

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du jeudi 10 décembre 1998

Plenaire vergadering
van donderdag 10 december 1998

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	162
COMMUNICATIONS	162
Cour d'arbitrage	162
Convention n° 181 concernant les agences d'emploi privées	162
Avis du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale	162
Projet de plan régional d'affectation du sol — Réclamations et observations	163
Collège d'environnement — Présentation de deux listes doubles de candidats	163
Collège d'urbanisme — Renouvellement partiel — Présentation d'une liste double de candidats	163
ORDRE DES TRAVAUX	164
PRISE EN CONSIDERATION	164
DEMANDE D'URGENCE	165
PROJETS D'ORDONNANCE, DE REGLEMENT ET INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUD- GETS:	
Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1998 (n ^{os} A-278/1 et 2 — 97/98)	166
Projet d'ordonnance contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1998 (n ^{os} A-279/1, 2 et 3 — 97/98)	166
Projet de règlement contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1998 (n ^{os} A-280/1 et 2 — 97/98)	166

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	162
MEDEDELINGEN	162
Arbitragehof	162
Verdrag nr. 181 inzake prive-tewerkstellings- diensten	162
Adviezen van de Economische en Sociale Raad van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest	162
Ontwerp van gewestelijk bestemmingsplan — Bezwaren en opmerkingen	163
Milieucollege — Voordracht van twee lijsten van twee kandidaten	163
Stedenbouwkundig College — Gedeeltelijke vernieuwing — Voordracht van een dubbeltal	163
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	164
INOVERWEGINGNEMINGEN	164
VERZOEK OM URGENTVERKLARING	165
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE, VAN VER- ORDERING EN AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES:	
Ontwerp van ordonnantie houdende aanpassing van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofd- stedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1998 (nrs. A-278/1 en 2 — 97/98)	166
Ontwerp van ordonnantie houdende aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brus- sels Hoofdstedelijk Gewest voor het begro- tingsjaar 1998 (nrs. A-279/1, 2 en 3 — 97/98)	166
Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1998 (nrs. A- 280/1 en 2 — 97/98)	166

	Pages		Blz.
	—		—
Projet de règlement contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1998 (n ^{os} A-281/1 et 2 — 97/98)	166	Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1998 (nrs. A-281/1 en 2 — 97/98)	166
Projet d'ordonnance contenant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1999 (n ^{os} A-282/1 et 2 — 97/98)	166	Ontwerp van ordonnantie houdende Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1999 (nrs. A-282/1 en 2 — 97/98)	166
Projet d'ordonnance contenant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1999 (n ^{os} A-283/1, 2, 3 et 4 — 97/98)	166	Ontwerp van ordonnantie houdende Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1999 (nrs. A-283/1, 2, 3 en 4 — 97/98)	166
Projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1999 (n ^{os} A-284/1 et 2 — 97/98)	166	Ontwerp van verordening houdende Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1999 (nrs. A-284/1 en 2 — 97/98)	166
Projet de règlement contenant le budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1999 (n ^{os} A-285/1 et 2 — 97/98)	166	Ontwerp van verordening houdende Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1999 (nrs. A-285/1 en 2 — 97/98)	166
INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS :		AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES :	
De Mme Anne-Marie Van Pévenage à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, concernant « la mise en œuvre par la Région bruxelloise de différents dispositifs dans le cadre de l'action belge pour l'emploi »	166	Van mevrouw Anne-Marie Van Pévenage tot de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, betreffende « de uitvoering van verschillende maatregelen door het Brusselse Gewest in het kader van de Belgische werkgelegenheidsplannen »	166
De M. Jean-Pierre Cornelissen à MM. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement et Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, concernant « les déclarations inacceptables du ministre-président de la Région flamande sur le statut de Bruxelles »	166	Van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heren Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering en Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, betreffende « de onaanvaardbare verklaringen van de minister-voorzitter van het Vlaamse Gewest over het statuut van Brussel »	166
Interpellation jointe de M. Paul Galand concernant « les nouvelles déclarations du ministre Van den Brande »	166	Toegevoegde interpellatie van de heer Paul Galand betreffende « de nieuwe verklaringen van minister-voorzitter Van den Brande »	166
Interpellation jointe de M. Dominique Harmel concernant « les déclarations du ministre-président Van den Brande et du président de son parti, M. Van Peel, qui portent atteinte à l'existence de la Région bruxelloise »	166	Toegevoegde interpellatie van de heer Dominique Harmel betreffende « de verklaringen van minister-voorzitter Van den Brande en van partijvoorzitter Van Peel die het bestaan van het Brussels Gewest in twijfel trekken »	166
De Mme Corinne De Permentier à MM. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures et Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique, concernant « la délivrance du permis de bâtir de l'incinérateur de Drogenbos »	166	Van mevrouw Corinne De Permentier tot de heren Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering en Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen en Didier Gosuin, minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid, betreffende « de afgifte van de bouwvergunning voor de verbrandingsinstallatie van Drogenbos »	166
Interpellation jointe de M. Jean-Pierre Cornelissen concernant « l'octroi du permis de bâtir par la Région flamande pour l'incinérateur de Drogenbos »	167	Toegevoegde interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen betreffende « de toekenning van de bouwvergunning door het Vlaamse Gewest voor de verbrandingsinstallatie van Drogenbos »	167
Interpellation jointe de Mme Béatrice Fraiteur concernant « le permis de bâtir octroyé à l'incinérateur de Drogenbos »	167	Toegevoegde interpellatie van mevrouw Béatrice Fraiteur betreffende « de bouwvergunning voor de verbrandingsoven in Drogenbos »	167

Séance plénière du jeudi 10 décembre 1998
Plenaire vergadering van donderdag 10 december 1998

	Pages		Blz.
Interpellation jointe de M. François Roelants du Vivier concernant «la délivrance du permis de bâtir de l'incinérateur de Drogenbos»	167	Toegevoegde interpellatie van de heer François Roelants du Vivier betreffende «de afgifte van de bouwvergunning voor de verbrandingsinstallatie van Drogenbos»	167
Interpellation jointe de M. Alain Adriaens concernant «le projet d'incinérateur situé à Drogenbos»	167	Toegevoegde interpellatie van de heer Alain Adriaens betreffende «het ontwerp van de verbrandingsinstallatie van Drogenbos»	167
De Mme Marie Nagy à M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «les sentiers de l'Europe»	167	Van mevrouw Marie Nagy tot de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «de paden van Europa»	167
De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant «de virulentes déclarations du président de la STIB»	167	Van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende «een aantal krasse uitspraken van de MIVB-voorzitter»	167
Discussion générale conjointe. — <i>Orateurs</i> : Mme Françoise Dupuis et M. Walter Vandenbossche, rapporteurs, MM. Dominique Harmel, Eric van Weddingen, Philippe Debry, Dominiek Lootens-Stael, Sven Gatz, Michiel Vandenbussche, Benoît Veldekens, Alain Adriaens, Michel Lemaire, Thierry de Looz-Corswarem, Jean-Pierre Cornelissen, Mme Béatrice Fraiteur, M. Paul Galand, Mme Corinne de Permentier, MM. François Roelants du Vivier, Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, Serge de Patoul et Mme Françoise Carton de Wiart	168	Samengevoegde algemene bespreking. — <i>Speakers</i> : mevrouw Françoise Dupuis en de heer Walter Vandenbossche, rapporteurs, de heren Dominique Harmel, Eric van Weddingen, Philippe Debry, Dominiek Lootens-Stael, Sven Gatz, Michiel Vandenbussche, Benoît Veldekens, Alain Adriaens, Michel Lemaire, Thierry de Looz-Corswarem, Jean-Pierre Cornelissen, mevrouw Béatrice Fraiteur, de heer Paul Galand, mevrouw Corinne de Permentier, de heren François Roelants du Vivier, Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, Serge de Patoul en mevrouw Françoise Carton de Wiart	168
DEMANDE D'URGENCE	208	VERZOEK OM URGENTVERKLARING	208

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— La séance plénière est ouvert à 14 h 45.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.45 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 10 décembre 1998.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 10 december 1998 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence: M. Philippe Rozenberg, pour raisons médicales et M. Robert Garcia.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: de heren Philippe Rozenberg, voor medische redenen en Robert Garcia.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Cour d'arbitrage

Arbitragehof

M. le Président. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. (Voir annexes.)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het *Beknopt Verslag* en in het *Volledig Verslag* van deze vergadering worden opgenomen. (Zie bijlagen.)

Convention n° 181 concernant les agences d'emploi privées

Verdrag nr. 181 inzake prive-tewerkstellingsdiensten

M. le Président. — Par lettre du 17 novembre 1998, M. Jos Chabert, ministre des l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, transmet, conformément à l'article 19, point 7, b), i), de l'acte constitutif de l'Organisation internationale du travail, la Convention n° 181 concernant les agences d'emploi privées, adoptée à Genève le 19 juin 1997 par la Conférence internationale du travail à sa quatre-vingt-cinquième session.

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Bij brief van 17 november 1998, zendt de heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, overeenkomstig artikel 19, punt 7, b), i), van de oprichtingsakte van de Internationale Arbeidsorganisatie (IAO), het Verdrag nr. 181 inzake privé-tewerkstellingsdiensten aangenomen te Genève op 19 juni 1997 door de Internationale Arbeidsconferentie tijdens haar 85e zitting.

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

*Avis du Conseil économique et social
de la Région de Bruxelles-Capitale*

*Adviezen van de Economische en Sociale Raad
van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest*

M. le Président. — Par lettre du 20 novembre 1998, M. Christian Franzen, président du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, transmet les avis, adoptés par le Conseil en sa séance plénière du 19 novembre 1998, sur:

— l'avant-projet d'ordonnance relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant;

Renvoi à la commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.

— la proposition d'ordonnance relative à la subvention des comités locaux de commerçants afin de promouvoir le développement des centres de commerce dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Renvoi à la commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique.

Bij brief van 20 november 1998, zendt de heer Christian Franzen, voorzitter van de Economische en Sociale Raad van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, de adviezen, aangenomen tijdens haar plenaire vergadering van 19 november 1998, inzake:

— het voorontwerp van ordonnantie houdende de beoordeling en de verbetering van de luchtkwaliteit;

Verzonden naar de commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid.

— het voorstel van ordonnantie met betrekking tot het subsidiëren van de lokale handelaarscomités ter bevordering van de uitbouw van de handelscentra in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Verzonden naar de commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economische Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek.

Projet de plan régional d'affectation du sol — Réclamations et observations

Ontwerp van gewestelijk bestemmingsplan — Bezwaren en opmerkingen

M. le Président. — Par lettre du 1^{er} décembre 1998, M. Hervé Hasquin, ministre de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport transmet, conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme, l'ensemble des réclamations et observations reçues par l'administration de l'aménagement du territoire et du logement dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de PRAS.

Renvoi à la commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière.

Bij brief van 1 december 1998, zendt de heer Hervé Hasquin, minister belast met Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, overeenkomstig artikel 28 van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw, alle bezwaren en opmerkingen die bij het bestuur van ruimtelijke ordening en stedenbouw zijn ingekomen in het kader van het openbaar onderzoek in verband met het ontwerp van GBP.

Verzonden naar de commissie voor de Ruimtelijke Ordening, de Stedenbouw en het Grondbeleid.

Collège d'environnement — Présentation de deux listes doubles de candidats

Milieucollege — Voordracht van twee lijsten van twee kandidaten

M. le Président. — Je vous rappelle que le Conseil doit encore présenter au Gouvernement deux listes doubles de candidats en vue de pourvoir au remplacement de M. Rik Coolen, démissionnaire et de M. André Watteyne, décédé.

Etant donné qu'aucune candidature n'a été introduite à ce jour, je vous propose de prolonger à nouveau le délai de dépôt des candidatures, annoncé en séance plénière le 21 octobre 1998, jusqu'au lundi 11 janvier 1999 à 12 heures.

Les candidatures devront m'être adressées et parvenir au greffe du Conseil. Les candidats sont invités à préciser, dans leur lettre de candidature, le nom du membre dont ils souhaitent achever le mandat et à joindre à leur candidature un extrait d'acte de naissance, ainsi qu'un curriculum vitae indiquant leurs qualifications et leur expérience professionnelle.

Pas d'observation? (Non.)

Il en sera ainsi.

Ik herinner u eraan dat de Raad nog twee dubbeltallen moet voordragen aan de Regering om in de vervanging te voorzien van de heer Rik Coolen, ontslagnemend, en de heer André Watteyne, overleden.

Aangezien er tot nu toe geen enkele kandidatuur is ingediend, stel ik u voor de termijn voor het indienen van de candidatures, aangekondigd tijdens de plenaire vergadering van 21 oktober 1998, nog te verlengen tot maandag 11 januari 1999, om 12 uur.

De candidatures moeten aan mij worden gericht en op de griffie van de Raad toekomen. De kandidaten worden verzocht te preciseren, in de brief waarin ze zich kandidaat stellen, wiens

mandaat zij willen voleindigen en bij hun kandidatuur een uittreksel uit hun geboorteakte te voegen evenals een curriculum vitae met hun diploma's en hun beroepservaring.

Geen opmerkingen? (Neen.)

Aldus zal geschieden.

Collège d'urbanisme — Renouveau partiel — Présentation d'une liste double de candidats

Stedenbouwkundig College — Gedeeltelijke vernieuwing — Voordracht van een dubbeltal

M. le Président. — L'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme prévoit en son article 13 l'institution d'un Collège d'urbanisme.

En son alinéa 2, l'article précité dispose ce qui suit:

«Le Collège d'urbanisme est composé de 6 experts, nommés par l'Exécutif sur une liste double de candidats présentés par le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. Les mandats sont conférés pour 6 ans et renouvelables une fois. Le Collège d'urbanisme est renouvelé par moitié tous les 3 ans.»

L'arrêté de l'Exécutif du 29 juin 1992 relatif au Collège d'urbanisme traite, dans son chapitre 1^{er}, de la composition de ce Collège.

L'article 1^{er} de l'arrêté précité dispose que «parmi les experts visés à l'article 13, alinéa 2, de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme, l'un est magistrat ou magistrat honoraire et assume la présidence du Collège, au moins un autre est titulaire du diplôme de docteur ou de licencié en droit et au moins un autre encore est titulaire du diplôme d'architecte.»

L'article 2 de l'arrêté précité établit les incompatibilités suivantes:

«La qualité de membre du Collège d'urbanisme est incompatible avec les fonctions ou mandats suivants:

1^o tout mandat électif communal, provincial, régional et national;

2^o bourgmestre;

3^o sénateur provincial et sénateur coopté;

4^o tout mandat dans un centre public d'aide sociale;

5^o membre du Parlement européen;

6^o agent d'un service public traitant de manière directe ou indirecte des matières d'urbanisme et exerçant ses fonctions sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale;

7^o membre d'un cabinet ministériel;

8^o l'exercice d'une activité relevant de la construction, de la promotion ou de la gestion immobilière, soit à titre personnel, soit comme administrateur ou membre du personnel d'une société ayant un tel objet social.»

L'article 3 de l'arrêté précité dispose que «les membres du Collège d'urbanisme sont âgés de trente-cinq ans au moins et de septante-cinq ans au plus au moment de leur nomination, ou, le cas échéant, au moment du renouvellement de leur mandat.»

Par lettre du 27 novembre 1998, le ministre de l'Aménagement du Territoire demande au Conseil d'initier la procédure adéquate afin que le Gouvernement soit saisi de la

liste double de candidats en vue du renouvellement partiel du Collège d'urbanisme. Les membres dont le mandat expire au 9 décembre 1998 sont MM. Luc Hennart, Willy Serneels et Eric Brewaeys.

Ces trois membres sollicitent le renouvellement de leur mandat. Le Conseil doit toutefois être saisi d'un nombre suffisant de candidatures pour pouvoir présenter au Gouvernement une liste double de candidats.

Ces candidatures devront m'être adressées et parvenir au greffe du Conseil au plus tard le lundi 11 janvier 1999 à 12 heures. Les candidats sont invités à joindre à leur candidature un extrait d'acte de naissance, ainsi qu'un curriculum vitae indiquant leurs qualifications et leur expérience professionnelle.

Pas d'observation ?

Il en sera ainsi.

De ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw bepaalt in artikel 13 dat een stedenbouwkundig college opgericht wordt.

Het tweede lid van dit artikel luidt:

«Het Stedenbouwkundig College bestaat uit zes deskundigen benoemd door de Executieve op een dubbele lijst van kandidaten voorgedragen door de Brusselse Hoofdstedelijke Raad. De mandaten worden voor zes jaar toegekend en zijn eenmaal hiernieuwbaar. Het Stedenbouwkundige College wordt om de drie jaar vernieuwd voor de helft.»

Het besluit van de Executieve van 29 juni 1992 betreffende het Stedenbouwkundig College behandelt in hoofdstuk I de samenstelling van het Stedenbouwkundig College.

Artikel 1 van dit besluit luidt:

«Eén der deskundigen bedoeld in artikel 13, tweede lid, van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw is magistraat of ere-magistraat en neemt het voorzitterschap van het College waar, ten minste één ander lid is houder van het diploma van doctor of licentiaat in de rechten en nog ten minste één ander lid is houder van het diploma van architect.»

Artikel 2 van dit besluit somt de volgende onverenigbaarheden op:

«De hoedanigheid van lid van het Stedenbouwkundig College is onverenigbaar met de uitoefening van volgende functies of mandaten:

1° elk door verkiezing verkregen gemeentelijk, provinciaal, gewestelijk en nationaal mandaat;

2° burgemeester;

3° provinciaal senator en gecoöpteerd senator;

4° elk mandaat in een openbaar centrum voor maatschappelijk welzijn;

5° lid van het Europees Parlement;

6° beambte van een overheidsdienst die rechtstreeks of onrechtstreeks stedenbouwkundige aangelegenheden behandelt en zijn ambt op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest uitoefent;

7° lid van een ministerieel kabinet;

8° een functie die verband houdt met de bouwsector, de bevordering of het beheer van vastgoed, hetzij ten persoonlijke titel, hetzij als bestuurder of als personeelslid van een maatschappij dat dergelijk rechtsdoel heeft.»

Artikel 3 van dit besluit luidt:

«De leden van het Stedenbouwkundig College zijn ten minste vijfendertig jaar oud en mogen niet ouder zijn dan vijfenzeventig jaar op het ogenblik van hun benoeming of, in voorkomend geval, op het ogenblik van de vernieuwing van hun ambts-termijn.»

In een brief van 27 november 1998 vraagt de minister belast met Ruimtelijke Ordening aan de Raad de gepaste procedure te starten om ervoor te zorgen dat een dubbeltal voor de gedeeltelijke vernieuwing van het Stedenbouwkundig College aan de Regering bezorgd wordt. De leden wier mandaat op 9 december 1998 ten einde loopt zijn de heren Luc Hennart, Willy Serneels en Eric Brewaeys.

Deze drie leden vragen dat hun mandaat verlengd wordt. De Raad moet evenwel een voldoende aantal candidaturen ontvangen om aan de Regering een dubbeltal te kunnen voordragen.

De candidaturen moeten aan mij worden gericht en op de griffie van de Raad toekomen uiterlijk op maandag 11 januari 1999 om 12 uur. De kandidaten worden verzocht bij hun kandidatuur een uittreksel uit hun geboorteakte te voegen evenals een curriculum vitae met hun diploma's en hun beroepservaring.

Geen opmerkingen ?

Aldus zal geschieden.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — La Commission des poursuites s'est réunie le mercredi 9 décembre 1998 pour examiner la demande d'autorisation des poursuites à charge d'un membre de notre Assemblée.

Je vous propose de modifier notre ordre du jour par l'examen et le vote des conclusions de la commission des poursuites relative à la demande d'autorisation des poursuites à charge d'un membre du conseil.

De Commissie voor de vervolgingen heeft op woensdag 9 december 1998 vergadert om het verzoek tot machtiging tot vervolging van een lid van onze raad te onderzoeken.

Ik stel u voor onze agenda te wijzigen met het onderzoek en de stemming over de conclusies van de commissie voor de vervolgingen betreffende het verzoek tot machtiging tot vervolging van een lid van de raad.

Pas d'observation ? (*Non.*)

Geen bezwaar ? (*Non.*)

Il en sera ainsi.

Aldus zal geschieden.

Ce point sera débattu avant les votes nominatifs.

Dit punt zal besproken worden voor de naamstemmingen.

PROPOSITIONS D'ORDONNANCE

Prise en considération

VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE

Inoverwegingneming

M. le Président. — 1. L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (M. Walter

Vandenbossche et consorts) instituant un service de médiation (n° A-298/1 — 98/99).

Pas d'observation ?

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (de heer Walter Vandenbossche c.s.) tot instelling van een ombudsdienst (nr. A-298/1 — 98/99).

Geen bezwaar ?

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

2. L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (Mme Béatrice Fraiteur) modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme et visant à intégrer des installations nécessaires aux collectes sélectives (n° A-300/1 — 98/99).

Pas d'observation ?

Renvoi à la commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (mevrouw Béatrice Fraiteur) tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw en tot invoering van de nodige voorzieningen voor de selectieve ophalingen (nr. A-300/1 — 98/99).

Geen bezwaar ?

Verzonden naar de commissie voor de Ruimtelijke Ordening, de Stedenbouw en het Grondbeleid.

3. L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (M. Denis Grimberghs, Mme Béatrice Fraiteur et M. Michel Lemaire) modifiant l'article 6 de l'ordonnance du 30 mars 1995 relative à la publicité de l'administration (n° A-301/1 — 98/99).

Pas d'observation ?

Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (de heer Denis Grimberghs, mevrouw Béatrice Fraiteur en de heer Michel Lemaire) tot wijziging van artikel 6 van de ordonnantie van 30 maart 1995 betreffende de openbaarheid van bestuur (n° A-301/1 — 98/99).

Geen bezwaar ?

Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

4. L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (M. Dominique Harmel et consorts) modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme (n° A-304/1 — 98/99).

Pas d'observation ?

Renvoi à la commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (de heer Dominique Harmel c.s.) tot wijziging van

de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw (nr. A-304/1 — 98/99).

Geen bezwaar ?

Verzonden naar de commissie voor de Ruimtelijke Ordening, de Stedenbouw en het Grondbeleid.

DEMANDE D'URGENCE

VRAAG OM URGENTVERKLARING

M. le Président. — Par lettre du 10 décembre 1998 de M. Dominique Harmel et conformément à l'article 54 du règlement, je suis saisi d'une demande d'urgence déposée par six membres concernant l'examen de la proposition d'ordonnance (M. Dominique Harmel et consorts) modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme (n° A-304/1 — 1998/1999).

Bij brief van 10 december 1998 van de heer Dominique Harmel en overeenkomst artikel 54 van het reglement, hebben zes leden mij een vraag om urgentverklaring voorgelegd voor het onderzoek van het voorstel van ordonnantie (de heer Dominique Harmel c.s.) tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw (nr. A-304/1 — 1998/1999).

Cette demande est-elle appuyée par six membres ?

La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, pour ne pas troubler l'ordre des travaux, je propose de reporter ce point à la séance de demain matin. Je pense que le règlement permet cette possibilité. Cela permettra à tout le monde d'être plus à l'aise. (*Sourires.*) On pourrait ainsi entamer immédiatement le débat sur les budgets.

Mme Françoise Dupuis. — Pour demander l'urgence, il me semble tout de même que nos collègues devraient être plus nombreux.

M. le Président. — C'est pour cette raison que M. Harmel propose habilement de reporter ce point, à demain matin, en effet les six membres nécessaires pour soutenir sa demande d'urgence ne sont pas encore à leur banc. (*Rires.*)

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, j'ai fait cette proposition pour vous être agréable. Je ne voudrais pas devoir demander le vote immédiatement!...

M. le Président. — Vous retirez donc votre demande de reporter ce point à la séance de demain matin ?

M. Dominique Harmel. — Non, monsieur le président, je vois que cette demande de report vous pose problème. Je croyais que, dans votre très grande sagacité, eu égard à l'importance de la demande formulée, vous estimeriez que, pour le bon fonctionnement de nos institutions, il était essentiel d'adopter ce texte immédiatement. Il vous est possible de procéder de cette façon en vertu de l'article 54, mais vous n'en avez pas jugé ainsi.

M. le Président. — Monsieur Harmel, ne préjugez pas de ce que j'aurais fait si vous n'aviez pas été six sur vos bancs!

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, pour quoi nous demandez-vous si nous sommes six ? Cela ne présente aucun intérêt. (*Rires sur les bancs.*)

Nous sommes six maintenant!

M. le Président. — Je constate que maintenant, effectivement vous êtes six.

La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Bien que je n'appartienne pas au groupe de M. Harmel, je soutiendrai la demande d'urgence, tout simplement parce que mon éducation me porte à éprouver une profonde pitié pour les gens en difficulté! (*Exclamations.*)

M. le Président. — Demandez-vous un vote nominatif ou un vote par assis et levé vous convient-il, monsieur Harmel ?

M. Dominique Harmel. — Un vote nominatif, monsieur le président.

M. le Président. — Dans ce cas, comme le prévoit le règlement, je fixerai le moment du vote. (*Brouhaha.*)

A chacun son tour, monsieur Harmel! (*Exclamation.*)

M. Dominique Harmel. — Quinze à quinze, monsieur le président! Mais nous constatons que pour ce débat budgétaire qui est en réalité le bulletin que nous donnerons au Gouvernement après dix ans d'existence de la Région bruxelloise, la majorité n'est, une fois de plus, pas en nombre. En effet, vous proposez de passer au vote demain parce que vous n'avez pas maintenant la majorité nécessaire!

M. le Président. — Il y a quelques instants, la minorité ne disposait pas des 6 voix pour demander le vote sur l'urgence! A chacun ses pudeurs! Je fixerai donc le moment du vote sur l'urgence comme le règlement m'y autorise.

M. Dominique Harmel. — Et ce sera fixé à quel moment, monsieur le Président ?

M. le Président. — Je ne manquerai pas de vous en informer dans le courant de cet après-midi. (*Applaudissements.*)

M. Denis Grimberghs. — Au moment le plus opportun!...

M. le Président. — Au moment le plus opportun, absolument!

PROJET D'ORDONNANCE AJSUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1998

PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1998

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1998

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1998

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1999

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1999

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1999

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRES 1999

INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS :

INTERPELLATION DE MME ANNE-MARIE VANPEVENAGE A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LA MISE EN ŒUVRE PAR LA REGION BRUXELLOISE DE DIFFERENTS DISPOSITIFS DANS LE CADRE DE L'ACTION BELGE POUR L'EMPLOI»

INTERPELLATION DE M. JEAN-PIERRE CORNELISEN A MM. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LES DECLARATIONS INACCEPTABLES DU MINISTRE-PRESIDENT DE LA REGION FLAMANDE SUR LE STATUT DE BRUXELLES

INTERPELLATION JOINTE DE M. PAUL GALAND CONCERNANT «LES NOUVELLES DECLARATIONS DU MINISTRE VAN DEN BRANDE»

INTERPELLATION JOINTE DE M. DOMINIQUE HARMEL CONCERNANT «LES DECLARATIONS DU MINISTRE-PRESIDENT VAN DEN BRANDE ET DU PRESIDENT DE SON PARTI, MONSIEUR VAN PEEL, QUI PORTENT ATTEINTE A L'EXISTENCE DE LA REGION BRUXELLOISE»

INTERPELLATION DE MME CORINNE DE PERMENTIER A MM. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES ET DIDIER GOSUIN, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA RENOVATION, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE, CONCERNANT «LA DELIVRANCE DU PERMIS DE BATIR DE L'INCINERATEUR DE DROGENBOS»

INTERPELLATION JOINTE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN CONCERNANT «L'OCTROI DU PERMIS DE BATIR PAR LA REGION FLAMANDE POUR L'INCINERATEUR DE DROGENBOS»

INTERPELLATION JOINTE DE MME BEATRICE FRAITEUR CONCERNANT «LE PERMIS DE BATIR OCTROYE A L'INCINERATEUR DE DROGENBOS»

INTERPELLATION JOINTE DE M. FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER CONCERNANT «LA DELIVRANCE DU PERMIS DE BATIR DE L'INCINERATEUR DE DROGENBOS»

INTERPELLATION JOINTE DE M. ALAIN ADRIAENS CONCERNANT «LE PROJET D'INCINERATEUR SITUE A DROGENBOS»

INTERPELLATION DE MME MARIE NAGY A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «LES SENTIERS DE L'EUROPE»

INTERPELLATION DE M. DOMINIEK LOOTENSTAEEL A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «DE VIRULENTES DECLARATIONS DU PRESIDENT DE LA STIB»

Discussion générale conjointe

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET RUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1998

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1998

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1998

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1998

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1999

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1999

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1999

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1999

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES AAN DE BEGROTINGEN:

INTERPELLATIE VAN MEVROUW ANNE-MARIE VANPEVENAGE TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE UITVOERING VAN VERSCHILLENDE MAATREGELEN DOOR HET BRUSSELSE GEWEST IN HET KADER VAN DE BELGISCHE WERKGELEGENHEIDSPANNEN»

INTERPELLATIE VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN TOT DE HEREN CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING EN JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIËN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE ONAANVAARDBARE VERKLARINGEN VAN DE MINISTER-VOORZITTER VAN HET VLAAMSE GEWEST OVER HET STATUUT VAN BRUSSEL»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER PAUL GALAND BETREFFENDE «DE NIEUWE VERKLARINGEN VAN MINISTER-PRESIDENT VAN DEN BRANDE»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIQUE HARMEL BETREFFENDE «DE VERKLARINGEN VAN MINISTER-PRESIDENT VAN DEN BRANDE EN VAN PARTIJVOORZITTER VAN PEEL DIE HET BESTAAN VAN HET BRUSSELS GEWEST IN TWIJFEL TREKKEN»

INTERPELLATIE VAN MEVROUW CORINNE DE PERMENTIER TOT DE HEREN CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIËN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN EN DIDIER GOSUIN, MINISTER BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, RENOVATIE, NATUURBEHOUD EN OPENBARE NETHEID, BETREFFENDE «DE AFGIFTE VAN DE BOUWVERGUNNING VOOR DE VERBRANDINGSINSTALLATIE VAN DROGENBOS»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN BETREFFENDE «DE TOEKENNING VAN DE BOUWVERGUNNING DOOR HET VLAAMSE GEWEST VOOR DE VERBRANDINGSINSTALLATIE VAN DROGENBOS»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW BEATRICE FRAITEUR BETREFFENDE «DE BOUWVERGUNNING VOOR DE VERBRANDINGOVEN IN DROGENBOS»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER FRANCOIS ROELANTS DU VIVIER BETREFFENDE «DE AFGIFTE VAN DE BOUWVERGUNNING VOOR DE VERBRANDINGSINSTALLATIE VAN DROGENBOS»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS BETREFFENDE «DE VERBRANDINGSINSTALLATIE VAN DROGENBOS»

INTERPELLATIE VAN MEVROUW MARIE NAGY TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «DE PADEN VAN EUROPA»

INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «EEN AANTAL KRASSE UITSPRAKEN VAN DE MIVB-VOORZITTER»

Samengevoegde algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement et des interpellations jointes.

Dames en heren, aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en van verordening en van de toegevoegde interpellaties.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De samengevoegde algemene bespreking is geopend.

La parole est à Mme Françoise Dupuis, rapporteuse.

Mme Françoise Dupuis, rapporteuse. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, cher collègues, votre commission des Finances a examiné les projets d'ordonnance contenant respectivement l'ajustement du budget des Voies et Moyens et du budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1998, les projets de règlement contenant l'ajustement du budget des voies et moyens et du budget général des dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1998, ainsi que les projets d'ordonnances contenant ces mêmes budgets pour l'année 1999.

La commission s'est réunie les 21 et 28 septembre, le 19 octobre, les 9, 24 et 30 novembre.

Dans son exposé introductif, le ministre des Finances et du Budget a longuement insisté sur le cadre dans lequel ces projets ont été élaborés :

— l'examen de l'exécution du budget 1997;

— la préfiguration pour le budget 1999, abordée lors de la discussion d'il y a un an, les budgets 98 et 99 ayant fait l'objet d'une approche combinée dont il a rappelé qu'elle comportait de nombreux avantages : l'étalement des initiatives de manière efficace dans le temps, un calcul anticipatif de l'impact budgétaire des nouvelles initiatives prises en 98 sur l'année budgétaire 99 et « l'assurance pour la Région d'une politique budgétaire orthodoxe pour l'année 1999 qui se caractérise par une diminution considérable du déficit autorisé par le Conseil Supérieur des Finances »;

— enfin, l'existence d'une estimation pluriannuelle actualisée.

Le ministre a souligné l'excellente exécution du budget 1997, dégageant un solde net à financer en trésorerie inférieur de 3,3 milliards au solde net à finances prévu au budget.

Je vous renvoie au rapport pour ce qui concerne l'analyse des ordonnancements, des recettes et des dépenses ainsi que des dépenses primaires et du solde primaire.

Il en ressort que c'est essentiellement dans le secteur des investissements, où des engagements importants ont été consentis dans un certain nombre de dossiers importants tels que nouveaux contrats de quartier, etc, que l'utilisation des crédits a augmenté considérablement.

En conclusion, si la Région ne devait pas supporter les dettes du passé, le budget 1997 aurait été clôturé avec un solde positif de 4,3 milliards.

Comme vous le savez par ailleurs, le contrôle budgétaire de l'exécution du budget 1998 ayant permis de constater que les grandes lignes du budget 98 étaient respectées, le Gouvernement a renoncé à déposer un ajustement du budget 1998 au printemps de cette année, optant plutôt pour une actualisation de la préfiguration du budget 1999, convertie avant les vacances parlementaires en une proposition de budget initial 99 et un feuilleton pour le budget 98.

L'estimation pluriannuelle proposée l'an dernier jusqu'en 2004 a été actualisée et prolongée jusqu'en 2005.

L'objectif numéro un du Gouvernement reste « une politique budgétaire orthodoxe qui assure l'avenir ». Le ministre nous a par conséquent longuement entretenu de la stabilisation du degré d'endettement, indispensable pour respecter les recommandations du Conseil Supérieur des Finances sur les déficits maximums autorisés aux différentes autorités fédérées.

Pour rappel, le Conseil Supérieur des Finances autorise pour 1998 un déficit de 4,3 milliards, pour 99 de 2,6 milliards et pour 2000 de 2,9 milliards.

Les objectifs opérationnels portent donc tant sur les moyens de paiement et d'action — l'objectif poursuivi depuis plusieurs années de diminuer l'encours à 145 % du niveau annuel normal à la fin de 1999 — sur une politique rationnelle des dépenses et des estimations prudentes pour les recettes.

Les budgets ne présentent pas d'augmentation de la fiscalité, sauf la recette du casino en devenir, et on poursuit une politique de neutralisation des rebudgétisations et débudgétisations.

Le ministre a souligné la gestion performante de la dette directe par la Région, de telle sorte qu'il paraît opportun de convertir la dette indirecte autant que possible en dette directe, « même si ce n'est que pour la financer à de meilleures conditions et pour réaliser ainsi des économies au niveau de dépenses d'intérêt ».

Quelques chiffres : dans le feuilleton 1998, les recettes augmentent de 800 millions environ. Cette augmentation résulte principalement de la dotation de l'impôt des personnes physiques et de l'impôts régional attribué.

(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace M. Armand De Decker au fauteuil présidentiel)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker als Voorzitter)

Les dépenses augmentent de 382,5 millions.

Les recettes 1998 s'élèvent par conséquent à 61,9 milliards pour 75,4 milliards de dépenses.

On amortira la dette directe à concurrence de 6,3 milliards et on procédera à 3,9 milliards de rebudgétisations nettes.

Le déficit corrigé net pour 1998 est ainsi porté à 3,4 milliards, soit largement en dessous de la norme du CSF.

Les recettes de l'année 1999 sont estimées à 64 milliards et les dépenses se montent à 75,1 milliards.

La dette directe sera amortie à concurrence de 6,1 milliards et les rebudgétisations nettes sont estimées à 2,7 milliards.

Cela porte le déficit corrigé net pour 1999 à 2,3 milliards. La norme du CSF sera donc également respectée.

Enfin, les dépenses primaires s'élèveront cette année à 60,5 milliards, celles de 1999 étant estimées à 61,2 milliards, ce qui porte les soldes primaires positifs à respectivement 1,5 milliard pour 1998 et 2,8 milliards pour 1999.

En ce qui concerne l'impôt des personnes physiques, on sait que la recette par habitant, par rapport à la moyenne nationale, est en chute depuis 1989: de + 13,75 % en 1989, elle est passé à -0,22 en 1997. La diminution se confirme pour 1998 à -1,95 % et l'estimation pour 1999 est de -4 %.

Les conséquences de cette évolution ont évidemment fait l'objet de discussions au sein de la commission, notamment pour ce qui concerne l'application des mécanismes de solidarité entre les Régions.

Sur la base des prévisions antérieures, on s'attendait en effet à ce que la contribution régionale au système de solidarité soit, en 1999 pour la première fois, inférieure d'un demi-milliard environ à l'intervention de solidarité en faveur de la Région, telle que prévue en fonction de l'application de l'article 48 de la loi spéciale.

Il n'en sera rien, puisque les prévisions actualisées font apparaître que notre contribution au système, soit 2,3 milliards, sera plus ou moins égale à ce que le mécanisme de solidarité versera à la Région bruxelloise.

Malgré la diminution graduelle de sa capacité fiscale, notre Région ne bénéficiera donc pas du mécanisme de solidarité en 1999.

La marge budgétaire pour 1999 est étroite, en fonction même des recommandations du CSF. Le budget maintient « les accents » du budget antérieur: poursuite de l'investissement d'un milliard dans le domaine de l'emploi, crédit complémentaire de 100 millions à l'ajustement 1998 et de 150 millions au budget 1999 pour le développement d'initiatives et d'actions locales, poursuite du financement des investissements dans le cadre de Bruxelles 2000 et deux fois 220 millions pour les investissements permettant l'installation du siège définitif de notre Conseil dans les bâtiments de l'ancienne province de Brabant.

Les dépenses en exergue sont liées aux nouveaux contrats de quartier, à la rénovation des logements sociaux, à l'extension du réseau de métro et à la constitution du Fonds de pensions du personnel de l'Agglomération.

2,1 milliards seront investis dans la politique de l'eau et 1,7 milliard dans le logement social.

Enfin, l'estimation pluriannuelle fait ressortir la possibilité d'une diminution supplémentaire du degré d'endettement à un niveau d'environ 121 % en 2005.

Je vous renvoie aux pages 23 et 24 du rapport pour un intéressant aperçu de dix années de politique budgétaire dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Je vous renvoie également au rapport pour ce qui concerne les observations de la Cour des comptes et conclurai en évoquant les principaux éléments de la discussion générale.

J'espère que mes collègues ne m'en voudront pas si je n'évoque pas toutes leurs interventions, ni du ministre d'ailleurs, qui a fourni un grand nombre de réponses circonstanciées et d'annexes intéressantes.

Parmi les points que je ne qualifierais pas d'information ou plus techniques, je citerai les questions relatives au caractère aléatoire de la recette du casino, à la diminution importante des intérêts de la dette, à l'impact financier du projet d'ordonnance instaurant un tarif réduit pour les droits de succession, à la formalisation de règles prudentielles au niveau du dispositif budgétaire, à l'évolution du Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales, à l'impact sur l'emploi de l'application de clauses sociales dans les marchés et au mécanisme de solidarité interrégionale.

Enfin, la répartition des 1 300,3 millions de la dotation aux Commission communautaires pour le financement des établissements d'enseignement hérités de la Province de Brabant, a fait l'objet de vives discussions et d'une revendication unanime d'obtenir des éclaircissements quant à la méthodologie utilisée et, surtout, d'éviter que cette question reste sans solution avant le 31 décembre. Le Gouvernement nous a donné rapidement satisfaction en proposant une répartition des crédits en fonction d'une clé fixée à 65,9 % pour la Commission communautaire française et 34,1 % pour la Commission communautaire flamande, dûment actée dans le rapport. La discussion se poursuivra sur la méthodologie utilisée.

Les budgets de l'Agglomération n'ont donné lieu à aucune intervention.

Je vous renvoie au texte pour ce qui concerne les avis des commissions permanentes, également riches en informations diverses

Avant de céder la parole à notre collègue Vandebossche pour la discussion des articles, je voudrais remercier l'ensemble des services pour l'effort fourni tout au long de ces semaines. Le rapport est un document de référence de qualité.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandebossche, corapporteur.

De heer Walter Vandebossche, rapporteur. — Mijnheer de voorzitter, vooreerst wil ik collega Françoise Dupuis bedanken die mijn taak hier vergemakelijkt. Na haar uiteenzetting kan ik onmiddellijk overgaan tot de bespreking van de artikelen van het ontwerp van ordonnatie houdende aanpassing van de middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1998. Dit ontwerp van ordonnatie werd in zijn geheel aangenomen met 11 stemmen tegen 2. Er werden geen amendementen ingediend.

Bij het ontwerp van ordonnatie houdende aanpassing van de algemene uitgavenbegroting voor het begrotingsjaar 1998 werden wel verschillende amendementen ingediend. Het amendement nummer 1 van de Regering bij artikel 2 is een technisch amendement. Het amendement nummer 3, eveneens bij artikel 2, betreft de overdracht van een begrotingspost « studies » naar een begrotingsartikel tot dekking van de wervingskosten van contractuelen. Het amendement nummer 9 bij hetzelfde artikel heeft betrekking op « stadswandelingen ». Het amendement nummer 10 strekt ertoe een dienst met afzonderlijk beheer op te richten voor gesubsidieerde werken. Het amendement

nummer 12 betreft de overdracht van een niet gesplitst krediet van 2 miljoen voor de handelskernmanagers. Het amendement nummer 14 heeft betrekking op toekenning van subsidies om investeringen van openbaar nut aan te moedigen. Het amendement nummers 17, als laatste amendement bij artikel 2, voert een nieuwe basisallocatie in afdeling 14 in, bestemd voor de toelagen van paragewestelijke instellingen in het kader van het beleid van de plaatselijke besturen. Het amendement nummer 11 bij artikel 3 heeft betrekking op een nieuwe basisallocatie «dotatie aan de gewestelijke dienst voor de financiering van de gemeentelijke investeringen». Het amendement nummer 13, eveneens bij artikel 3, heeft betrekking op een nieuwe basisallocatie «toelage voor de vorming van personeelsleden aangeworven in het raam van de handelskerncontracten». Het amendement nummer 15, als laatste bij artikel 3, heeft betrekking op de titel van de basisallocatie 11-21-40-01. Dan zijn er nog de amendementen nummer 2, 6 en 16. Het ontwerp werd in zijn geheel aangenomen met 11 stemmen tegen 2.

Het ontwerp van verordening houdende aanpassing van de middelenbegroting van de agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1998 werd zonder opmerkingen in zijn geheel, aangenomen met 11 stemmen tegen 2.

Het ontwerp van verordening houdende aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van de agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1998 werd in zijn geheel, eveneens zonder opmerkingen, aangenomen met 11 stemmen tegen 2.

Op het ontwerp van ordonnantie houdende middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1999, werden enkele amendementen ingediend. Het gemeendeerd ontwerp werd in zijn geheel aangenomen met 11 stemmen tegen 2.

In verband met het ontwerp van ordonnantie houdende de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1999 werden volgende amendementen ingediend: amendement nummer van de regering 3 bij de artikelen 2, 35bis, 35ter en 35quater is het gevolg van de oprichting van de gewestelijke grondregie. Het amendement nummer 7 bij artikel 2, heeft betrekking op de vaststelling van de begroting van de gewestelijke dienst voor de financiering van de gemeentelijke investeringen. Het amendement nummer 12, eveneens bij artikel 2, past in het kader van de oprichting van de VZW die zich zal inzetten voor de heropleving van de handelskernen. De minister deelde namens de regering mee dat deze ermee instemt de kredieten in verband met het overgedragen provinciale onderwijs, te verdelen volgens een verdeelsleutel van 65,9 % voor de Franse Gemeenschapscommissie en 34,1 % voor de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Het amendement nummer 15 bij artikel 8 betreft de aanzuivering van een schuld uit het verleden in verband met een studie van de VZW Emancipatie via Arbeid.

Met betrekking tot artikel 12 verklaarde de minister dat de regering altijd basisallocaties mag invoeren op voorwaarde dat deze binnen eenzelfde bestek blijven. Het artikel bepaalt eigenlijk dat er een Commissariaat Generaal voor de Externe Betrekkingen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het leven kan worden geroepen.

Met betrekking tot artikel 21 zegt de minister dat het niet slaat op het herfinancieringsfonds van de gemeentelijke thesaurieën. Het betreft de eventuele overname door het gewest van bepaalde schulden van de gemeenten en de intercommunales. De artikelen 35bis, 35ter en 35quater hebben betrekking op de oprichting van de grondregie in de vorm van een dienst met afzonderlijk beheer. Het ontwerp werd in zijn geheel aangenomen met 9 stemmen tegen 2.

Mijnheer de Voorzitter, na mijn uiteenzetting als co-rapporteur wens ik van de gelegenheid gebruik te maken enkele persoonlijke bedenkingen naar voren te brengen in verband met de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor 1999.

Een begroting is telkens een eerste visualisatie van een beleid. In de voorliggende begroting zet de regering haar toekomstvisie uiteen over het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Ik wens minister Chabert te feliciteren voor het document dat hij ons vandaag ter bespreking aanbiedt.

1999 staat geboekstaafd als het jaar van de moeder der verkiezingen. De political watchers en de politiek deskundigen verkondigen nu al dat de politici zich met niets anders meer bezighouden. Minister Chabert snoert deze critici echter de mond. Hij is er immers weer in geslaagd een begroting voor te leggen die perfect voldoet aan de eisen van de Hoge Raad voor Financiën, zodat de toekomst van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zeker niet wordt gehypothekeerd en de volgende generaties onze lasten niet mee moeten dragen.

Ook in een jaar van verkiezingen wordt de begrotingsorthodoxie aangehouden en zullen er geen wilde uitgaven worden gedaan. Integendeel, het gegroot netto te financieren tekort van 2,3 miljard blijft immers 300 miljoen onder de toegelaten norm van de Hoge Raad voor Financiën. Hierdoor zal de schuldratio blijven afnemen en op termijn dalen tot een aanvaardbaar niveau, zodat er ruimte blijft voor het voeren van een beleid dat ten dienste staat van de bevolking en dat een oplossing biedt voor de problematiek binnen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Toch blijven er uiteraard moeilijkheden bestaan. De toegevoegde interpellaties aan de bespreking van de begroting nopen mij enige institutionele aspecten te benaderen. Ik zal trachten ze duidelijk en met de nodige sereniteit naar voren te brengen. De werking van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest moet hier en daar worden aangepast, verfijnd en op sommige punten zelfs worden veranderd. Het Hoofdstedelijk Gewest zal zijn functie als hoofdstad slechts kunnen blijven vervullen indien ieder inwoner er zijn gading vindt. Ik blijf hier pleiten voor een consensuele samenleving met een doorleefde tweetaligheid. Dat is essentieel. Alleen een verdraagzame samenleving en een niet-discriminerende staatstructuur kunnen de huidige rol van Brussel als hoofdstad bevestigen. Alles moet dus op alles worden gezet opdat op alle niveaus in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, Nederlandstalige en Franstalige inwoners samen aan een politiek werken in plaats van elkaar te beconcurreren. Zo lang de reële macht van de Vlamingen in de Brusselse gemeenten onbestaande is, zal mener begrip voor moeten opbrengen dat ik ervoor pleit om bepaalde gemeentelijke taken en bevoegdheden over te hevelen naar het niveau van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Zo kan er beter rekening worden gehouden met de grote gemeenschappen die er wonen. De politieke taken, de coördinatie van de verschillende politiekorpsen en de algemene veiligheid moeten een sterkere regionale dimensie krijgen. Dat heb ik reeds drie jaar geleden bij wijze van een voorstel van ordonnantie gevraagd. Al deze aspecten mogen niet alleen aan de lokale overheden worden overgelaten.

De recente geschiedenis heeft Brussel tot hoofdstad gemaakt van Vlaanderen, de Franse Gemeenschap, België en de Europese Unie. Om dit alles veilig te stellen moet de hoofdstad en internationale rol van Brussel verder worden uitgebouwd. Met de financiële middelen waarover het Brussels Hoofdstedelijk Gewest momenteel beschikt, is dat bijna onmogelijk. Ik pleit er dan ook uitdrukkelijk voor dat zowel de federale overheid als de overheden op de andere niveaus hier een extra inspanning doen.

Ik pleit ook voor een versterking van de impact van de Vlaamse en de Franse Gemeenschappen op de hoofdstad, in de domeinen waarvoor zij bevoegd zijn. De uitbreiding van een

kwalitatief hoogstaand aanbod inzake gezondheidszorg en welzijnsbeleid houdt een rechtstreekse verbetering in van de levensomstandigheden van de inwoners van de stad Brussel en heeft dus indirect ook een invloed op de levenskwaliteit in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Na het afsluiten van samenwerkingsakkoorden kunnen in verschillende domeinen de gewesten en de gemeenschappen misschien meer verantwoordelijkheid dragen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. De inkomstzijde van de begroting vertoont een kleiner wordende financiële draagkracht van de bevolking. Personen met hoge inkomsten blijven het Brussels Hoofdstedelijk Gewest verlaten terwijl heel wat steuntrekkers de hoofdstad bezoeken en er zich vestigen. Toch is het Brussels Hoofdstedelijk Gewest geen woestijn. De rijkdom die er wordt gegenereerd komt slechts voor een gedeelte de Brusselaars zelf ten goede en wordt in grote mate uitgevoerd naar het Vlaams Gewest.

Naar aanleiding van de toegevoegde interpellatie over de uiteenzetting van minister-president Van den Brande van de Vlaamse Executieve, wil ik wijzen op de krachtlijnen die werden uitgewerkt betreffende de plaats van Brussel in een verdere staatsvorming. Wij hebben er het grootste belang bij om in alle sereniteit de verzuchtingen van de Vlaamse Gemeenschap nader te bekijken. Ik citeer het desbetreffend document: «Brussel is een tweetalig hoofdstedelijk gewest waarvan de grenzen definitief vastgelegd zijn. Het vertoont eigen stads-gewestelijke kenmerken en heeft tegelijkertijd een hoofdstedelijke en internationale functie»... «Brussel is in de eerste plaats de stad van haar inwoners. De institutionele regeling voor de hoofdstad moet erop gericht zijn het beste kader te scheppen voor een toekomstgericht beleid ten bate van alle inwoners van Brussel. Hierbij zal rekening worden gehouden met de maatschappelijke, economische en demografische evolutie in Brussel». Ik vraag de leden van De Brusselse Raad het document aandachtig te lezen. Zij moeten begrijpen dat de invloed van hun Vlaamse collega's uit hun Parlement hier vrij groot is geweest en dat er heel wat verzuchtingen in het document zijn opgenomen.

Ik citeer punt 2.3: «De Brusselse instellingen op hoofdstedelijk en op lokaal niveau moeten garanties bieden voor de evenwichtige en volwaardige beleidsparticipatie van de beide gemeenschappen en voor een effectieve en constructieve samenwerking tussen Vlamingen en Franstaligen. Het evenwicht tussen de gemeenschappen op het Brussels niveau is verbonden met het evenwicht tussen de gemeenschappen op het federale niveau».

Ik vestig er de aandacht op dat in Vlaanderen wordt gepleit voor de consensuele samenleving en niet voor de confrontatie. Dit laatste heb ik als Vlaams politicus in Brussel ook gevreesd, maar gelukkig werd niet voor die weg gekozen. Ik citeer verder: «De ontwikkeling van Brussel als federale en internationale hoofdstad en als leefbare grootstad is in het belang van al haar inwoners en van de beide gemeenschappen van België. De hoofdstedelijke en internationale rol brengt enorme uitdagingen met zich mee op sociaal, urbanistisch, demografisch en financieel vlak. Dit vraagt een intense samenwerking tussen de betrokken overheden».

Dit zijn enkele voorstellen van het Vlaams Parlement. Ik vermoed dat de heer Cornelissen daarover zal interpellieren. Ik wil de zaak neutraliseren en er de aandacht op vestigen dat in de voorstellen wordt gezegd: «Er dient een gewaarborgde vertegenwoordiging voor beide gemeenschappen te komen in de raden en uitvoerende organen van zowel het hoofdstedelijk beleidsniveau als van de lokale beleidsniveaus. Bepaalde bevoegdheden dienen om redenen van efficiëntie uitgeoefend te worden op het hoofdstedelijk niveau en een herschikking van de gemeentegrenzen dient te worden onderzocht. Bij de regionalisering van de gemeentewet dient voor Brussel een aparte specifieke regeling te worden uitgewerkt waarbij de nodige wettelijke

waarborgen worden voorzien om de positie van de Brusselse Vlamingen in de Brusselse gemeentebesturen te verzekeren». Deze stelling heb ik een jaar geleden hier ook verdedigd.

Volgens het Vlaams Parlement moeten, waar de gemeenschapsbevoegdheden en de gewestbevoegdheden erg verstrengd zijn zoals bijvoorbeeld in de domeinen huisvesting en tewerkstelling, de deelstaten en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest complementair optreden en niet vanuit een concurrentiepositie.

Al deze elementen moeten ons toch geruststellen. Het document zegt dat Vlaanderen ook financiële middelen ter beschikking kan stellen ter ondersteuning van de hoofdstedelijke en internationale rol van Brussel. Bovendien zal de financiering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest rekening moeten houden met de bijzondere lasten die de hoofdstedelijke en internationale rol met zich mee brengen.

Geachte collega's, het is nuttig dat u het document eens grondig doorneemt. Ik ben vrij gerust wat betreft de verzuchtingen. Rekening houdend met het bestaan van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zijn er een aantal formuleringen naar voren gebracht die zeker niet tegen de borst stuiten, zoals recent in de pers werd gezegd. Er wordt hier blijk gegeven van zeer grote redelijkheid.

Op vele gebieden wordt de onvolmaaktheid van onze huidige federale staatstructuur aangevoeld. Op fiscaal en financieel vlak is deze onvolmaaktheid wellicht het grootst. De financiering in de vorm van dotaties aan de gewesten op grond van de gefinde personenbelasting, is op termijn onhoudbaar als geen nieuwe en verregaande compensatie- en solidariteitmechanismen worden ingezet. Met betrekking tot de fiscale autonomie van de gewesten en de gemeenschappen die vanuit Vlaanderen wordt gevraagd, is mijn standpunt ondubbelzinnig dat alleen een wijziging in de fiscaliteit die uiteindelijk niet nadelig is voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, voor bespreking kan worden aanvaard.

Ik kan niet in een hervorming stappen die de enen bevoordelt en de andere benadeelt. Daarenboven rijst de vraag of een op te bouwen fiscale concurrentie tussen de gewesten.

Onze bevolking wel ten goede komt. Ook het voorstel van de minister-president om de personenbelasting deels te innen op de plaats waar de belastingplichtige werkt, moet in dit licht worden onderzocht. Het is immers voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest als klein stadsgewest niet zinvol zich concurrentieel op te stellen tegenover anderen, ook niet op het fiscale vlak. Alleen een politiek van samenwerking en overleg zal voldoende kansen bieden. Het is daarom misschien beter oplossingen te zoeken in de richting aan een aanpassing van de verdeelsleutel voor de dotaties ten voordele van Brussel. Dit kan bijvoorbeeld door de grootte van deze dotaties te verbinden met de plaats waar de belastingen worden gegenereerd. Zodoende wordt de paradoxale vaststelling gedeeltelijk gecorrigeerd dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, ondanks zijn grote economische slagkracht en de daaruit voortvloeiende grote vraag naar arbeidskrachten verder veraarmd, terwijl het in belangrijke mate instaat voor het in stand houden van de rijkdom en de welvaart van zijn omgeving.

Hiermee wordt bovendien de mythe doorbroken dat alleen de fiscale autonomie zaligmakend zou zijn voor het genereren van extra middelen.

Net als bij de vorige begroting blijkt ook nu dat de regering de strijd tegen de werkloosheid als absolute prioriteit in haar beleid handhaaft. Ondanks de bijzonder krappe begrotingsmarge wordt in 1998 en 1999 de aangekondigde investering van één miljard voor de rechtstreekse creatie van jobs uitgevoerd. Daarbij komt nog 150 miljoen voor het voortzetten van de

plaatselijke actieprogramma's voor wijkrenovatie en voor extra middelen voor investeringswerken in het kader van «Brussel, culturele hoofdstad van Europa in het jaar 2000».

In de strijd tegen de werkloosheid blijft de belangrijkste rol van de overheid echter bestaan in het ondersteunen van de markt en het stimuleren van extra tewerkstelling. Bij het creëren van duurzame werkgelegenheid, ook voor de zogenaamde risicogroepen, is er in de eerste plaats nood aan economische vernieuwing en aan een sterk economisch draagvlak. In het licht hiervan roep ik de Brusselse regering op dringend werk te maken van een geavanceerd en dynamisch beleid ten aanzien van de multimediasector en van een geïntegreerd en toekomstgericht toerismebeleid in de hoofdstad.

De informatietechnologie en in het bijzonder de multimedia zijn één van de speerpunttechnologieën die de toekomstige basis zullen vormen voor onze welvaart en ons welzijn. Multimedia zijn immers een belangrijke groeisector in de wereld. De Brusselse hoofdstedelijke industrie kan en mag niet nalaten hierin haar plaats op te eisen.

Ook op het vlak van de werkgelegenheid spelen de nieuwe industrie en de nieuwe informatietechnologie een belangrijke rol. Technologische ontwikkeling en informatietechnologie vormen een essentiële bron van economische ontwikkeling en werkgelegenheid. Hoewel de toepassing van nieuwe technologieën jobs vernietigt, brengt deze ook nieuwe werkgelegenheid tot stand. Het nettoresultaat van deze verschuiving blijft in elk geval positief. Bovendien leidt een achterstand in technologische vernieuwing tot economische verzwakking, wat op termijn een verlies aan arbeidsplaatsen betekent.

Brussel moet een multimedia-valley worden die toonaangevend is in ons land en in Europa. Niet Vlaanderen of Wallonië staan op de eerste plaats, maar Brussel. De centrale ligging van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, de bron van onze welvaart, zal steeds minder kunnen worden uitgespeeld als een concurrentieel voorbeeld. Dit wegdeemsterend voordeel kan echter perfect worden opgevangen door het ter beschikking stellen van een performant communicatieknooppunt.

Wij moeten opnieuw een centrale positie verwerven in Europa, niet in de strikt ruimtelijke betekenis, maar wel op het vlak van de virtuele telecommunicatie. Wil Brussel de hoofdstad blijven van de Europese Unie, dan is de uitdaging nog veel groter. Ik ben ervan overtuigd dat iedereen die het goed met het Hoofdstedelijk Gewest meent, van oordeel is dat Brussel de hoofdstad moet blijven van de Europese Unie. Het is dan ook ontzettend belangrijk om vandaag reeds te investeren in de nieuwe informatietechnologie. Indien wij dit niet doen, zullen wij uit de boot vallen.

Door de uitbreiding van de Europese Unie naar het oosten toe, kan de minder centrale ligging van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest immers in het voordeel spelen van een meer centraal gelegen Europese hoofdstad. Brussel huisvest reeds heel wat bedrijven die actief zijn in de multimediasector. Deze troef mogen wij niet uit handen geven. De aanwezigheid van deze bedrijven moet worden benut bij de creatie van een multimediatroepool in België en Europa.

De regering moet het liberaliseringsproces dat zich in deze sector voordoet, zoveel mogelijk ondersteunen door ruimte te bieden voor nieuwe initiatieven, door het bevorderen van wetenschappelijk onderzoek en ontwikkeling en door het stimuleren van investeringen in netwerken en nieuwe multimedia-diensten. Op dit vlak kunnen wij een voorbeeld nemen aan het Vlaams Gewest. Het waals gewest heeft in deze materie een vrije defensieve houding aangenomen. De regering moet maatregelen nemen om wettelijke en juridische hinderpalen die een

rem vormen voor een doorgedreven ontwikkeling van de informatiemaatschappij, op te heffen of aan te passen.

Welke technische, juridische of misschien zelfs communautaire bezwaren men ook opwerpt, Brussel mag niet nog meer kansen laten liggen. Wij mogen immers niet veroordeeld worden tot het voeren van een achterhoedegevecht, maar wij moeten samen de uitdagingen van de XXI^{ste} eeuw aangaan. Het inschrijven op de begroting van twintig miljoen voor acties ter bevordering van de telecommunicatie en de kennismaatschappij in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is alvast een eerste stap in de goede richting.

De strijd tegen de werkloosheid zal in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest worden gewonnen in de tertiaire sector, die op het vlak van de tewerkstelling nog heel wat groeikansen heeft. Het toerisme is een van de stuwende sectoren in deze tertiaire sector.

De evolutie in de laatste jaren van de overnachtingen en congressen in Brussel als hoofdstad van Europa tonen aan dat het toerisme een sector is met heel wat groeipotentieel.

Een accuraat en innoverend beleid, zowel wat betreft de uitbouw van de toeristische infrastructuur en het toeristisch product als de toeristische marketing en publiciteit, zal deze sector in Brussel sterk doen groeien.

Het benutten van het groeipotentieel zal werkgelegenheidskansen bieden aan geschoolde en minder geschoolde arbeidskrachten. In tegenstelling tot de andere regio's in ons land bleef het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in 1996 en 1997 gestaag vooruitgang boeken. Het aantal toeristische overnachtingen steeg respectievelijk met 15 en 6,9 %.

In 1997 telden wij meer dan 4 250 000 overnachtingen. Zowel in het binnenland als in het buitenland blijft de toeristische aantrekkingskraacht van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest groeien.

Dit is dermate belangrijk dat ik niet anders kan dan zeggen dat het economische draagvlak voorrang heeft op het culturele. Het culturele moet zich ten dienste stellen van het economische. Ik zal hier en volgende week ook in het Vlaams Parlement een warm pleidooi houden om de rol van ons hoofdstedelijk gewest te verstreken. Ik ben de mening toegedaan dat het toerisme in de toekomst meer en meer aan de Vlaamse Gemeenschapscommissie, moet worden toegewezen zodat wij samen met de COCOF een draagvlak kunnen creëren voor het economisch beleid dat op dat vlak moet worden gevoerd. De Vlaamse regering schiet door nog tekort en speelt de kaart van Brussel als toeristische trekpleister onvoldoende uit.

De VVP-fractie zal deze begroting goedkeuren omdat zij een performant antwoord geeft op heel wat vragen en problemen met betrekking tot het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Het respecteren van de norm van de Hoge Raad voor Financiën was geen hindernis om in deze begroting voorrang te verlenen aan de strijd tegen de werkloosheid, de kansarmoede en de verloedering van de stad. Bovendien garandeert de gehanteerde begrotingsorthodoxie een gezonde toekomst op financieel-economisch vlak. De welvaart en het welzijn van de toekomstige generaties zullen op deze wijze niet worden gehypothekerd. (*Applaus*).

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, d'année en d'année, l'exposé général qui nous est fourni nous permet de mieux appréhender l'évolution de la situation économique, sociale, financière de notre région.

Grâce aux travaux de nos commissions et au bénéfice des diverses remarques faites, le budget devient un instrument plus

précis, plus transparent, qui nous permet de plus en plus de lire la réalité plutôt que de la deviner.

Nous ne pouvons pas, dix ans après la naissance de la Région bruxelloise, faire l'économie d'une analyse approfondie des facteurs forts ou faibles de notre région, ni de l'évaluation de la réussite ou non des différentes politiques suivies selon les priorités émises lors de la déclaration gouvernementale de 1995, ce budget est en effet le dernier d'une législature et il permet de tracer un premier bilan.

Après six ans d'existence, au bout de la première législature, nous avions constaté, en 1995, la nécessité de s'attaquer plus spécialement encore à la problématique de la population en région bruxelloise et de son emploi.

M. Vandebossche, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention n'a rien dit d'autre. Pour nous aussi, ce sont les deux priorités, parce que les documents que vous nous avez transmis, monsieur le ministre, laissent entrevoir plusieurs difficultés, et ce n'est pas en tant que membre de l'opposition que je m'exprime ainsi. C'est à la suite de la lecture de vos documents.

Nous avons, par ailleurs, souligné l'intérêt de mener une politique réellement collégiale, cohérente et concertée au sein du gouvernement, plutôt que de livrer au seul hasard la possibilité d'une cohérence à partir d'enveloppes budgétaires gérées précieusement par chaque ministre.

Ce problème des enveloppes est soulevé chaque année par de nombreux membres. Une fois de plus, dans le cadre du budget 1999, on respecte cette même logique qui n'est pas, selon moi, la meilleure pour juguler les grands défis qui sont les nôtres.

Je me suis livré à une analyse relativement simple des différents documents mis à notre disposition, soit dans le cadre de l'exposé général, soit à la suite de nos nombreuses questions posées en commission. Il est incroyable de devoir encore vous réclamer le tableau de la dette de la STIB ainsi que l'évolution du Fonds de trésorerie communale qu'on ne nous soumet pas d'emblée, nous faisant ainsi lanterner pendant des semaines alors que, eu égard à la réponse que vous nous avez donnée, les choses paraissent de plus en plus claires et confirment une thèse que je défends depuis des années.

Suivant les chiffres que vous nous donnez, monsieur le ministre, nous devons constater que, dans le domaine de l'emploi, et malgré, comme vous le dites vous-même en page 11 de votre exposé général, les projections optimistes du Bureau fédéral du Plan quant à l'évolution future de l'emploi, la Région de Bruxelles-Capitale se trouve durement frappée.

En effet, le mouvement de recul du chômage à Bruxelles est de moindre ampleur que celui que l'on observe au niveau du pays: le chômage n'y recule que de 1,3 %, alors que la baisse est de 4,1 % pour le pays.

Lorsque nous reprenons le tableau comparatif de la page 13, comparant les données relatives au chômage dans la Région bruxelloise, entre juin 1996 et juin 1998, nous constatons que le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés passe de 72 913 à 75 400.

Les chômeurs complets indemnisés étaient, en juin 1996, 59 338. Ils passent à 57 428 en juin 1998, soit près de 2 000 en moins.

Mais les chômeurs complets indemnisés, âgés, non demandeurs d'emploi, qui étaient 9 047 au 30 juin 1996, sont 13 988 au 13 juin 1998, soit près de 5 000 en plus.

Les jeunes chômeurs de moins de 25 ans étaient 8 898 en juin 1996; ils sont 8 662 en juin 1998, soit 200 en moins. Mais les

chômeurs de longue durée, de plus de deux ans, qui étaient 27 174, sont aujourd'hui 28 041, soit 900 de plus.

Si nous faisons la comparaison entre la Région de Bruxelles-Capitale et les autres Régions du Royaume, nous constatons que l'évolution de la situation bruxelloise est incontestablement moins positive. Pourtant, le Gouvernement, il y a dix-huit mois à peu près, nous avait claironné une mobilisation de moyens importants pour faire face à cette priorité: 1,4 milliard, si je me souviens bien... On allait voir ce que l'on allait voir, il allait y avoir de l'embauche, de la création induite d'emplois par une série de grands travaux, des clauses sociales, performantes...

En commission, je vous ai interrogé à propos des clauses sociales et des nouveaux emplois qu'elles ont suscités, mais vos réponses n'ont pas été très explicites. J'estime même n'en avoir obtenu aucune. J'ose espérer que vous m'en donnerez une d'ici demain.

On lit dans les rapports que 300 emplois ont été créés dans le domaine de l'environnement. Je suppose que d'autres emplois ont été créés, mais les chiffres sont là dans toute leur rigueur et impartialité, puisque c'est vous qui les communiquez, monsieur le ministre; et le solde est nettement négatif.

Walter Vandebossche l'a souligné également: il est temps que le Gouvernement prenne des mesures. Occupons-nous des secteurs porteurs comme le tourisme ou le multimédia. Je n'avais déjà de cesse de vous le répéter en 1994-1995. J'ai le sentiment que, depuis lors, le Gouvernement reste dans une grande léthargie à ce sujet.

J'ai également eu l'occasion de vous interroger sur l'ASBL «Bruxelles, capitale culturelle de l'an 2000», mais la réponse que vous m'avez donnée n'a pas été très convaincante. J'ai bien peur que vous ratiez le train à cet égard.

Monsieur le ministre, vous nous dites que le Bureau du Plan — et M. Walter Vandebossche semble avoir les mêmes lectures que moi — constate que la création d'emplois passera par des services négociables, et non pas par le secteur industriel, qui a tendance à baisser. Vous m'excuserez donc de revenir avec les sempiternels mêmes exemples, mais je vous avoue que je trouve impardonnable de ne pas avoir relevé le défi que vous lançait le secteur hôtelier et touristique en général. En effet, en 1994, celui-ci s'était engagé à créer 5 000 nouveaux emplois peu qualifiés en cinq ans, pour une mise de fonds publics six fois moindre que celle que vous avez mobilisée, à savoir le fameux 1,4 milliard. Nous serons bientôt en 1999. Qu'en est-il?

Il s'agissait d'obtenir de la part du secteur touristique une partie des taxes sur les chambres d'hôtel. De leur côté, ils réinvestissaient le même montant que celui qui leur était alloué, soit environ 600 à 700 millions. Ils s'engageaient, tous ensemble, à créer un certain nombre d'événements, à leur propre bénéfice, j'en conviens, mais également au bénéfice de la Région bruxelloise.

Je vais vous donner un exemple que vous connaissez bien: lorsque l'hôtel Conrad décida de s'installer en Région bruxelloise, rappelez-vous que le ministre-président a négocié un certain nombre d'emplois réservés à des Saint-Gillois.

Je vous vois sourire. Peut-être n'existent-ils plus ou le Gouvernement a-t-il changé son fusil d'épaule? Mais il s'agissait d'une volonté claire et déterminée du ministre-président dans le cadre de ce dossier.

Vos chiffres démontrent que la politique de l'emploi dans notre Région montre une réelle carence. M. Vandebossche n'a rien dit d'autre. En ce qui concerne le dialogue ou la capacité de partenariat avec le milieu économique, il faut avouer que les résultats ne sont pas brillants non plus. Mais comme le Gouver-

nement n'est pas capable de dialoguer en son sein même, je finis par me demander s'il est capable de discuter à l'extérieur. Cette situation est évidemment hautement préjudiciable pour l'avenir de notre Région. Et s'il fallait tracer dès à présent une piste d'avenir, une priorité pour la prochaine législature — vous ne refuserez certainement pas quelques bonnes idées —, il ne serait pas inutile de développer une infrastructure accueillante de services aux habitants et aux entreprises ou organisations.

Pourquoi venir s'établir dans notre Région plutôt qu'ailleurs ? Telle doit être la question à garder constamment à l'esprit. Il ne suffit pas de répéter les atouts d'une rente de situation : la concurrence est là, à nos portes, pour développer de nouveaux atouts.

On le sait, notre Région a une place unique sur la scène mondiale, mais nos services ne sont pas assez performants, nos infrastructures laissent de plus en plus à désirer. Tout porte à croire que l'on ne veut manifestement pas développer une image offensive et fière de la Région bruxelloise. Et je ne puis que répéter l'exemple de « Bruxelles, capitale européenne de la culture en l'an 2000 », qu'on laisse dormir et qui, je le crains, sera un très grand fiasco.

Monsieur le ministre, notre ancienne collègue, Mme Grouwels, actuellement ministre du Gouvernement flamand, a effectué une étude intéressante. J'ai entendu avec plaisir, ce mardi 8 décembre, sur la VRT, que deux Flamands sur dix accepteraient d'habiter Bruxelles, mais que la moitié des Flamands ne sont jamais venus à Bruxelles. J'oserais parier que les conclusions d'une étude similaire menée en Wallonie ne seraient pas très différentes.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer Harmel, voor de annalen van deze vergadering zou het toch nuttig zijn hier te vermelden dat het gaat over een enquête van mevrouw Grouwels. Deze enquête is alles behalve wetenschappelijk onderbouwd. Zij werd uitgevoerd tijdens informatieavonden van mevrouw Grouwels. In ruil voor het invullen van een formulier, kon men deelnemen aan een tombola voor een weekendje Brussel.

Sommige notoire media in dit land trekken hieruit belangrijke conclusies over de wijze waarop men in Vlaanderen over Brussel denkt. Ik wil de heer Harmel erop wijzen dat het wellicht gepast is de waarde van de cijfers van deze enquête enigszins te relativieren.

M. Dominique Harmel. — Ces précisions sont très intéressantes, mais deux conclusions doivent être tirées : d'une part, nous devons nous faire découvrir comme capitale et, d'autre part, nous devons nous rendre plus attrayants, et cela ne doit pas être extrêmement difficile.

En ce qui concerne l'emploi, j'ai repris l'essentiel des chiffres que le ministre nous a communiqués et j'en ai fait une analyse la plus objective possible. Indépendamment des efforts déployés, on ne peut pas dire que les résultats soient extraordinaires.

Le deuxième défi était et reste d'attirer des habitants dans la Région de Bruxelles-Capitale. L'évolution démographique de notre Région reste inquiétante. On constate, entre le 1^{er} janvier 1981 et le 1^{er} janvier 1992, une diminution de 50 000 habitants. Ce samedi 5 décembre, le journal *La Lanterne* titrait : « Bruxelles : l'exode continue. En un an et demi, plus de 30 000 Bruxellois ont quitté la Région : les 2/3 se sont installés dans le Brabant, surtout le Brabant wallon. » Ces chiffres sont un peu différents des vôtres.

A la page 16 de votre exposé général, vous nous faites un tableau de l'évolution. Au 1^{er} janvier 1991, il y avait 960 324

habitants. Au 1^{er} janvier 1998, nous oscillons entre 950 000 et 953 175 habitants.

La comparaison avec les autres Régions est intéressante. En Région flamande, on comptait 5 767 856 habitants le 1^{er} janvier 1991 et on en comptait 5 912 705 au 1^{er} janvier 1998. La Région wallonne, qui comptait 3 258 795 habitants au 1^{er} janvier 1991, en comptait 3 326 707 au 1^{er} janvier 1998, soit une augmentation de plus de 75 000 habitants.

On constate une différence relativement importante entre les chiffres cités par *La Lanterne* et ceux que le ministre nous donne. Nous constatons, pour les deux Régions voisines, un gain de l'ordre de 315 à 320 000 et une fourchette d'environ 3 000 pour la Région bruxelloise. Vous admettez, monsieur le ministre, que nous sommes bien loin des projections initiées lors de l'analyse du PRD lorsque nous avons mis en place un certain nombre de moyens plus dynamiques pour tenter de convaincre un grand nombre d'habitants de rester ou de revenir en Région bruxelloise. Vous admettez aussi que les avatars que nous avons connus avec le PRAS — nous ne savons plus très bien aujourd'hui quelle législation s'applique et M. Gosuin passe actuellement des moments difficiles avec le Rouge-Cloître — ne créent évidemment pas le climat de sécurité et de confiance qui permettrait à certains de venir s'installer dans notre Région, étant donné que nul ne sait ce qu'il adviendra d'un certain nombre de grands projets

Monsieur le ministre, tout ceci a bien sûr un impact sur l'impôt de personnes physiques. Entre 1989 et 1997, celui-ci a augmenté en moyenne, à Bruxelles, de 4,7 % par an, alors que l'augmentation pour les autres Régions est de 6,8 % par an.

Toujours suivant les tableaux que vous nous avez fournis, nous avons perdu 14 % de notre capacité fiscale par rapport à la moyenne nationale entre 1989 et 1997. De plus, comme le disait Mme Dupuis dans son rapport, nous avons encore perdu 1,2 % en 1998 et vous prévoyez encore 4 % de moins pour 1999. Vous ne nous dites pas ce qui nous attend pour l'an 2000 ! Entre 1989 et 1999, nous perdrons donc 20 % de notre capacité fiscale.

M. Vandebossche estime que le bilan n'est pas si mauvais que cela. En matière d'emploi, on ne peut pas dire qu'il soit extraordinaire. En ce qui concerne les habitants, ce n'est pas extraordinaire non plus. Pour ce qui est des prévisions IPP, ce n'est pas la joie.

Les deux priorités dont nous nous sommes tant occupés les uns et les autres depuis 1989 n'ont pas donné de très bons résultats.

Un dernier chiffre — je sais que vous les aimez — en ce qui concerne la dotation de l'impôt sur les personnes physiques durant la même période. Elle a augmenté de 44 % en Région bruxelloise, 88 %, soit le double, en Région flamande et 55 % en Région wallonne.

Ce débat budgétaire, ce débat-bilan ai-je envie de dire, en fonction des chiffres que vous nous donnez, met suffisamment en exergue les difficultés budgétaires auxquelles nous sommes confrontés. Même si aujourd'hui, vous voulez encore nous faire croire que tout va pour le mieux dans les meilleurs mondes, les chiffres que vous nous avez donnés démontrent malheureusement, et je le regrette amèrement, exactement le contraire. Je ne dis pas que tout est irrémédiable, monsieur le ministre, mais je voudrais qu'au nom de l'orthodoxie budgétaire et de la transparence dont vous nous parlez à l'envi, vous puissiez clairement nous dire quels sont en réalité les moyens que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour inverser ces tendances.

Si le bilan est aussi sévère, c'est parce que cette dernière législature était caractérisée par l'incapacité de mobiliser les énergies autour d'un choix politique clair.

Je reviens toujours pour ma part à l'exemple du PRAS, exemple frappant de l'incapacité du Gouvernement à définir clairement le choix de la ville et les options-clés qu'il entend prendre pour les années à venir.

Plus encore que d'habitude, nous avons assisté à un immobilisme rendu nécessaire par l'obligation de marier l'eau et le feu. Mais en tentant de contenter chacun, et en monnayant telle concession par telle contrepartie, vous n'avez satisfait personne et surtout, vous n'avez pas réussi grand-chose. Bien sûr, vous avez fixé des termes et vous avez renvoyé à plus tard ce que vous ne pouvez pas justifier maintenant en nous disant que cela ira mieux en 2005. C'est très bien, mais c'est aujourd'hui qu'on tire les bilans, c'est aujourd'hui que nous devons voir si les objectifs ont été atteints et si les politiques qui ont été menées se sont révélées adéquates pour atteindre les objectifs prévus.

Monsieur le ministre, lors des débats budgétaires précédents, j'avais plus spécialement attiré votre attention sur deux secteurs extrêmement dangereux pour la vie de la Région bruxelloise. Tout d'abord la problématique de la débudgétisation, que nous pouvons retrouver dans le secteur des transports en commun et également dans le Fonds de trésorerie communale.

Là aussi, j'ai repris fidèlement les documents que vous avez eu la gentillesse de fournir dans le rapport. Je vous invite à consulter à la page 223, annexe 3.2, le tableau de la STIB en millions.

Vous vous souviendrez qu'à cette tribune, en 1997, je vous ai dit qu'eu égard au fait que vous aviez changé le principe de la dette indirecte pour en faire une dette garantie, j'avais la faiblesse de croire que la STIB, vu la dotation dont elle bénéficiait, était totalement incapable de prendre en charge le remboursement des intérêts afférents à cette dette. M. le ministre Hasquin m'a fait remarquer que je n'y connaissais rien, que j'étais un oiseau de mauvais augure et que j'aurais la preuve que tout allait très bien.

J'attire votre attention tout spécialement sur cette annexe, monsieur le ministre. Elle vient de vous et je ne fais que la lire. Total au 31 décembre 1999 de ce que l'on appelle la dette indirecte, c'est-à-dire celle soutenue par la Région de Bruxelles-Capitale: 13 milliards. J'attire votre attention sur le fait que les milliards empruntés pour 1997 n'auront fait l'objet d'aucun remboursement, si ce n'est la première fois, au 31 décembre 1999, à concurrence de 75 millions.

J'attire également votre attention sur le fait que les emprunts 1998-1999 — 2,085 milliards et 3,372 milliards — ne font pas non plus l'objet de remboursements pendant l'exercice 1998-1999. Cela témoigne, à suffisance, de ce que j'avais pressenti: on reporte à demain ce que l'on est incapable de faire aujourd'hui. Cela signifie, monsieur le ministre, que, même si nous ne prenons pas en considération l'emprunt souscrit en 1997, nous avons déjà un dérapage de 5,457 milliards, rien que pour les emprunts 1998-1999. Et nous savons pertinemment bien qu'un certain nombre d'emprunts importants vont être faits dans les années 2000 pour financer les grands travaux que le ministre Hasquin a envisagés. Donc, même si vous continuez, monsieur le ministre, à dire qu'il ne s'agit pas de débudgétisation et même si le CSF continue à prétendre que c'est une dette qui est en réalité une dette garantie, nous sommes, aujourd'hui convaincus que ces montants devront être, un jour ou l'autre, pris en charge par la Région et que l'on a, en réalité, reporté à demain ce que l'on devait prendre en charge aujourd'hui. Et on est bien loin, monsieur le ministre, de la rebudgétisation que nous avons décidée ensemble en 1994 et 1995 et dans laquelle on imaginait prendre, sur la base de dotation de la STIB, un montant allant de 800 à 900 millions et de n'autoriser qu'un emprunt d'1,1 milliard, de manière à lisser la dette de la STIB

d'ici l'an 2000, dette qui, sauf erreur de ma part, devait arriver à 14 milliards.

L'exercice, tel que vous nous le présentez dans cette annexe, page 223, est très clair. Nous avons, en 1989, sauf erreur de ma part et en fonction des chiffres donnés, une dette de 13,8 milliards. Vous nous dites qu'au 31 décembre 1999, nous aurons une dette de 18,5 milliards dont — je vous le signale — les amortissements sont reportés à après-demain; regardez le tableau, il est, à cet égard-là, extrêmement intéressant.

Je tourne les pages et j'arrive aux pages 224 et suivantes qui concernent le Fonds de trésorerie communale. Il est vrai, et je vous en remercie, que j'ai rarement eu une explication aussi claire sur ce qui se passera dans le futur. Il est repris de manière, on ne peut plus claire, à la page 229, que le montant des créances sur les communes s'élève, le 31 décembre chaque fois, en 1997 à 5 milliards 107 millions, en 1998 à 5 milliards 209 millions et en 1999, à 5 milliards 173 millions. En desous, vous avez le tableau des différents emprunts qui ont été contractés par les communes. Vous trouverez dans les pages précédentes que l'ensemble de ces emprunts ont été considérés comme irrécouvrables par le Gouvernement auquel vous participez. Incontestablement, le tableau l'indique au 31 décembre 1999, les 5 milliards 173 millions, toutes choses restant égales, devront être pris en charge par quelqu'un, mais par qui? Evidemment, par la Région Bruxelles-Capitale, l'ensemble des emprunts ayant été, je vous le répète, déclarés irrécouvrables. Les montants du Fonds de trésorerie communale ne seront que de 5 milliards, pour autant que l'ensemble de la dette des hôpitaux publics ait pu être apurée, et rien n'est moins sûr, nous reparlerons, sans doute, de Bruxelles-Ville dans les jours qui viennent. Je pense que la situation zéro telle que nous l'avions souhaitée n'est pas près d'arriver; elle nécessitera un certain nombre d'efforts. Cela signifie, aussi, que l'on respecte les engagements et les phasages tels qu'ils avaient été prévus.

Cette réponse est pleine d'intérêt car on peut y lire, que l'on avait prévu, au départ, une simulation très compliquée — que personne ne comprenait, mais on commence à voir de plus en plus clair — où chaque année, dans le cadre du budget, 2 milliards 300 millions seraient affectés au financement de ce fonds. Et puis, vous le verrez dans les documents, on a commencé à en mettre un peu plus ou un peu moins. Mais pour 1999, qui est incontestablement une année difficile, vous ne prévoyez que 970 millions. Vous devez me l'expliquer: le Fonds de trésorerie communale se porte-t-il si bien?

Je ne comprends pas pourquoi vous avez choisi cette option. Peut-être cela vous arrangeait-il pour l'équilibre du budget. Cette diminution de 2,3 milliards à 970 millions est incompréhensible quand on sait que l'ardoise, au 31 décembre, sera de 5 milliards. Votre explication m'intéresserait, et je ne vous demande rien d'autre, en fonction des documents publiés aux pages 228 et 229. Il ne s'agit pas d'une vision de l'un des membres de votre Assemblée mais d'une compréhension bien claire des documents qui nous ont été transmis.

Alors, monsieur le ministre, la Cour de comptes a été très prolifique — M. Veldekens, reviendra sur ce sujet — quant à un certain nombre d'articles du manteau qui ne sont rien d'autre en réalité que des cavaliers budgétaires. Il s'agit des articles 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 qui dérogent tous à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat. On vous proposera un certain nombre d'amendements afin de clarifier les choses.

J'en arrive aux principaux commentaires que je souhaite faire dans le cadre d'une analyse générale du budget, dix ans après la naissance de notre Région de Bruxelles-Capitale et en fin de cette deuxième législature. Je vous dirai qu'après un

législature que je considère comme volontariste et dynamique, nous avons assisté depuis 1995 à une paralysie et à une juxtaposition de discours ciblés sur des clientèles politiques diverses. Il y avait un projet pour la Région, il n'y a plus eu que des à-coups contradictoires. Finalement, si la situation budgétaire n'est pas la pire qui soit, elle reste détestable parce qu'elle repose sur un endettement, qui, contrairement à ce que vous essayez de nous faire croire, ne cesse de croître. Il s'agissait d'une «analyse-bilan» des actes qui ont été posés par le Gouvernement. Si nous pouvons nous féliciter de ce qu'en matière de technique des présentations budgétaires, un grand effort a été fait, nous avons, les plus grandes craintes quant à l'avenir du Fonds de trésorerie communale et des emprunts de la STIB.

Pour conclure cette intervention, il est difficile de ne pas plonger quelque peu dans le sujet d'actualité porté à l'agenda de toutes nos réflexions par le ministre Président, qui a confié à la presse sa piste d'un IPP, qui serait ristourné selon une clé 50/50 résidence/lieu de travail. On a assisté à un tollé révélateur une fois de plus des profonds égoïsmes dès qu'il s'agit de question de sous. Enfin, il n'y a pas de surprise.

Et d'autres ont signalé qu'il s'agissait là d'une fausse bonne idée et ont agité d'autres fausses bonnes pistes, je songe aux propositions de M. Maingain sur les taxations immobilières.

Sans doute, nous direz-vous votre sentiment parce que les droits d'enregistrement pour l'ensemble des actes passés en Région bruxelloise ne représentent tout de même pas peu de chose dans le cadre de vote budget! Mais si vous avez besoin d'idées à ce sujet, MM. Grimberghs et Lemaire ont déposé un texte fort intéressant. J'ai toutefois remarqué, dans le cadre du débat sur les droits de succession, que les discussions étaient relativement difficiles! J'ai la faiblesse de croire que vous n'aurez pas une très large majorité pour discuter encore du sujet durant cette législature. Je vois que la lumière s'allume.

M. le Président. — Elle est allumée depuis un certain temps déjà, monsieur Harmel!

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, comprenez que pour moi ce soit un moment émouvant!

M. le Président. — Je n'en doute pas, monsieur Harmel, mais le règlement est le même pour tout le monde!

M. Dominique Harmel. — Après dix ans de débats budgétaires passionnés avec M. Chabert, d'un côté ou de l'autre de la barrière, et avec la tristesse de ne pas voir ici mon cher ami, M. André, me dire s'il a bien mis en exergue les préceptes qu'il nous annonçait à cette tribune... Avec pour moi la grande tristesse de ne pas voir parmi nous M. Hasquin qui nous disait encore ici, de sa voix forte et mâle: «Moi, jamais dans un Gouvernement sans huit à dix milliards du fédéral!»... Et Eric André nous disait la même chose! «Si jamais nous n'obtenons pas cela, nous casserons la baraque!» Que dois-je constater aujourd'hui? Avec les deux milliards, nous avons même dû payer un terrain de foot et peut-être demain serons-nous obligés de traiter au sidol les boules de l'Atomium. Il est lamentable de se rappeler les opportunités que vous avez manquées.

Souvenez-vous, vous disposiez d'une analyse intelligente sur le coût des navetteurs: 5 milliards. En 1992, une proposition vous a été faite sur l'impôt des non résidents, elle est restée lettre morte. Une série de propositions qui permettaient non pas de revendiquer une partie de l'impôt des personnes physiques, — ce qui à mon avis amènera à de très grandes difficultés entre les différentes Régions — mais tout simplement d'obtenir, Monsieur le ministre, ce à quoi nous avons évidemment droit en tant que capitale fédérale, en tant que capitale internationale...

M. Eric van Weddingen. — Monsieur Harmel, ce sont vos amis qui sont au Gouvernement fédéral!

M. Dominique Harmel. — Monsieur van Weddingen, vous avez parfaitement raison mais vous savez c'est l'ami et le collègue de M. Chabert qui vous dit que la Région bruxelloise n'existera plus dans quelques mois! Chacun fait ce qu'il peut, en fonction de ses moyens. On fait ce qu'on peut, on fait de son mieux.

M. le Président. — Monsieur Harmel, puis-je vous demander de conclure.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, j'en suis à ma finale!

M. le Président. — Qu'elle soit rapide!

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de ce débat budgétaire, nous ne manquons pas d'évoquer l'absence de politique sur certains plans monsieur le ministre. Vous étiez sur le bon chemin mais vous avez repris de très mauvaises habitudes. Je pense à la débudgétisation, à l'absence de projets clairs et cohérents, — comment avez-vous pu accepter ce salmigondis de PRAS, monsieur le ministre? — à l'incapacité de la majorité à laquelle vous participez de dialoguer, à la léthargie qui a caractérisé cette deuxième législature... Beaucoup reste à faire et vous vous en doutez, monsieur le ministre, après une critique aussi sévère, nous ne pourrions voter en faveur de cet embryon de projet que vous nous avez proposé. (*Applaudissements sur les bancs PSC et VLD.*)

M. le Président. — La parole est à M. van Weddingen.

M. Eric van Weddingen. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, en matière budgétaire, le Gouvernement tire actuellement plus vite que son ombre. En effet, nous n'avons jamais reçu un budget aussi tôt. Et mis à part les défenseurs acharnés des vacances prolongées, personne ne s'en plaindra. Nous avons pu nous réunir en commission des Finances un mois avant la rentrée parlementaire; nous nous en sommes d'autant plus réjouis, monsieur le ministre, que les documents que vous nous avez remis étaient excellents! (*Sourires sur divers bancs.*)

Chers collègues, le ministre aimerait que tout le monde entende ces paroles réconfortantes et justes que je viens de prononcer! C'est tout à fait légitime de sa part.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Mesdames et messieurs, je vous demande d'écouter l'orateur. Pour une fois que quelqu'un dit du bien de moi!

M. Eric van Weddingen. — L'an dernier, la qualité des documents s'était améliorée. Aujourd'hui, je constate avec plaisir que la clarté des documents, l'effort pédagogique et didactique réalisé sur le plan de l'exposé, font pratiquement de ce dernier budget de la législature une lecture de chevet. D'ailleurs, monsieur le ministre, je souhaiterais — et sans aucune ironie! — que vous transmettiez nos félicitations à vos collaborateurs. Je n'ai d'ailleurs pas fini de mettre votre modestie, ni celle du Gouvernement, à l'épreuve, monsieur le ministre.

Ce budget constitue un heureux aboutissement de la politique budgétaire de ce Gouvernement puisque l'accord de Gouvernement est quasiment entièrement réalisé. Il n'y a eu aucun impôt nouveau; par ailleurs, certaines taxes ont été réduites, voire supprimées. (*Exclamations de M. Vanhangel!*)

Nous verrons cela en détail tout à l'heure, si vous le souhaitez, monsieur Vanhangel.

L'exécution, la réalisation des budgets ont été chaque année nettement meilleures que l'objectif budgétaires. Vous avez encore pu le constater par les résultats du budget 1997, bien meilleurs aussi que ce qu'indique la norme du Conseil supérieur des Finances

Le déficit est en réduction constante, tandis que l'endettement de la Région a, lui aussi, diminué et semble maîtrisé.

Ce sont des données objectives et réelles.

Si j'osais, je dirais, monsieur le ministre, qu'en examinant ce dernier budget, — M. Harmel me comprendra — je me croyais à Woluwé-Saint-Pierre où l'échevin des Finances est, lui aussi, excellent...

M. Denis Grimberghs. — Donnez-nous son nom !

M. Eric van Weddingen. — Je vous le dirai tout à l'heure.

Au début de cette législature, d'aucuns ne vous croyaient pas du tout. Hier, j'ai relu les débats qui ont eu lieu lors du premier budget et j'ai constaté que, même au niveau de la majorité, des doutes assez étonnants étaient exprimés sur ce que vous annonciez.

Après cela, on a commencé à vous croire un peu et, aujourd'hui, en tout cas pour ma part et au vu des résultats des trois premiers exercices, je suis tenté de vous croire tout à fait.

M. André Drouart. — Vous êtes devenu croyant !

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Donc, je dois continuer dans cette voie !

M. Eric van Weddingen. — D'ailleurs, monsieur Harmel, même la critique de l'opposition est devenue beaucoup plus mesurée.

M. Dominique Harmel. — Heureusement, quand on voit ce que M. André a dit comme inepties !

M. Eric van Weddingen. — A mon avis, à cette époque-là, M. André avait raison ! (*Rires sur de nombreux bancs.*)

Je ne sais pas pourquoi, mais c'est un sentiment profond que j'éprouve, monsieur Harmel.

Comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, vous avez géré la Région, avec le Gouvernement, en bon père de famille. Voilà une valeur qui, visiblement, continue à porter ses fruits.

Je ne reprendrai pas ici l'ensemble des chiffres. Ils ont été suffisamment détaillés dans les documents en notre possession. Il en ressort que la Région de Bruxelles-Capitale est viable. C'est un point important, surtout avant la négociation institutionnelle inéluctable de l'an prochain. En effet, si nos perspectives financières avaient été catastrophiques, comme certains l'imaginaient — je n'ose dire l'espéraient — nous serions arrivés totalement déforçés à la table des négociations. Si être viable est important, ce n'est pas un objectif très existant, vous l'avouerez. La vocation de capitale nationale et internationale de Bruxelles mérite beaucoup plus d'ambition. Mais, pour faire de Bruxelles cette capitale dont nous rêvons tous, il faut plus de moyens. Il n'existe que deux sources de moyens : l'Etat fédéral, d'une part, nos recettes fiscales, d'autre part. En ce qui concerne l'Etat fédéral, nous le savons fort peu ambitieux pour sa capitale

en comparaison des pays voisins. Aussi, l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et notre Région doit-il impérativement être revu. Ce n'est pas un cadeau que nous demandons, mais uniquement qu'il soit tenu compte de la richesse produite à Bruxelles. Nous ne demandons qu'un juste retour, sans entamer l'indispensable solidarité entre Régions. Si ce discours sensé et responsable n'était pas entendu, si l'Etat fédéral refusait d'allouer à Bruxelles ce qui est nécessaire à son développement de capitale, la porte serait alors ouverte à des revendications plus pointues car, par rapport aux recettes produites, Bruxelles ne reçoit pas son dû, tant en matière d'impôts sur les personnes physiques qu'en matière d'impôts des sociétés. Or, ces revendications ne sont pas souhaitables car elles risqueraient de rompre toute solidarité entre les Régions. En fait, c'est un avertissement qui est adressé à l'ensemble du Gouvernement fédéral et pas seulement à son aile flamande car si nous sommes évidemment favorables à une solidarité Wallonie-Bruxelles, il faut que celle-ci joue dans les deux sens et que les ministres wallons présents au Gouvernement fédéral défendent efficacement Bruxelles. Nous avons bien dû constater que cela n'a pas été le cas jusqu'ici au sein de l'actuel Gouvernement fédéral, ce qui explique sans doute le mouvement d'humeur bien compréhensible du Président du Gouvernement bruxellois. Il reste à espérer que les représentants wallons du prochain Gouvernement fédéral seront plus pugnaces. Inutile de vous dire que j'y crois...

Nos recettes fiscales constituent une deuxième source de financement. Je retiendrai la recette la plus importante, l'impôt sur les personnes physiques, qui continue certes à croître chaque année mais moins vite que dans les deux autres Régions. Nous connaissons la cause de ce ralentissement de la croissance de l'IPP : les habitants qui quittent Bruxelles sont plus riches que ceux qui y arrivent et, de surcroît, nous enregistrons une perte nette d'habitants. Le phénomène n'est pas neuf — il a débuté il y a environ dix ans — mais il est continu, persistant. C'est surtout inquiétant, car si ce mouvement de population n'a pas empêché jusqu'ici la croissance des recettes, c'est en raison d'une série de mesures fiscales fédérales qui ont aggravé la charge, telles la non-indexation des barèmes, la limitation des déductions fiscales, la suppression de l'imputation des précomptes immobiliers, l'indexation des revenus cadastraux, etc. Autant de mesures fédérales qui nous ont permis de percevoir davantage d'impôts sur les personnes physiques, alors qu'en réalité, l'assiette bruxelloise en matière d'impôts sur les revenus était décroissante. Les effets de ces mesures fédérales ne seront pas éternels et la tendance risque bientôt de s'inverser. Nous devrions donc poursuivre un objectif prioritaire : dissuader les contribuables intéressants de quitter Bruxelles et en encourager de nouveaux à s'installer sur son territoire. Nombreuses sont les mesures susceptibles d'y contribuer : je songe à l'embellissement de la ville, à l'aménagement ou au réaménagement de l'espace public, à l'amélioration de la mobilité, à la sécurité, soit autant de domaines dans lesquels ce Gouvernement a marqué des points, même s'il reste beaucoup de choses à réaliser.

Pour atteindre l'objectif consistant à fidéliser les habitants possédant une surface fiscale, il est indispensable de créer un climat fiscal favorable. Je dois reconnaître que ce Gouvernement l'a bien compris puisqu'il a évité toute imposition nouvelle — quatre années de répit, voilà qui n'est pas négligeable, dans ce domaine, en Belgique — il a supprimé la taxe sur la force motrice, il a réduit la taxe sur les surfaces affectées à la production, il a diminué les droits de succession sur les transmissions d'entreprises.

Mais le moyen le plus efficace pour maintenir à Bruxelles le domicile des contribuables aisés, c'est de réduire les droits de succession des particuliers, monsieur le ministre. Ce n'est pas seulement question d'équité, comme je l'avais expliqué lors du débat sur la réduction des droits de succession en matière de

transmission d'entreprise, c'est aussi dans l'intérêt de notre Région, car l'impact au niveau de l'IPP pourrait être très positif. Pour bénéficier de droits de succession qui seraient, par hypothèse, raisonnables, il faudrait d'abord établir son domicile fiscal dans la région et donc y payer, souvent pendant plusieurs années, l'impôt sur les revenus.

Si ce Gouvernement n'avait plus le temps ni l'énergie de prendre une mesure en faveur des droits de succession des particuliers, cet objectif devrait impérativement être réalisé sous la prochaine législature.

M. Michel Lemaire. — Pourquoi ne soutenez-vous pas la proposition que nous avons déposée concernant les droits d'enregistrement ?

M. Eric van Weddingen. — Monsieur Lemaire, nous sommes prêts à soutenir toute proposition constructive, bien rédigée, dont les intentions sont claires, nettes et de nature à concourir aux mesures que je viens d'expliquer et que je souhaiterais voir réalisées. Vous connaissez notre ouverture, monsieur Lemaire.

Monsieur le ministre, ce dernier budget de la législature est réconfortant, comme le sont vos projections pluriannuelles. S'il n'est pas assez ambitieux, comme tenu de la double vocation de capitale de Bruxelles, nous savons — nous l'avons dit tout à l'heure — que c'est essentiellement en raison du peu d'intérêt du fédéral pour sa capitale, un intérêt que tous les partis démocratiques se doivent de réveiller. L'année qui vient en offre d'ailleurs la possibilité... Mais à votre niveau, ne manifestons-nous pas nous-mêmes, Bruxellois, trop peu d'intérêt pour notre vocation européenne ?

Rien n'est jamais définitivement acquis. N'ayons pas peur de nous montrer encore plus engagés dans la défense de notre statut de capitale de l'Europe par des manifestations d'intérêt et des budgets plus adéquats.

Vous nous avez remis une simulation du budget en euros. Sauf erreur de ma part, je pense que Bruxelles est la première Région à l'avoir fait et c'est un symbole que nous apprécions, monsieur le ministre.

Mon intervention ne sera pas plus longue : on s'étend beaucoup moins longtemps sur un bon bulletin que sur un mauvais, et c'est avec plaisir que le groupe PRL-FDF votera ce budget. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, ce budget qui est le dernier de la législature — je souligne à mon tour — est aussi en quelque sorte le bulletin final avant les examens.

Ce budget ne se distingue pas tellement du budget 1998. Il comporte des modifications relativement mineures, ce qui n'est guère étonnant puisque vous aviez annoncé en septembre 1997 que vous aviez adopté alors, d'un coup, le budget 1998 et une préfiguration du budget 1999.

Comment aborder ce budget et déterminer s'il mérite un bon ou un mauvais bulletin ?

Je me pose une question fondamentale : ce budget répond-il au double défi que la Région doit relever ?

Un défi social d'abord : le chômage est particulièrement important à Bruxelles et frappe de plein fouet les personnes peu qualifiées. La pauvreté gagne du terrain : le nombre de minimisés a plus que doublé depuis 1990. La fracture sociale se fait

toujours plus visible. Comme les événements de Cureghem qui sont encore dans nos mémoires, le malaise croissant dans certaines écoles et certains quartiers est l'expression d'un sentiment d'abandon et de désarroi d'une partie de la population et des jeunes en particulier.

Mais la Région a aussi un défi budgétaire à relever : les recettes de la Région dépendent pour une grande part du nombre d'habitants et des revenus de ceux-ci. Or, outre le phénomène de paupérisation déjà évoqué, la population bruxelloise stagne. Mais il faut être conscient que cette stagnation cache des chiffres inquiétants : en effet, depuis plusieurs années, on constate que le solde migratoire interne est largement négatif (environ -10 000 habitants) mais est compensé par un solde naturel de naissances légèrement positif et, surtout, par un solde migratoire externe également positif, de 7 à 8 000 personnes, ce qui assure pour l'instant une balance proche de zéro.

Cela veut dire concrètement que l'exode urbain se poursuit et est partiellement compensé par un flux d'immigration dont on peut supposer qu'une partie importante compensée par un flux d'immigration dont on peut supposer qu'une partie importante est composée de non-résidents, donc de personnes ne contribuant pas à l'impôt des personnes physiques et donc au calcul des recettes régionales.

C'est l'une des causes de la dégradation des recettes de la Région bruxelloise, dégradation qui devient fort inquiétante. En effet, l'évolution négative des recettes que l'on peut observer depuis plusieurs années se poursuit.

Il y a tout d'abord l'évolution de la dotation IPP. Nous devons constater que la diminution régulière de la capacité fiscale, c'est-à-dire le montant moyen d'IPP par habitant, amène celle-ci à un niveau inférieur à la moyenne nationale. En effet, alors que cette capacité fiscale était en 1989, pour la Région bruxelloise, supérieure de 13,75 % à la moyenne nationale, elle est aujourd'hui inférieure de 1,95 % à cette moyenne et elle devrait tomber à -4 % en 1999.

Cela aura pour conséquence que, depuis 1997, la Région bruxelloise profite du système de solidarité instauré par la loi de 1989. A l'occasion de projections réalisées il y a à peine quatre ans, on n'envisageait pas cette hypothèse avant l'année 2003, ce qui montre bien le phénomène d'accélération de cette dégradation.

Mais cette intervention du mécanisme de solidarité ne compense pas l'érosion de la capacité fiscale des Bruxellois. En effet, si la dotation IPP a augmenté de 2,4 milliards entre 1998 et 1999, on apprend dans le rapport qu'en même temps, la part des annuités dans cette dotation était de 2,5 milliards. Le système des annuités résulte de la loi de 1989 et est censé couvrir le mécanisme d'emprunt issu du transfert de dettes du fédéral vers le Régional. Cela signifie que, hors annuités, la dotation IPP a diminué de 100 millions. En francs constants cette diminution peut être évaluée à un demi-milliard.

L'évolution des impôts régionaux, qui constitue l'autre volet important des recettes, est tout aussi inquiétante. En effet, ceux-ci n'augmentent que très faiblement et si l'on analyse l'évolution sur une plus longue période, il faudrait plutôt parler de stagnation.

Ces chiffres font mieux comprendre ceux de l'évolution des dépenses : si l'on compare les moyens de paiement de la Région dans le budget 1998 ajusté et dans le budget 1999, on constate une diminution de 333 millions, soit 0,4 % du total des dépenses. En francs constants, cette diminution avoisine le milliard.

Nous devons donc constater que la marge de manoeuvre de la Région bruxelloise est très faible, voire négative, et que les moyens réellement disponibles ont même tendance à se réduire.

Ce constat est d'autant plus inquiétant lorsque l'on sait que 77 % des dépenses doivent être considérées comme incompressibles car imputées au paiement des salaires, aux remboursements de la dette et à divers transferts à caractère obligatoire.

Comme le faisait remarquer tout à l'heure M. Harmel, la confection du budget de l'an 2000 risque d'être encore plus difficile puisque, pour 1999, la dotation au Fonds de refinancement des trésoreries communales a été réduite à 970 millions, alors que le plan pluriannuel prévoit 2,3 milliards.

Si le prochain Gouvernement — peut-être vous retrouvera-t-on aux Finances, sous la prochaine législature, monsieur le ministre? — veut maintenir le rythme prévu dans le plan pluriannuel, il devra trouver plus de 1,3 milliard dans un budget qui a tendance à se rétrécir. L'effort risque d'être lourd pour d'autres secteurs.

La contraction des moyens disponibles et l'importance des dépenses obligatoires, dont une partie évolue naturellement à la hausse, ont pour conséquence de limiter la capacité de la Région dans son pouvoir d'investissement. Or, Bruxelles, comme la Belgique dans son ensemble, souffre d'un déficit d'investissement, comme l'a mis en évidence une étude publiée dans le dernier bulletin de la Générale: la Belgique est bonne dernière des quinze pays de l'Union européenne en matière de taux d'investissement.

Et lorsque vous investissez, vous le faites à mauvais escient. Deux chiffres pour l'illustrer: on diminue les investissements dans le logement social de 250 millions, alors que l'on consacre 670 millions, sans compter les moyens consacrés par le fédéral, aux travaux d'extension du métro, dont on connaît le très faible rapport coût bénéfique pour les Bruxellois.

Or, Bruxelles a besoin d'investissements pour améliorer le cadre de vie de ses habitants, pour espérer en attirer d'autres et mettre fin à l'exode urbain.

Mais face à ce défi fondamental pour notre Région, plutôt que de proposer des réponses de type structurel à ces recettes insuffisantes, le Gouvernement nous propose un budget où l'austérité est accompagnée de quelques astuces budgétaires dont nous avons l'habitude pour arriver à un budget qui respecte les conditions imposées par le Conseil supérieur de finances.

Comme chaque année, on nous propose des recettes non récurrentes, incertaines ou surestimées, même si je dois reconnaître qu'avec le temps vous vous êtes quelques peu assagi. A titre d'exemple, il me surprendrait que votre successeur ne doive pas, une fois de plus, supprimer les 300 millions inscrits, pour la quatrième fois au titre de taxe sur les casinos. Permettez-moi ce pari!

L'autre technique à laquelle vous nous avez habitués consiste à camoufler des débudgétisations. Je suis largement intervenu sur cette question lors de l'analyse des précédents budgets. Je dois simplement constater que vous augmentez artificiellement votre marge de manœuvre par des débudgétisations qui n'en portent pas le nom, principalement avec le Fonds de refinancement des trésoreries communales et la STIB. Je me reporterai à cet égard à l'intervention de M. Harmel.

Mais je voudrais insister sur une recette qui a disparu du budget et qui traduit la déficience du Gouvernement. Je veux parler du précompte immobilier et plus précisément de l'ordonnance du 13 avril 1995 qui visait à limiter strictement — on pourrait même dire à quasi supprimer — la possibilité offerte aux propriétaires de ne pas payer de précompte immobilier lorsque leur immeuble reste inoccupé pendant plus de trois mois. Cette disposition fiscale, héritée du fédéral, constituait un véritable cadeau aux propriétaires de biens abandonnés, à l'heure où la

plupart des autorités publiques responsables essaient par tous les moyens d'inciter ces propriétaires à remettre ces biens sur le marché.

Je reprendrai ici la conclusion du ministre Gosuin à cette tribune lors de la discussion de cette ordonnance: «Ce projet a le mérite de mettre un terme à ce qu'un grand nombre d'entre nous considérait comme une aberration: l'octroi d'un avantage fiscal aux propriétaires de biens inoccupés».

Ayant soutenu et voté positivement cette ordonnance, j'étais persuadé qu'elle était appliquée. Quelle ne fut donc pas ma surprise, pour ne pas dire ma stupéfaction, en apprenant qu'elle ne l'était pas et qu'on voulait même l'abroger.

Je vous ai interrogé lors de la dernière séance sur les raisons de cette volonté de l'abroger. Vous m'avez répondu, par l'entremise de M. Picqué, que l'administration fédérale des Finances vous avait remis une liste de critiques quant aux modalités d'application de cette ordonnance. J'ai depuis lors reçu cette note émanant du ministre fédéral des Finances.

A sa lecture, j'ai été sidéré de constater le nombre d'aspects pratiques relatifs à la mise en œuvre de cette ordonnance qui avaient été négligés. Si, en tant que législateur, notre responsabilité est partiellement engagée, le premier responsable est sans aucun doute le Gouvernement, et plus spécialement les ministres Gosuin et vous-même monsieur Chabert, le premier en tant que porteur du dossier à l'époque et le second en tant que responsable des finances. Vous étiez d'ailleurs un des co-signataires de ce projet.

A la lecture de cette note, il apparaît évident aujourd'hui que le Gouvernement a présenté cette ordonnance sans prendre ses assurances quant à la faisabilité de sa mise en œuvre, sans la moindre concertation avec l'administration fédérale des Finances.

De plus, pourquoi a-t-il fallu presque quatre ans pour que vous vous rendiez compte de sa non-application; pourquoi ne vous êtes-vous pas inquiété plus tôt de sa bonne mise en œuvre?

Enfin, votre réaction face au problème posé est lamentable: plutôt que d'amender cette ordonnance, vous proposez de l'abroger purement et simplement, c'est vraiment regrettable.

Vous déclarez dans la presse que l'abrogation ne pose pas de réel problème étant donné que l'on est en train de discuter d'un projet d'ordonnance visant à instaurer une taxe sur les immeubles inoccupés. Ne mélangeons pas tout: ce n'est pas parce que l'on va peut-être taxer les immeubles inoccupés, qu'il est justifiable de continuer à faire des cadeaux fiscaux aux propriétaires de tels biens. D'ailleurs, je commence tout doucement à douter de la volonté du Gouvernement et de sa majorité d'encore voter ce texte, lorsque je constate qu'il est bloqué en commission depuis de très nombreux mois. C'est comme si le lobbying du Syndicat des propriétaires vous paralysait. Comptez-vous réellement encore faire voter ce projet d'ordonnance avant les élections?

Dans quelle mesure confirmez-vous vos déclarations à la presse?

Monsieur le ministre, votre inaction prive la région de recettes et favorise le maintien d'immeubles abandonnés, voire de chancres.

Pour conclure mon intervention, je vous dirai que ce budget 1999 est à l'image des précédents, à savoir décevant, car il n'offre pas aux Bruxellois les perspectives d'avenir que l'on serait en mesure d'espérer.

Le constat de la stagnation, voire la régression des recettes, nécessiterait une réflexion d'ensemble sur la politique budgétaire.

taire de la région afin de mieux faire participer l'ensemble des acteurs de la ville au financement de la région.

Après avoir entendu durant des années des discours matamoresques de la part des libéraux pour exiger un plus grand soutien de l'Etat fédéral, on doit constater que l'aide apportée dans le cadre de l'article 43 de la loi de financement stagne à 2 milliards. Tout ce que vous êtes parvenu à obtenir, c'est l'indexation de ces 2 milliards, c'est de l'aumône.

Certes, on vient d'avoir droit à une grande sortie du ministre-président qui propose de percevoir l'IPP au lieu de travail plutôt qu'au lieu de résidence. Cette proposition, si elle a été mal reçue dans les autres régions du pays, a au moins eu le mérite de mettre clairement sur la table les problèmes du financement de la Région bruxelloise.

Nous avons, déjà dit que, étant donné l'évolution de la population à Bruxelles et des revenus de celle-ci, la loi de financement de 1989 était insuffisante pour Bruxelles et qu'il faudrait, soit la modifier, soit trouver d'autres sources de financement.

Nous avons toujours dit qu'il valait mieux, en premier lieu chercher dans les recettes dont nous pouvions déjà disposer sans réforme institutionnelle. C'est ainsi que nous pouvons rejoindre M. Charles Picqué, lorsqu'il dit que « beaucoup de richesse est produite à Bruxelles et que cette richesse ne profite que très peu au financement de la région. »

Cette analyse nous a amenés à proposer de faire participer plus le principal secteur économique, à savoir le secteur tertiaire, que se soit par une taxe régionale sur les bureaux ou par une taxe sur les parkings des bureaux, ce qui pourrait avoir pour avantage de faire baisser la pression automobile liée à la navette.

Par ailleurs, si l'on devait un jour rediscuter de la loi de financement, il nous semblerait intéressant de mettre sur la table, non pas l'IPP sur le lieu du travail, mais une répartition entre le fédéral et les régions de l'impôt des sociétés. Lorsqu'on analyse le mode de financement d'autres pays fédéraux, comme l'Allemagne ou l'Espagne, où les « communautés » prennent de plus en plus d'importance, on constate que le financement des entités fédérées se fait sur base d'un panier de recettes et non pas, comme chez nous, sur le seul IPP. A défaut de disposer comme en France d'une taxe professionnelle, je pense donc que la piste du partage d'une partie de l'impôt des sociétés serait une meilleure piste.

En conclusion, la région a besoin d'un projet ambitieux et de moyens à la hauteur de ce projet. Votre budget ne traduit pas ce projet et n'apporte pas les moyens dont Bruxelles a besoin. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, le budget est l'acte politique qui engage des actions essentielles et indique le cadre des orientations politiques. C'est le fruit d'un compromis entre les priorités des partenaires de la majorité. L'établissement du budget régional répond au souci de faire des choix à l'avance, dans l'ordre et la cohérence, et à les respecter tout en tenant compte de la fragilité et la complexité d'une économie urbaine. En outre, ce budget, déjà préparé dans la perspective 1998-1999, revêt une importance particulière pour cette Assemblée puisqu'il s'agit du dernier de la législature, nous obligeant ainsi à porter un regard sur le travail accompli et les résultats obtenus, mais aussi sur les efforts restant encore à fournir.

Le groupe socialiste est satisfait du bon équilibre général qui caractérise l'ajustement du budget régional 1998 et le projet de budget 1999, permettant ainsi le respect des normes du Conseil

supérieur des Finances qui, rappelons-le, limitent les besoins de financement à 3 % du PIB et la dette publique à 60 % du PIB.

A court terme, la réalisation de cet objectif s'est traduit par une bonne exécution du budget 1997 avec un déficit corrigé de - 89 millions, soit de 3,6 milliards de francs meilleure que l'ajustement 1997 et de 4,2 milliards de plus que la norme. Pour la quatrième année consécutive sur l'ensemble de la période 1992-1997, la région aura respecté les recommandations.

Ces résultats auront donc contribué à l'entrée de la Belgique dans l'Union monétaire européenne, le 2 mai dernier, avec dix autres Etats membres.

A moyen terme, sur les déficits maximums autorisés, le déficit corrigé net pour 1999 porté à 2,3 milliards reste en deçà de la recommandation.

La dette régionale tend vers une légère amélioration — le degré d'endettement de 127 % en 1998 passe à 126,5 % en 1999. Celle-ci appelle cependant une gestion prudente et correcte, et que toutes les opérations de gestion financière soient réalisées avec rigueur et transparence, afin d'en permettre une meilleure maîtrise, et ce dans l'intérêt général de la trésorerie régionale.

En matière de travaux subsidiés, l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation — dont notre groupe se réjouit — apporte une amélioration structurelle significative avec pour 1999, 299,5 millions en crédits d'ordonnancement. Deux régimes d'octroi des subsides se distinguent, correspondant à deux allocations de base distinctes du budget régional :

— d'une part, les subsides octroyés sur base d'une programmation triennale et réservée aux communes et aux organismes pour lesquels celles-ci sont appelées à intervenir financièrement dans les dépenses d'investissement;

— d'autre part, les subsides octroyés sur une base annuelle aux autres bénéficiaires tels que les intercommunales.

Des délais de rigueur imposés aussi bien à la région qu'aux bénéficiaires des subsides permettront la maîtrise budgétaire du nouveau système. Accroître la quantité et la qualité des investissements réalisés par les pouvoirs locaux afin de remédier à la dégradation des infrastructures communales, particulièrement dans les communes centrales, est pour nous socialistes impératif. Ainsi à l'occasion du prochain triennat, une augmentation des crédits pourra intervenir grâce aux réformes menées :

— un double assainissement budgétaire qui portera à la fois sur l'apurement de l'encours résultant de l'ancien système et sur une stabilisation du niveau de l'encours dans le cadre de la nouvelle législation;

— l'existence d'une procédure simplifiée, assouplie et plus solidaire d'octroi des subsides.

La revitalisation des quartiers en déclin, la création d'infrastructures sportives et d'équipements, l'embellissement de l'espace public font l'objet d'initiatives qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique de fond, à long terme, que nous défendons. A cet égard, six premiers contrats de quartier lancés en 1994 sont en voie d'achèvement, quatre autres ont débuté en 1997. La région aura ordonné 894 millions fin 1998, alors que le planning d'exécution prévoyait 555 millions en 1994. Globalement, l'exécution des contrats de quartier, au vu du rythme des paiements, évolue sans retard par rapport à la planification prévue initialement. En 1999, quatre nouveaux quartiers — Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Goujons-Révision à Anderlecht, Place Duchesse de Brabant à Molenbeek, Bossuet Moulin à Saint-Josse — bénéficieront de ce dispositif. Comme pour les dix opérations précédentes, un montant de 200 millions par projet est prévu.

Nous soulignerons ici l'effort qui sera fait dans le domaine informatique, avec une croissance marquée par rapport au budget initial: 191,8 millions de crédits en 1999 contre 162,1 millions en 1998, soit une augmentation de 15,5%. Pour 1999, la dotation du Centre d'Informatique permettra la continuation du projet « Informatique pour les écoles » pour lequel un subside spécial de 106 millions est prévu.

En matière d'emploi, la lutte contre le chômage avait été posée comme axe prioritaire du budget 1998, ce dont nous nous étions félicité à l'époque. Aujourd'hui, notre groupe se réjouit que cette problématique, à laquelle nous sommes sensibles et attentifs, soit restée la priorité n° 2 du Gouvernement régional bruxellois, par le développement de mesures visant à favoriser l'insertion sur le marché du travail des demandeurs d'emploi particulièrement fragilisés.

C'est avec satisfaction que nous dressons le bilan positif de l'action menée dans ce domaine: 1 450 postes de travail ont été transformés depuis la transformation des TCT en ACS, 500 emplois nouveaux ont été créés. 85 millions en provenance de l'allocation de base relative aux TCT ont donc été ajoutés à celle des ACS pour répondre aux besoins.

Quant aux PTP — programmes de transition prioritaires — avec plus d'un millier de postes créés en 1998 à destination d'un public défavorisé, ils ont été élargis aux jeunes demandeurs d'emploi dès leur neuvième mois de chômage. En matière d'économie sociale, des subsides ont permis en 1998 de créer sept nouveaux projets pilotes d'entreprises d'insertion. Afin de permettre la mise en place d'une mesure d'aménagement et de réduction du temps de travail, les 10 millions retirés lors de l'ajustement 1998 ont été rétablis. Notre groupe se déclare satisfait que cette année 1999 soit marquée sous le signe de la concrétisation et de l'évaluation de nombreuses mesures mises en place en 1998, et c'est dans cette optique que le PAC Plan d'Accompagnement des Chômeurs dans la foulée du sommet européen pour l'emploi, sera réorienté pour les jeunes demandeurs d'emploi vers les outils régionaux existants pour leur permettre d'acquiescence d'une qualification ou d'une expérience professionnelle répondant aux besoins du marché du travail.

En ce qui concerne l'allocation de base 10814520 de 1 300,3 millions relative aux dotations aux Commissions communautaires pour le financement de l'enseignement, les nombreuses polémiques qui ont émaillé cette discussion sont la traduction d'une certaine crainte. La loi de financement des Communautés fixe la répartition du crédit jusqu'à l'année budgétaire 1998 incluse. Le critère légal prescrit une ventilation dès l'exercice 1999, fonction de la fréquentation scolaire des réseaux francophones et néerlandophones, issus de l'ex-province de Brabant, soit le nombre d'élèves arrêté au plus tard le 31 décembre 1998. D'un point de vue technique, il faut recenser les sections et options qui existaient dans les deux régimes, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'enseignement organisé par la Province de Brabant en 1992. Nous soulignons ici le caractère d'urgence de ce dossier, afin que chaque Commission communautaire soit en état d'organiser son enseignement de manière optimale. Notre intervention en Commission des Finances, où le dossier a été mis à plat, a incontestablement contribué à résoudre ce problème.

L'accord intervenu au sein du Gouvernement a permis de fixer une répartition provisoire fixée à 65,9% pour les francophones et 34,09% pour les néerlandophones, comme nous l'avons clairement confirmé le ministre. Mais nous regrettons que cette problématique n'ait pu se résoudre plus promptement et rappelons la nécessité impérative de préciser avec toute la rigueur qui s'impose les montants inscrits pour les dotations respectives.

Permettre aux plus défavorisés des Bruxellois de jouir d'un logement décent: sur ce problème auquel notre groupe est en

alerte constante, un effort sensible a été réalisé dans ce budget 99. L'ordonnance portant création des agences immobilières sociales a été adoptée par le Parlement régional le 16 janvier 1998. Nouvel instrument d'intervention sur le marché locatif privé, les AIS permettront d'accroître l'offre de logements décents pour les plus nécessiteux, mais aussi de favoriser la remise sur le marché de logements vides.

Le montant de 30 millions qui leur est consacré se rapproche du budget prévu par la Région wallonne pour soutenir les agences de son territoire.

Nous remarquons cependant que l'absence d'avis du Conseil d'Etat relatif à l'arrêté d'exécution bloque l'engagement des crédits prévus au budget. Cette situation ne pouvant perdurer, une décision devra rapidement être prise.

Les crédits destinés aux investissements dans le cadre de « Bruxelles 2000 » prévus au budget 99 s'élèvent à 175 millions en ordonnancement et 25 millions en engagement. Nous ne devons pas perdre de vue que l'objectif principal d'un tel projet reste la mise en valeur de la culture de notre ville. Le Groupe socialiste se réjouit de la volonté affirmée d'un processus de développement culturel à long terme et de l'abandon d'une conception purement « festivalière » de Bruxelles 2000 à laquelle nous ne sommes pas favorables. Les projets, programmes, événements, idées, doivent être évalués en fonction des buts et objectifs de Bruxelles 2000, et mis en relation les uns avec les autres. Sur certains aspects, notre groupe s'interroge:

Sur l'ensemble des projets retenus, quelle sera la visibilité réelle de l'événement?

Dans quelle mesure les projets retenus permettront-ils d'intégrer une dimension participative afin d'éviter que Bruxelles 2000 ne soit qu'une grande manifestation artistique proposée à l'attention passive des habitants et de ses visiteurs?

Quelles sont les garanties pour inscrire cet événement dans une optique de durabilité? Si l'on peut se féliciter du travail déjà accompli, le rôle des différents acteurs — pouvoirs publics, partenaires privés — est à prendre en considération. Il faut veiller à ce que les projets plus substantiels ne soient pas tributaires de la seule intervention privée, et que celle-ci s'oriente également vers les projets d'envergure plus modeste centrés vers les quartiers défavorisés.

Concernant « les Sentiers de l'Europe », projet destiné à améliorer l'image des quartiers européens ainsi que les liaisons piétonnes, il sera concrétisé dès cette année. En juin dernier, le ministre annonçait une participation de la région s'élevant à 600 millions étalés sur trois ans, soit 200 millions par an. Or 50 millions en engagement apparaissent dans le projet d'ajustement 98 et 290 millions en engagement figurent déjà dans le budget 99.

Dans le projet de Budget général des dépenses 99, il apparaît:

— à l'allocation de base « Dépenses d'entretien et d'investissement en matières électriques et de voirie » pour 62 millions en ordonnancement variable et 42 millions en engagement variable (division 22);

— à l'allocation de base « Les Sentiers de l'Europe » pour 175 millions en ordonnancement et 290 millions en engagement (division 22);

— à l'allocation « Valorisation des souterrains de la Place Royale » pour un montant de 30 millions en engagement (division 12).

Ce projet, éclaté en terme de financement, comme l'a d'ailleurs fait remarquer la Cour des Comptes, ne permet pas une évaluation globale et précise de son poids financier réel.

L'enveloppe budgétaire restreinte dont nous disposons doit resituer les projets en faveur de tous les Bruxellois, afin qu'une partie d'entre eux ne soit pas victime du développement régional. Aussi éprouvons-nous une certaine inquiétude quant au coût total attendu.

J'en viens à la politique de l'environnement. Des efforts importants ont été entrepris par le Gouvernement en cette matière tout au long de la législature. La politique environnementale mise en œuvre a des impacts budgétaires qui dépassent le cadre de la division 18. On doit ainsi se réjouir des moyens importants dégagés via l'ORBEM, essentiellement pour des initiatives qui généreront des emplois durables et qui concernent principalement une main-d'œuvre peu qualifiée.

La division 18 du budget 1999 doit permettre de mener à terme les grandes priorités que le Gouvernement s'était fixées en matière d'environnement et qui visent toutes à améliorer le cadre de vie des bruxellois, préoccupation qui tient particulièrement à cœur de socialistes. Je citerai l'implantation de petits espaces verts de proximité dans les quartiers défavorisés, la mise en place du programme visant à mettre en pratique le concept de prévention des déchets, le démarrage de l'exploitation du centre de tri et de l'incinérateur de Neder-Over-Hembeek nouvellement équipé d'un système de lavage de fumées parmi les plus performants d'Europe, la mise en œuvre de l'ordonnance relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain, que nous avons voté en juillet de l'année dernière, au travers du plan régional de lutte contre le bruit et des différents arrêtés d'application qui avaient été promis — à cet égard mon groupe attend avec impatience l'arrêté relatif à la limitation des nuisances en provenance du transport, y compris en provenance du trafic aérien, — les collectes sélectives qui sont désormais généralisées à l'ensemble des communes et vont ainsi mettre tous les bruxellois face à leur responsabilité, l'activation du plan de propreté publique, la mise en œuvre du maillage bleu et la finalisation des travaux de lutte contre les inondations.

Face à tant d'efforts déployés pour préserver la qualité de vie et restaurer la convivialité dans notre ville, on ne peut manquer de s'indigner devant le dernier acte posé par les autorités flamandes accordant le permis de bâtir pour l'implantation d'un incinérateur de déchets à Drogenbos, aux portes de notre région. Enième saga d'un déplorable feuilleton qui dure depuis plus d'un an et qui démontre un mépris total de la part du Gouvernement flamand pour la population bruxelloise mais, surtout, constitue véritablement l'apogée dans la manifestation du dédain qu'une région voue à une autre.

Je félicite le Gouvernement d'avoir réagi rapidement et unanimement pour s'opposer à cette décision en saisissant immédiatement le Comité de concertation Etat/Régions. Il s'agit clairement d'un acte agressif de la Région flamande à l'égard de la Région bruxelloise qui, dans le contexte actuel de surchauffe communautaire, ne peut être interprété avec naïveté. Si la décision de la députation permanente du Brabant flamand n'était probablement pas dénuée de motivation liée aux enjeux financiers du projet, l'attitude du ministre Stevaert, pourtant connu pour ses convictions écologiques, sonne comme une véritable giflle à l'égard de autorités bruxelloises.

Alors que tous les avis techniques, tant du point de vue environnemental qu'économique, semblent s'accorder pour dire que l'implantation d'un nouvel incinérateur de déchets à la lisière d'un centre urbain comme Bruxelles est un non-sens écologique et s'avérerait non rentable, la Région flamande s'obstine dans une démarche dommageable pour Bruxelles et ses habitants.

La saisine du Comité de concertation a pour effet de geler le permis de construire pendant soixante jours, soit le temps nécessaire pour introduire les recours, juridiques cette fois, afin de

préserver les intérêts de la Région en cas d'échec du Comité de concertation.

Le ministre-président peut-il nous informer des premiers résultats qu'il a engrangés en Comité de concertation ?

Le ministre de l'Environnement peut-il nous éclairer sur la nature des recours que le Gouvernement a décidé d'introduire devant le Conseil d'Etat et auprès de la Commission européenne, leur fondement juridique, le déroulement de la procédure en terme d'échéances et le résultat qu'on peut en espérer ?

Le Parlement a déjà manifesté sa mobilisation dans ce dossier par la résolution qu'il a adoptée à l'unanimité en avril 1997 et les nombreux débats qu'il y a consacrés. Nous ne pouvons que réitérer notre invitation et notre soutien absolu au Gouvernement pour, d'une part, poursuivre dans une opposition catégorique à ce projet et, d'autre part, nous engager à mettre tout en œuvre aux autres niveaux d'action qui sont les nôtres — instances communales, associations de quartiers, etc. — pour appeler chacun à se mobiliser contre ce projet en multipliant les recours, à l'instar de ce que les communes de Saint-Gilles et d'Uccle viennent de faire.

Les choix budgétaires ne peuvent être clairement établis que si toutes les recettes ont été correctement et clairement évaluées.

Comme nous l'avons souligné les années précédentes, la taxe attendue depuis plusieurs années sur le futur casino demeure aléatoire à nos yeux. Comme l'a observé la Cour des Comptes, les 300 millions de recettes déjà prévus aux budgets des voies et moyens 1997 et 1998 ont à chaque fois été annulées à l'occasion du premier ajustement, le projet n'ayant pu être réalisé en temps voulu. Le même scénario se reproduit cette année encore. Certes, le 10 juillet 1998, le projet de loi a été adopté en séance de la Commission des Finances et Affaires économiques du Sénat. En date du 15 septembre dernier, d'après les informations du ministère de la Justice, l'examen du projet de loi en séance plénière du Sénat n'était pas encore à l'ordre du jour. En outre, une fois la nouvelle loi entrée en vigueur, un délai de trois mois au cours desquels les communes de la Région de Bruxelles-Capitale pourront introduire leur candidature pour l'accueil du futur casino se sera écoulé.

C'est sur avis du Gouvernement de la Région et après réception des candidatures que le Roi, par un arrêté délibéré en Conseil des ministres, désignera la commune d'implantation du futur casino. De cette procédure encore longue, aucune recette ne peut, une fois encore, être attendue cette année. L'hypothétique approbation de la nouvelle loi sur les jeux de hasard à la fin 1998 laisse planer un certain scepticisme sur les recettes de notre Région dans un futur proche.

En matière de droits de succession, le projet d'ordonnance visant à réduire les droits de succession des PME, adopté en cette même enceinte le 21 octobre dernier, entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Notre objet n'est pas ici de reprendre les longs débats tenus lors des diverses réunions qui ont entouré ce projet, marqués de notre côté par la crainte de dérapages mortels pour la Région, et celle d'un danger tout aussi grave, à savoir d'alimenter le dumping fiscal entre les Régions.

C'est au cours de ces mêmes discussions que notre groupe, tout en se promettant d'y rester vigilant, a rappelé cet aspect vital des finances bruxelloises qui, faut-il un fois encore le souligner, constitue le seul impôt sur la fortune. S'il est vrai que nous sommes soucieux de ne pas voir se creuser un fossé entre l'impôt sur le capital et l'impôt sur le travail, nous le sommes également de tout risque encouru par l'économie de notre ville. Les recettes provenant des droits de succession sont estimées pour 1999 à 6 139,9 millions de francs, soit une simple réévaluation de 2 % par rapport au projet de budget des voies et moyens 1998 ajusté. Une certaine prudence n'est-elle pas de rigueur sur l'estimation

pour 1999 compte tenu d'une réduction potentielle des droits de succession? La marge de sécurité prévue, s'élevant à 10 %, tient-elle compte de l'impact réel de la mesure?

Autre sujet de préoccupation du groupe socialiste: nous ne pouvons que déplorer la diminution de la part de l'impôt sur les personnes physiques. Comme on le sait, la quote-part de la Région de Bruxelles-Capitale dans le rendement de l'IPP est sujette à une diminution constante pour une double raison.

D'une part, la diminution de la population, continue jusqu'en 1996 et la très légère reprise de ces deux dernières années est moins grande que l'augmentation en Flandre et en Wallonie. D'autre part, la diminution de la capacité fiscale. L'écart, jusque-là positif, de la capacité fiscale bruxelloise, par rapport à la moyenne nationale, est passée de 13,75 % en 1989 à - 0,22 % en 1997. Et je ne reviendrai pas sur les - 4 % prévus pour 1999.

L'article 48 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989 prévoit une intervention de solidarité en faveur de la ou des Régions dont la capacité fiscale se situe en dessous de la moyenne nationale. Le montant indexé par habitant est multiplié par le pourcentage d'écart de la capacité fiscale. La Flandre, qui présente un écart positif, ne reçoit rien. La Région wallonne, dont l'écart est toujours négatif même s'il tend à une amélioration, continue de bénéficier du mécanisme.

La démonstration faite par le ministre visant à vérifier l'impact sur la dotation globale nous laisse perplexe: abstraction faite du mécanisme de solidarité, la contribution annuelle nette de la Région serait de 1,9 milliard en 1997 puisqu'une intervention perçue de 120 millions est « neutralisée » par une contribution de 2 milliards (2,1 milliards jusqu'en 1996).

C'est à l'aide d'un modèle dynamique basé sur l'extrapolation de l'évolution des paramètres de la capacité fiscale de ces dernières années que se poursuit votre comparaison. Sur la base des prévisions relatives aux paramètres économiques de 1998, lors de la présentation du budget de cette même année, il était prévu pour 1999 une contribution régionale au système de solidarité inférieure d'un demi-milliard à l'intervention.

Après réactualisation, il apparaîtrait que la contribution au système sera plus ou moins égale à ce que le mécanisme de solidarité versera à la Région bruxelloise, soit 2,3 milliards.

De cette démonstration optimiste et rassurante apparaît une situation certes d'équilibre, fruit d'un modèle complexe, basé notamment sur les performances des deux autres régions, mais toutefois temporaire. Si on peut se réjouir de l'existence d'un tel système, sa mise en place n'est que le reflet d'une situation plus qu'alarmante: l'appauvrissement continu de la population bruxelloise. Nous ne pouvons rester indifférents devant ce lamentable constat, qui traduit la paupérisation continue des bruxellois. Une situation qui pourrait devenir dramatique.

Jamais sans doute, la fiscalité et les finances régionales n'ont été autant évoquées qu'au cours des dernières semaines. Les positions exprimées par certains — je souligne: certains — responsables politiques du Nord du pays ne sont pas des plus amicales vis-à-vis de la Région bruxelloise. Nous sommes habitués à ce que ces ultras de l'autonomie rallument invariablement le feu communautaire et, de ce point de vue, les récents propos de Luc Van den Brande nous ont choqués, mais ne nous ont pas surpris.

J'avoue, à cet égard, être partagée. Faut-il relancer le débat et sans cesse accorder une tribune à un homme politique qui s'obstine à nier notre région et la capacité des Bruxellois, y compris néerlandophones, à déterminer son avenir? Nous ne pouvons pas pour autant nous taire car le « modèle » prôné par

Luc Van den Brande constitue, comme l'a souligné Charles Picqué, un incontestable retour en arrière pour les Bruxellois. Notre région a en effet lourdement payé dans le passé sa gestion par des non-bruxellois et en porte encore les stigmates.

Il y a un an déjà, le groupe socialiste avait réagi, avec d'autres, face à la volonté de certains dirigeants du Nord du pays de transformer notre statut de région à part entière en un district européen, traduisant un semblable désir de « tutelle » sur Bruxelles.

« Il n'est pas question de toucher au statut de Bruxelles ». « Il aura fallu dix ans pour créer la région de Bruxelles-Capitale. Rediscuter son statut reviendrait à ouvrir une boîte de Pandore communautaire. » Je me réjouis d'entendre aujourd'hui deux éminences...libérales, le président de notre assemblée, Armand De Decker, et le ministre Hervé Hasquin, tenir ces propos.

Les socialistes ont voulu et obtenu en 1989, à l'initiative du vice-premier ministre Philippe Moureaux, la création de la région bruxelloise, entité à part entière de la nouvelle Belgique fédérale au même titre que la région.

Ne disposant pas avant la réforme de 1989 d'institutions propres, la région bruxelloise a longuement souffert de politiques imposées par des autorités nationales qui n'ont guère pris en compte les intérêts des habitants.

Grâce à la mise en place des institutions régionales, les bruxellois ont désormais la maîtrise de nombreuses politiques, aux niveaux les plus proches de la population.

Si le parti socialiste a été pionnier en 1989, il est heureux de partager à ce jour, avec d'autres formations politiques, le principe selon lequel il revient aux bruxellois de se prononcer sur l'organisation et le devenir de leur région.

Un mot du symposium organisé le week-end dernier autour du thème de l'autonomie fiscale et réunissant un certain nombre de décideurs flamands. J'en retiens la déclaration du ministre fédéral du Budget, Herman Van Rompuy. Ce dernier a appelé à cette occasion à la prudence. Si l'autonomie fiscale est, selon lui, en principe logique et démocratique, elle risque de déboucher sur une saignée financière pour les autorités fédérales. Herman Van Rompuy pense également qu'il est illusoire de négocier avec un partenaire si celui-ci en ressort plus pauvre à l'issue des négociations. Ceci me semble être la voie de la sagesse.

Je conclurai en disant qu'il convient tout à la fois de réaffirmer le principe de solidarité entre régions, contenu dans la loi de financement, et de rechercher des moyens budgétaires supplémentaires pour la région bruxelloise afin de lui permettre de mieux relever les défis sociaux et économiques d'une métropole.

Bruxelles participe au développement économique des deux autres régions en accueillant respectivement 250 000 travailleurs flamands et 120 000 travailleurs wallons. Ces navetteurs bénéficient des différentes infrastructures à charge de notre région: les transports en commun assurés par la STIB, les voiries... Nous devons obtenir les moyens nous permettant d'offrir ces services tout en assumant notre propre développement économique et social.

Le groupe socialiste votera ce budget, le dernier de la législature, car il défend les politiques auxquelles nous sommes particulièrement attachés: l'emploi, le logement, la solidarité entre les communes et la revitalisation sociale et urbanistique des quartiers en difficulté. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de voorzitter, waar een begroting traditioneel een afspiegeling dient te zijn van de goede werking van een bestuur en een onmisbaar werkinstrument om beleidsvisies mee vorm te geven, moet het voor ieder waarnemer in de Brusselse politieke arena duidelijk zijn dat dit niet het geval is voor de Brusselse Hoofdstedelijke begroting.

Het Vlaams blok stelt al jaren ernstige vragen bij het begrotingsconcept van deze regering. Door de zelfoverschatting van minister Chabert is deze begroting immers herleid tot een knoeierig in elkaar geprutst maatwerk dat ertoe dient de gewestelijke ambities van dit failliete gewest te ondersteunen. Het beroept zich ten onrechte op die ambities omdat ze onmogelijk kunnen worden waargemaakt. Deze begroting is, net als de vorige, een manifest voorbeeld van het natte vingerwerk waaraan het cabinet-Chabert zich al jaren bezondigt en waarbij de goegemeente al jaren een rad voor de ogen wordt gedraaid. Ze mist alle geloofwaardigheid omdat systematisch, jaar na jaar de begrotingsuitgaven worden onderschat en de begrotingsinkomsten worden overschat.

Ik geef een voorbeeld. De lopende ontvangsten werden in de begroting voor 1997 geraamd op 46 miljard. Twee aanpassingen verder werden deze echter met stille trom aangepast tot 43,7 miljard. Dat geeft een netto verschil van zo maar eventjes 2,2 miljard. Voorwaar een prachtig staaltje van budgettering!

Dat de Brusselse regering in haar eigen financiële sprookjes blijft geloven, wordt bewezen door de cijfers die zij in haar begroting voor 1998 naar voor schuift. Zo mikt zij in haar jongste begroting op 46,55 miljard lopende inkomsten.

Dat is nog 612,6 miljoen meer dan het initiële — en erg overschatte — bedrag van 1997. Wanneer de totale inkomsten worden bekeken, wordt snel duidelijk dat de Brusselse regering 559 miljoen meer verwacht voor 1998 dan in de initiële begrotingsprognose voor 1997, maar dat zij ten opzichte van de realiteit van 1997 een meerinkomst van 9,92 miljard hoopt te ontvangen.

Jaar na jaar worden de inkomsten verkeerd ingeschat. Het absolute toppunt van knoeiwerk was zonder twijfel 1995, toen de inkomsten niet minder dan 10,5 miljard onder de ramingen bleven.

Blind voor de realiteit van de harde cijfers, blijven de Brusselse bewindslui zich echter aan hun budgettaire illussies vasthouden.

Ook de uitgaven gaan zonder meer de foute kant op. In 1998 worden deze geschat op 68,80 miljard, wat het gewest — rekening houdend met de ontvangsten — op een saldo van 7,69 miljard brengt. Wanneer echter de schuldaflossingen uit het verleden mee in rekening worden gebracht, dan bedraagt het bruto te financieren saldo met 13,93 miljard bijna het dubbele. Of hoe de erfenis van het velen de toekomst er wel erg somber kan doen uitzien.

Ook op het vlak van de schuldenlast doen de Brusselse bewindslui alsof er geen vuiltje aan de lucht is. Kost wat kost moet «La grande illusion» bewaard blijven. Daarom leent men zich tot boekhoudkundige spelletjes. De Brusselse schuld belandde in 1997 al op een niveau van 87,15 miljard frank, voor 1998 wordt 91,5 miljard voorzien, terwijl prognoses voor 2004 — dus binnen amper vijf jaar — een aangroei van de schuldenlast voorspellen die tot niet minder dan 102,01 miljard zal zijn aangegroeid. Ondanks deze bikkelharde cijfers denken de Brusselse bestuurslui dat alles rozengeur en maneschijn is. Zij hadden de begrotingsdocumenten beter voorzien van de subtitel «de sprookjes van de spitsbroeders Picqué en Chabert».

Ik vraag mij trouwens in alle ernst af waar de Brusselse regering eigenlijk mee bezig is. Kan de minister-president of de

minister belast met de financiële huishouding van dit Gewest mij uitleggen waarom de algemene rekeningen van 1989 tot 1997 nog altijd niet zijn overgezonden naar het Rekenhof alhoewel de wet dit vereist? Waarom negeert de Brusselse Hoofdstedelijke Regering reeds tien jaar lang de vigerende wetgeving? Al in oktober 1995, drie jaar geleden, stelde het Rekenhof hierover een schriftelijke vraag. Niemand binnen de Brusselse Hoofdstedelijke Regering achtte het de moeite waard om op deze dringende vraag te antwoorden, ook niet toen het Rekenhof zowel in zijn 153^{ste} als in zijn 154^{ste} boek met opmerkingen erop aandrong dat de jaarrekeningen zouden worden bezorgd. Wat is de reden voor deze selectieve doofpot? Waarom reageren de minister-president en de bevoegde minister niet op deze herhaalde vragen?

Bij vorige begrotingsbesprekingen heb ik reeds herhaaldelijk een lans gebroken om de zaken over een andere boeg te gooien. Het Vlaams Blok is ervan overtuigd dat de toekomst van Brussel in Vlaanderen ligt. Dit geldt niet alleen voor de toekomst van de Brusselse Nederlandstaligen, maar ook voor die van de Brusselse Franstaligen. Brussel kan immers zijn grootstedelijke problemen niet alleen oplossen, zoveel is duidelijk.

Alleen als bondgenoot én lotgenoot van Vlaanderen kan Brussel voor de Brusselaar opnieuw een leefbare stad worden. Wij pleiten dan ook voor een bondgenootschap tussen Vlaanderen en Brussel. In onze ogen is en blijft Brussel immers een geografisch, historisch en cultureel Vlaams-Brabantse stad die, voor wat haar autochtone bevolking betreft, nog steeds in meerderheid is samengesteld uit mensen die oorsprong Vlaams zijn. Dat een groot aantal onder hen, gedwongen door historische omstandigheden, het Frans als voertaal hebben moeten aannemen, is een gegeven dat wij erkennen, maar dat niets afdoet aan de origine van deze mensen. Om deze reden neemt het Vlaams Blok dan ook dat Brussel, tot op de dag van vandaag onvervreemdbaar deel uitmaakt van Vlaanderen en dat de autochtone Brusselaars, ongeacht hun taalaanhorigheid, deel uitmaken van het Vlaamse volk.

Het op termijn nefaste imago dat Brussel met Vlaanderen niets te maken heeft, wordt als geen ander bevorderd door de Franstalige Brusselse politici, omdat zij uit puur lijfsbehoud blijven vasthouden aan de instandhouding van de gewestelijke instellingen en van het intussen onwerkbaar geworden Brussel-model.

Ik richt mij vandaag dan ook speciaal tot mij Franstalige collega's, en via hen tot de Franstalige Brusselaars.

Er bestaat, en dat is best begrijpelijk, bij de Brusselse Franstalige een grote pleinvrees om hun lot te verbinden met dat van Vlaanderen. Wij willen deze pleinvrees wegnemen.

De Franstalige politieke partijen en de Franstalige media hebben in het verleden alles in het werk gesteld — en doen dit nu meer dan ooit — om van Vlaanderen een bijzonder negatief beeld op te brengen. Vlaanderen wordt stelselmatig afgeschilderd als «de grote boeman» die erop uit is de Vlaamse onafhankelijkheid te misbruiken om de Brusselse Franstalige te onderdrukken. Dit vijandbeeld, deze karikatuur bestaat echter alleen in de verkrampde geesten van de in Brussel heersende politieke klasse, die op deze manier tracht haar eigen bestuurlijke onmacht te verdoezelen en op deze manier krampachtig aan haar schijnmacht wil brengen vasthouden.

In dit verband betreur ik trouwens ten zeerste het hooghartige «njet» dat minister-voorzitter Picqué enkele dagen geleden antwoordde op de uitgestoken hand van Vlaams minister-president Van den Brande.

Dit vijandbeeld moet dringend worden ontmaskerd omdat het een vals vijandbeeld is. Wij willen de Brusselse Franstaligen

duidelijk maken dat Brussel in een ontbindend België enkel kan overleven indien het een bondgenootschap aangaat met Vlaanderen. Om de haverklap komen de Brusselse bewindslui — één van hen komt juist binnen — aan de Vlaamse deur kloppen om meer middelen te krijgen. Onlangs gaf de minister-voorzitter een teken, waardoor hij wou laten weten dat de pendelaars hun belastingen eigenlijk in Brussel zouden moeten betalen. Voorts hoort men al te vaak het fabeltje dat alle financiële problemen van Brussel zullen zijn opgelost zodra de vennootschapsbelasting naar de regio's is overgeheveld. Ik zie mij verplicht dit ballonnetje te doorprikken. Bij een overheveling van de vennootschapsbelasting naar de regio's zal Vlaanderen, dat op dit ogenblik economisch welvarend is, zijn vennootschapsbelasting wellicht kunnen verlagen. Dit zal tot gevolg hebben dat Brusselse bedrijven of bedrijven waarvan de hoofdzetel in Brussel is gevestigd, deze hoofdzetel zo vlug mogelijk zullen overbrengen naar de Vlaamse Gewest, waar de vennootschapsbelasting lager is. Een eventuele concurrentiepositie tussen Vlaanderen en Brussel zal ongetwijfeld in het voordeel van Vlaanderen spelen. De hogere inkomsten ingevolge het overvelen van de vennootschapsbelastingen zijn dus slechts relatief.

Wanneer de vennootschapsbelasting wordt overgeheveld naar de gewesten, zal er onvermijdelijk ook een equivalent deel van de staatsschuld worden overgeheveld. Jean-Luc Dehaene mag dan wel voor sommigen een zeer sympathieke man zijn, maar hij is Sinterklaas niet. Indien de baten naar de regio's gaan, geldt dit ook voor de kosten.

In schril contrast met de bedelstaf die wordt gehanteerd door minister-voorzitter Picqué en door zijn knecht Rufin Grijp, lanceerde men een idee, waardoor Vlaanderen andermaal financieel zou moeten opdraaien voor Brussel. Op dit ogenblik steekt Vlaanderen al 54 miljard in Brussel. Vlaanderen is best bereid te investeren in zijn hoofdstad. In dat geval moet er echter wel komaf worden gemaakt met ministers «à la Hasquin», die oproepen tot burgerlijke ongehoorzaamheid in Vlaamse gemeenten en Franstalige brieven sturen naar geneesheren in Vlaanderen. Dan moet het ook gedaan zijn met de stelselmatige provocaties ten aanzien van Vlaanderen. De rechten op het vlak van de taal van de Nederlandstaligen in Brussel moeten dan ook eindelijk worden gerespecteerd.

Ik richt mij nog steeds tot de Franstaligen in deze Raad en vooral ook tot de Franstalige bevolking in deze stad. Het Vlaams Blok wil de Franstaligen grondwettelijke waarborgen bieden opdat zij hun aard, hun taal en hun cultuur naar eigen inzicht zouden kunnen blijven beleven, ook — ik benadruk dit — in het kader van een onafhankelijk Vlaanderen.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer Lootens, wat u nu hebt gezegd, zou u eens duidelijk in de boekjes moeten schrijven die in twee talen in alle brievenbussen van de hoofdstad worden bezorgd. Schrijf eens duidelijk in die boekjes dat u bereid bent de Franstaligen waarborgen te bieden wanneer Vlaanderen onafhankelijk zal zijn en Brussel de hoofdstad zal zijn van de Vlaamse onafhankelijke staat. Durft u dit te schrijven?

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer Vanhengel, in de eerste plaats verbaast het mij dat u al onze open brieven aan de Brusselaars nog niet hebt gelezen. Ik meende nog wel dat u doorgaans vrij goed gedocumenteerd bent.

De heer Guy Vanhengel. — Ik heb er geen enkele gelezen. U spreekt een dubbele taal.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ik raad u aan onze eerste open brief uit 1996 te lezen, die wij in 450 000 brievenbussen hebben gedropt.

Dit bevat dezelfde boodschap voor de Franstalige en Nederlandstalige inwoners van deze stad.

De heer Guy Vanhengel. — U moet de heer Demol eens even laten uitleggen dat het Vlaams Blok waarborgen gaat geven aan de Franstalige inwoners van Brussel, hoofdstad van de onafhankelijke Vlaamse Staat.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — De heer Demol weet dat zeer goed. Hij is er zo vast van overtuigd als ik dat België uiteenvalt. U hebt dat misschien nog niet gemerkt, maar de meeste opiniemakers in dit land weten dat.

De heer Guy Vanhengel. — U bent bedrieger, mijnheer Lootens, en ik zal u zeggen waarom. De uitspraken die u hier doet, zijn totaal anders dan de campagnes die u bij het publiek voert. U probeert de mensen te misleiden. U probeert de Brusselse bevolking blaasjes wijs te maken. U geeft hen de illusie dat Brussel een veilige stad zal zijn wanneer de Brusselaars massaal voor het Vlaams Blok stemmen. U vergeet daaraan toe te voegen dat uw finale doelstelling is het Belgisch federaal model te doen ontploffen, de Vlaamse onafhankelijkheid uit te roepen en de meerderheid in Brussel, de Franstaligen, waarborgen te geven in de hoofdstad van het onafhankelijke Vlaanderen. Dat moet de heer Demol maar eens schrijven in uw «gazettekes».

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Collega Vanhengel, wanneer u over onze «gazettekes» spreekt, moet u ze eerst lezen. In onze eerste open brief aan de Brusselaars die in 1996 in de bussen is gegaan, staat precies hetzelfde. Ik zal het nog eens herhalen. In een uiteenvallend België zullen de inwoners van Brussel een keuze moeten maken. Er zijn verschillende hypothesen mogelijk. Zij zouden, zoals de heer Tobback suggereert, kunnen kiezen voor een Europees district. Wij maken de Brusselaars duidelijk dat zij daar weinig belang bij hebben omdat Europa niet bekommerd is om deze stad en haar inwoners. Europa heeft hier door de Belgische Staat grote gebouwen laten neerpoten. De Brusselaar heeft daar niets aan verdiend, integendeel, zij moeten nog belastingen betalen om dat te bekostigen. De enigen die erop verdiend hebben, zitten hier op de regeringsbanken. Brussel zal bovendien niet investeren in de sociale noden waarmee Brussel te kampen heeft. Dus kiezen voor een Brussels district zou fout zijn en wij zeggen hen dat ook.

Een tweede mogelijkheid is kiezen voor Wallonië, maar dat is een al even foute keuze. Het Waals Gewest is zelf immers haast failliet, hoe zou het Brussel dan nog kunnen helpen bij zijn financiële problemen.

Een derde mogelijkheid is de complete onafhankelijkheid van Brussel, maar dat is helemaal absurd.

De enige uitweg voor de Brusselaars is dus een bondgenootschap met Vlaanderen omdat Vlaanderen de dynamiek, de economische slagkracht en de financiële draagkracht heeft om Brussel bij te springen, wat wij trouwens nu al zien gebeuren. Enkelen dagen geleden stond in *De Standaard* immers dat Vlaanderen al 54 miljard per jaar naar Brussel laat afvloeien.

De heer Guy Vanhengel. — Kiezen voor het Vlaams Blok, kiezen voor de heer Demol, is dus kiezen voor Brussel in een onafhankelijk Vlaanderen. Dat moet u de Franstaligen maar eens onomwonden vertellen!

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dat is toch onvermijdelijk. Dit land valt uiteen en dan moet de Brusselaar kiezen. In onze publicaties leggen wij de verschillende mogelijkheden uit. Ik raad u aan ze eens te lezen.

De heer Guy Vanhengel. — Dat stond al in uw open brief van 1985, dat is bijna veertien jaar geleden.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — In 1996 hebben wij onze eerste open brief aan de Brusselaars geschreven. In 1985 was er geen brief. Toen hadden wij nog geen partijfinanciering; die hebben wij nu wel. Wij hebben dat uitgelegd in onze brief van 1996. Ik ben geen lieger of bedrieger. Wij spreken in Brussel maar één taal.

De heer Guy Vanhengel. — U spreekt in Brussel twee talen, Nederlands en Frans.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Ja, maar onze boodschap is in de twee talen dezelfde.

De heer Guy Vanhengel. — Laat de heer Demol dat voor de televisie maar eens uitleggen in het Frans, zodat de Brusselaars goed weten wat zij van het Vlaams Blok kunnen verwachten. Monsieur Demol est une taupe!

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer Demol zegt dat al. Het is spijtig dat uw vrienden, die zich democraten noemen, ervoor gezorgd hebben dat wij in Brussel geen congres hebben kunnen houden. Op dat congres voor Nederlandstaligen en Franstaligen zouden wij precies hetzelfde hebben gezegd. Wij hebben de kans niet gehad om dit te zeggen. Ik kan de heer Vanhengel echter alvast meedelen dat er in de loop van de maand januari of februari een boek van het Vlaams Blok over Brussel zal verschijnen. Dit boek zal tweetalig zijn, maar de boodschap zal in de beide talen identiek zijn, zoals in onze open brieven aan de Brusselaars. Zelfs de superdemocraat Grijs spreekt van een dubbel discours. Deze persoon schuwt het gebruik van onwettelijke middelen tegen mijn partij niet. Hij heeft niet gezegd over welke middelen het gaat. Misschien wil hij mijn woning zelfs in brand steken, maar ook dat zijn onwettelijke middelen. Ik geloof nooit dat hij de Brusselaars met dergelijke taal zal kunnen bedriegen.

Het grote probleem is dat er in Brussel slechts één partij is die opkomt voor de belangen van de beide taalgemeenschappen, namelijk het Vlaams Blok. Daarom is de heer Vanhengel zo nijdig.

Wij willen de Franstaligen ervan overtuigen dat een bondgenootschap met Vlaanderen voor hen het beste is.

Tot besluit van deze begrotingsbespreking wil ik eindigen met een poëtische ontboezeming. De Nederlandse zanger Herman Van Veen herdichtte ooit het lied «Les Vieux Amants» van Jacques Brel, en worstelde toen met de vraag «is dit een grap of om te huilen?». Deze vraag stel ik ook over de begroting. Het antwoord is aan de minister.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, ik heb de begroting doorgenomen en bestudeerd en stel vast dat het een vrij neutraal document is. Het is een «verkiezingsbegroting», waaruit hoofdzakelijk een consolidatie van het gevoerde beleid blijkt. Ten opzichte van de vorige begroting bevat deze begroting niet veel nieuws. De initiatieven die wij in het verleden positief hebben bevonden, blijven goed, maar slechte initiatieven blijven slecht. Ook nu treffen wij geen nieuwe initiatieven aan. Ik zie dus weinig redenen om mijn houding ten aanzien van de huidige begroting te wijzigen. Ik maak hierbij meteen duidelijk dat ik de voorgestelde begroting niet zal steunen.

Ik zal mijn opmerkingen morgen bij de bespreking van de begroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscom-

missie meer uitgebreid toelichten. Ik zal het dan onder meer hebben over de problematiek van de uitvoering van het taalakkoord, over de taalkaders, over de brandweer en over het ministerie met de symbolische 30 procent-regel. Deze zaken kunnen het vertrouwen in de huidige bewindsploeg moeilijk verbeteren.

Vandaag wil ik het vooral hebben over de financiële toestand, over de toekomst van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en over een aantal institutionele elementen die hiermee nauw verbonden zijn. Sedert 1989 wijzen de begrotingen op een soberheidsbeleid tegen wil en dank.

Dit gewest is weliswaar niet failliet, maar op langere termijn komt de leefbaarheid ernstig in gevaar. In de bedrijfswereeld zou men met een dergelijke financiële toestand niet noodzakelijk failliet worden verklaard, maar waarschijnlijk toch wijselijk overgaan tot liquidatie van de onderneming. Wij hebben structureel 10 tot 20 miljard te weinig om echt te kunnen doen wat wij willen en om de uitdagingen in deze stad aan te gaan. Deze uitdagingen zijn de vorige jaren reeds tot vervelens toe opgesomd: de armoede, het leefmilieu, de mobiliteit, de veiligheid en de tewerkstelling. Volgens de heer Chabert mag dit gewest niet als een bedelaar worden beschouwd.

Ik beschouw het Brussels Hoofdstedelijk Gewest als «arm, maar proper.»

Dit is de laatste begroting van deze regeerperiode en het is daarom goed om even vooruit te kijken, ook met het oog op de financiële situatie. Het is begrijpelijk dat alle voorgaande sprekers zijn blijven stilstaan bij de idee van minister-president Picqué om de personenbelasting niet langer te heffen naargelang de woonplaats, maar ook naargelang waar men werkt. Hij heeft dit natuurlijk niet zelf bedacht. Verschillende personen hebben dit in het verleden al geopperd, zij het dat het eerder op Antwerpen sloeg dan op Brussel.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Het is uw idee waarmee u twee jaar geleden al naar buiten kwam.

De heer Sven Gatz. — Ik zal mij — voor Brussel — meteen opwerpen als de bedenker ervan. Het verheugt mij trouwens dat de heer Lootens af en toe ook eens luistert.

De minister-president had het dus over een 50/50- verhouding.

Het is niet aangewezen een dergelijke verdeling met de natte vinger te bepalen. Ik meen dat men een aantal parameters tegen elkaar moet afwegen teneinde na te gaan of er sprake is van een evenwichtige verdeling tussen een stad en zijn ommeland en/of de andere gewesten.

In januari 1997 heb ik een uitvoerig dossier samengesteld over de verhouding tussen Brussel en Vlaams-Brabant op het vlak van de ruimtelijke ordening. Een van de ideeën was om na te gaan of een verdeling zoals de minister-president nu voorstelt, haalbaar is. De VU heeft zelfs een studiedag aan deze materie gewijd. Wij gaan er immers altijd van uit dat Brussel een geval apart is, maar ook in steden als Hamburg, Amsterdam, Parijs en Londen en in het Zwitserse federale model, werd een regeling uitgewerkt waarbij de financiële inkomsten van de steden niet alleen afkomstig zijn van de eigen inwoners. Hiervoor zijn verschillende systemen uitgewerkt, die zeer uiteenlopend zijn. Het loont dan ook zeker de moeite om ze met elkaar te vergelijken, hetgeen niet altijd makkelijk is aangezien zij soms vertrekken vanuit zeer afwijkende uitgangspunten. De basisidee is echter om na te gaan hoe grote steden vanuit hun ommeland mee worden gefinancierd.

De VU-Brussel is in elk geval bereid en klaar om dit debat aan te gaan. Hierbij kan worden uitgegaan van de personenbe-

lasting, van de vennootschapsbelasting of vanuit de vraag of de verdeelsleutel die nu wordt gehanteerd om het federale geld naar Brussel te sluisen teneinde de internationale en hoofdstedelijke rol uit te bouwen, moet worden gewijzigd, op pragmatische basis. Wij moeten nagaan hoe een vorm van solidariteit tussen verschillende gewesten objectief kan worden verantwoord. Ik verwijs hierbij naar de Duitse Finanzausgleich.

De minister-president heeft dit idee terloops opgeworpen. Wij menen echter dat hier dieper moet op worden ingegaan en stellen vast dat er een aantal voorafgaande voorwaarden voor dit debat zijn. Ik wil op twee van deze voorwaarden dieper ingaan. In de eerste plaats moeten degenen die over externe solidariteit spreken, ook over interne solidariteit spreken. In de tweede plaats mag men niet alleen over financiële zaken praten, maar ook over structurele en institutionele mechanismen.

Vroeger reeds heb ik het gehad over het probleem van de externe en interne solidariteit. Brussel beweert dat het op welke manier dan ook meer middelen wilt. Men heeft het dan alleen over externe solidariteit. Men doet een beroep op een andere instantie voor financiële ondersteuning. Dat kan dan gaan om Vlaanderen, de federale overheid, Wallonië, Europa of een andere instantie. Ik vrees echter dat de lokroep van de Brusselaars, of het nu om Franstaligen of Nederlandstaligen gaat, niet geloofwaardig is, tenzij men meer dan nu het geval is, werk maakt van de interne solidariteit. Op dit ogenblik bestaat er een solidariteitsmechanisme tussen de verschillende Brusselse gemeenten. Wij zullen hier in het kader van de bespreking van een ontwerp van ordonnantie dieper op kunnen ingaan. Het huidige mechanisme voldoet volgens mij en volgens vele andere collega's absoluut niet aan de eisen van een echte solidariteit. Ook het ontwerp van begroting biedt niet genoeg perspectieven in dit verband.

Een tweede probleem zijn de structuren. Ik loop niet vooruit op een aantal interpellaties die op de agenda staan in het kader van de begrotingsbespreking, maar toch is er een onrechtstreeks verband. Interne solidariteit is slechts mogelijk als een aantal bevoegdheden van het gemeentelijk naar het hoofdstedelijk niveau worden overgeheveld. In de tweede plaats moeten wij durven zeggen dat de leefbaarheid van Brussel in de toekomst enkel kan worden verzekerd als de gemeenschappen meer invloed krijgen dan nu het geval is. Het maakt dan ook niet uit of men het over een federaal of een confederaal model heeft. Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest kan een apart statuut behouden waarbij lokale aangelegenheden aan lokale mandatarissen worden toevertrouwd. Ik geloof niet in de onzichtbare hand die de dingen van bovenaf bestuurt, maar in het huidige statuut van Brussel waarbij het Gewest als een soort Monaco functioneert, geloof ik al evenmin.

Daarnaast moet in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest de samenwerking tussen de gemeenschappen beter tot uiting komen in onze instellingen. Die samenwerking zou best in wetten worden vastgelegd. Wat de bicommunautaire sector, betreft, zou ik liever zien dat er een samenwerking ontstaat tussen de twee gemeenschapscommissies. Daarbij denk ik niet aan de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie want, daar hebben de Vlamingen niet veel te zeggen.

Bij al deze opmerkingen zijn twee reacties mogelijk. Een reactie van Brusselse trots, «Bruxellois, maître chez soi», om het met een slogan van een paar jaar geleden te zeggen, die sommige partijen nog zoet in de oren zal klinken. Dat is een reactie van afwijzing, die alle invloed van buitenaf afweert. Als het Brussel op die manier reageert, zal het wellicht nog een tijd verder boeren, maar uiteindelijk zal het een stille financiële dood sterven.

En dat wens ik niet, niet als Vlaming, niet als Brusselaar.

Daartegenover staat een zakelijke reactie die van meer realiteitszin getuigt. Daarvoor moet onderhandeld worden om meer werkingsmiddelen binnen te halen om de Brusselse uitdagingen aan te gaan. Als ik tussen deze twee reacties moet kiezen, dan is mijn keuze vlug gemaakt. Mijnheer de minister-president, aan u om ook een keuze te maken. (*Applaus.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandebussche.

De heer Michiel Vandebussche. — Mijnheer de Voorzitter, het begrotingsdebat geeft ons de gelegenheid om enerzijds, de begroting die de regering ons voorlegt, technisch te analyseren en anderzijds, een aantal politieke beschouwingen te maken over het beleid.

Op de technische aspecten wens ik niet in te gaan. Andere sprekers hebben daar al heel wat over gezegd. De SP-fractie is alleszins van plan deze begroting goed te keuren.

Over de politieke beschouwingen omtrent deze begroting zal ik het morgen hebben, omdat deze volgens mij ook passen in het debat over de begroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie.

Wij zijn bekommerd om de positie van Brussel in het federale België waarover het morgen onder meer zal gaan in het kader van de toegevoegde interpellaties waar wij helaas geen repliekmogelijkheid hebben. Ik hoop over die positie van Brussel alleszins morgen wat meer te kunnen zeggen in dat andere begrotingsdebat.

De heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Waarom dat uitstellen tot morgen? Dan zijn alle interpellaties reeds gehouden.

De heer Michiel Vandebussche. — Deze week staat de bespreking van twee begrotingen op onze agenda, die van het Gewest en die van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie. Ik verkies mijn politieke beschouwingen liever te maken in het debat over de begroting van de GGC en volgens mij kan daar geen bezwaar tegen bestaan.

Tot besluit van deze korte uiteenzetting wil ik nog volgende opmerking maken. De voorlaatste spreker heeft gezegd dat wij ons als democraten moeten positioneren tegen extreem-rechts en dat wij extreem-rechts moeten ontmaskeren. Hij drong aan op een verhevigde strijd van alle democratische partijen. De democratie wordt vandaag inderdaad uitgedaagd maar meer daarover morgen. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Veldekens.

M. Benoît Veldekens. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, dans le cadre de la présentation de son budget pour l'année 1999, le Gouvernement nous a fait part de sa volonté de veiller à une politique budgétaire qui puisse sauvegarder la nécessaire marge de manœuvre pour l'avenir de notre région. Nous ne pouvons, certes, que souscrire à cet objectif, mais les perspectives d'avenir n'en restent pas moins aléatoires, essentiellement en raison des deux critères que sont, d'une part, l'évolution des recettes, en particulier la progression de plus en plus faible de la dotation de l'impôt sur les personnes physiques qui constitue près de la moitié de ces recettes et, d'autre part, la charge de la dette régionale qui risque, dans les années à venir, de grever de plus en plus lourdement les dépenses de la région.

La masse des emprunts cumulés est en effet passée de 35 à 54 milliards entre 1994 et 1997. Déduction faite des amortisse-

ments cumulés, il restait, selon les chiffres fournis au 31 décembre 1997, un montant de plus de 45 milliards à amortir.

Je ne nie pas, monsieur le ministre, qu'un effort ait été fait pour augmenter la part relative des amortissements, mais cette évolution laisse néanmoins présager des charges de plus en plus lourdes sur les budgets des années futures, alors qu'on observe par ailleurs une relative stagnation des recettes de la région. Seule une compression des dépenses permettra d'y pourvoir, en dégagant chaque année un surplus primaire significatif, comme cela a été fait en 1997 où les dépenses régionales, hors les charges de la dette, qui représentaient plus de 12 milliards, ont été limitées à 47,5 milliards. Il est vrai qu'à terme, c'est le financement même des politiques régionales qui risque d'être compromis, sachant que les charges de la dette représentent et représenteront sans doute dans les années à venir une dépense annuelle de 14 à 15 milliards. Réduire drastiquement le degré d'endettement doit donc rester un objectif prioritaire pour lequel des efforts plus importants devraient même pouvoir être consentis, si nous voulons sauvegarder l'autonomie et la viabilité financière de notre région. Dans le même sens, il s'agira d'obtenir de l'Etat fédéral des moyens supplémentaires et je renvoie à cet égard aux propositions qui ont été formulées par M. Dominique Harmel dans son intervention.

Comme M. Harmel l'a également annoncé, nous introduisons — je passe ici un certain nombre de remarques plus formelles — des amendements au projet d'ordonnance sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir tout à l'heure pour les justifier. Mais, à ce stade, je voudrais vous en donner le sens général.

Tout d'abord, comme nous l'avons souvent dit, nous estimons qu'il n'est pas acceptable que le Gouvernement se voit accorder une autorisation illimitée d'emprunt alors que la région est contrainte, pour les raisons que j'ai décrites, à limiter son endettement. Nous proposerons donc de fixer un plafond d'emprunt qui tienne compte du solde net à financer et de la charge des amortissements.

En ce qui concerne la gestion de la trésorerie et de la dette, nous sommes tout à fait d'accord : il importe de la dynamiser en l'ouvrant aux nouveaux produits offerts par les marchés financiers; mais, précisément en raison de cette diversification des nouveaux produits et de l'aspect spéculatif de certains d'entre eux, nous estimons que cette gestion devrait faire l'objet, dans certaines limites du moins, d'un contrôle parlementaire qui pourrait prendre la forme d'une information semestrielle sur l'état de cette gestion. Or vous disposez, en tant que Gouvernement, d'une information trimestrielle étant donné qu'il existe une commission de stratégie de la gestion de la trésorerie. Il me semble donc qu'il serait utile que nous puissions avoir, tous les six mois, un rapport détaillé du ministre des Finances, en commission, sur la manière dont la gestion est réalisée.

Par ailleurs, l'orthodoxie budgétaire, monsieur le ministre, commande de corriger ou de supprimer la plupart des neuf cavaliers budgétaires que vous proposez dans le cadre du budget général des dépenses et qui, très manifestement, dérogent au principe de spécialité budgétaire.

Ainsi en est-il, par exemple, du pouvoir que le Gouvernement entend s'attribuer pour transférer entre eux les crédits affectés aux programmes de subsistance des différentes divisions, sans même faire de distinction entre dépenses de personnel et dépenses de fonctionnement. Nous proposons, comme le fait l'Etat fédéral, de limiter ces transferts aux seules rémunérations que la mobilité interne des agents peut, le cas échéant, justifier.

Ainsi en est-il aussi d'un article qui vous autorise à effectuer des transferts de crédits «entre allocations de base encore à déterminer par le Gouvernement», ce qui contrevient manifestement aux prérogatives de contrôle préalable qu'un Parlement doit normalement exercer sur les affectations budgétaires.

Dans le tableau du budget général des dépenses, nous proposerons par ailleurs deux modifications. L'une d'elles porte sur vos crédits d'expansion économique de la division 11, monsieur le ministre, dont les préfigurations successives des comptes annuels démontrent qu'ils sont, de manière récurrente, sous-utilisés, leur taux de réalisation atteignant rarement les 70 %. Ce qui est regrettable dans le contexte économique difficile que connaît la Région bruxelloise.

Nous proposons donc de réduire ces crédits de 100 millions et d'augmenter de ce même montant les crédits « Travaux subsidés, nouvelle législation » de la division 14 qui de l'avis général, y compris du ministre-président lui-même, sont très largement insuffisants. Or, l'injection d'argent supplémentaire dans les investissements et travaux des communes, outre le bénéfice qui en résultera pour l'espace public, aura indéniablement des effets économiques favorables pour les entreprises concernées. Et nous ne doutons pas que nombreux membres de la majorité, partageront cet avis.

En dehors de ces amendements, je voudrais aussi évoquer le caractère aléatoire et tout à fait hypothétique de la recette de 300 millions que vous avez prévue de percevoir sur l'implantation d'un casino dans la Région bruxelloise. La proposition de loi qui doit autoriser cette implantation, bien qu'adoptée au Sénat, n'a pas encore été inscrite à l'ordre du jour de la commission compétente de la Chambre.

Il faudra sans doute deux à trois mois avant qu'elle ne soit adoptée et publiée, après quoi des arrêtés d'exécution devront être pris. Viendra ensuite la procédure de désignation bien délicate de la commune d'implantation, dans le cadre de laquelle le Gouvernement bruxellois devra encore donner son avis, puis la désignation effective par arrêté royal délibéré en Conseil des ministres dans les trois mois ainsi que l'octroi d'une licence par la Commission des jeux et la convention de concession à conclure avec le candidat exploitant.

En d'autres termes, il faudra encore six à huit mois avant que des recettes puissent être effectivement perçues, ce qui dans le meilleur des cas réduit votre montant de 300 à tout au plus 100 millions.

Le montant de votre déficit budgétaire global sera donc supérieur d'au moins 200 millions à vos prévisions actuelles.

En résumé, on ne peut pas vraiment dire que tant le recours abusif aux cavaliers budgétaires que l'inscription de recettes hypothétiques soient le reflet d'une politique que vous prétendez cependant fondée sur l'orthodoxie budgétaire et sur des prévisions prudentes et réalistes !

Je terminerai en évoquant deux secteurs de dépenses.

Celui de la fonction publique et des dépenses de personnel qui, au cours des trois dernières années, ont connu une progression annuelle de 3,5 %, davantage que l'indexation, alors qu'au début de la législature, votre accord de majorité prévoyait une diminution annuelle d'1,5 % de la masse salariale, par remplacement non intégral des départs naturels. Il m'intéresserait d'ailleurs de connaître ce taux de remplacement au cours des trois dernières années.

Certes, il y a lieu de tenir compte de l'impact de la statutarisation du personnel de niveau 1, mais il n'explique pas tout.

Je souhaiterais savoir par ailleurs pourquoi les membres du personnel de niveau 2, dont la plupart ont réussi les examens du SPR, n'ont toujours pas fait l'objet d'une statutarisation à ce stade, alors que rien ne devrait plus l'empêcher. Dans quel délai y procéderez-vous ?

Enfin, je regrette une nouvelle fois les montants dérisoires qui sont inscrits à la division 22 dans le cadre des relations, de

l'image et du rayonnement extérieurs de notre région. Ces montants ne représentent pas même un demi-pourcent du budget général des dépenses, alors que, et nous avons été plusieurs à vous interpellier récemment en ce sens, un effort de promotion intégrée de notre région devrait figurer dans les priorités. C'est le rôle qui aurait notamment dû être dévolu au Commissariat général des relations extérieures dont vous aviez annoncé la création depuis plus de deux ans mais qu'un blocage au sein même de votre majorité rendra sans doute impossible sous cette législature, ce qui n'est pas de nature à améliorer le bilan global. *(Applaudissements sur les bancs PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, j'aborderai le budget de la division 18 qui concerne l'environnement. Ce budget n'est pas vraiment surprenant. En effet, il reste dans la ligne des budgets précédents. En l'analysant de près et compte tenu des réponses faites par le ministre en commission, on peut cependant en tirer des enseignements qui ne manquent pas d'intérêt politique. Je retiendrai donc trois dossiers qui me paraissent mériter qu'on les aborde en séance plénière et qu'on leur consacre quelques questions complémentaires. Il s'agit de la politique de l'eau, de l'entretien des espaces verts fédéraux et des budgets liés à l'incinération des déchets ménagers.

En ce qui concerne la politique de l'eau, alors que les montants disponibles pour la politique de lutte contre les inondations et d'épuration des eaux sont aujourd'hui plus importants qu'hier grâce à l'application du principe pollueur/payeur via la taxe sur le rejet des eaux usées, je m'étais étonné en commission de constater un ralentissement des montants consacrés à cette politique, non seulement pour 1999 — moins 33 % en engagements par rapport à l'initial 1998 — mais aussi en ce qui concerne les ordonnancements au budget ajusté 1998 avec moins 66 %. Le ministre m'a fait en commission une réponse à la fois satisfaisante, sur le plan budgétaire, mais très inquiétante pour ce qu'elle révèle sur la manière dont ont été gérées les finances régionales ces dernières années. Je veux vous citer textuellement les propos de M. Gosuin en commission : « Ce qui a provoqué des fluctuations importantes des dépenses, c'est par exemple le cas du chantier d'Anderlecht pour lequel les ingénieurs avaient prévu 850 millions pour la construction d'un bassin d'orage. Une deuxième étude a révélé qu'un collecteur suffisait et qu'il n'y avait pas besoin d'un bassin d'orage. Les crédits sont passés de 850 à 70 millions. Le « bétonnage » important ne se justifiait pas. »

Ainsi donc, en commission, dans l'indifférence générale, le ministre a confirmé ce dont je l'avertissais depuis des années. La politique menée par le bureau CEC auquel les quatre intercommunales bruxelloises ont depuis des décennies délégué les responsabilités en matière de gestion des eaux de surface, propose des infrastructures disproportionnées, dans une optique de « bétonnage ». On vient d'éviter 780 millions de dépenses inutiles mais j'ai de bonnes raisons de penser que d'autres bassins d'orage, tels ceux du Watermaelbeek ou du Roodebeek, ont eux aussi été surdimensionnés et que la lutte contre les inondations dans ces vallées aurait pu coûter beaucoup moins cher. Savez-vous que pour les deux budgets qui vont être avalisés ces jours-ci, à savoir le budget ajusté 1998 et le budget 1999, les travaux sur ces deux chantiers coûteront à la Région respectivement 237 et 465 millions, soit un total de 702 millions ?

Je ne sais ce qui peut vous faire réagir, cher collègues, ni vous, monsieur le ministre-président, ni le ministre du budget, mais ce que je dis ici est grave et je le dis haut et fort : « Depuis des années, le manque de contrôle de la politique de lutte contre les inondations a fait que la Région a sans doute perdu des centaines de millions, voire plusieurs milliards ». Une telle affir-

mation ne peut rester sans réaction et je pose donc trois questions précises.

Combien aura coûté, au total, la construction des deux bassins d'orage du Watermaelbeek et du Roodebeek ? Une enquête sur le bien-fondé de ces travaux ne peut-elle être réalisée par la Région ? Au vu de ce qu'a dit le ministre en commission, ne convient-il pas de mettre fin à l'activité des quatre intercommunales qui gèrent si mal leur micro-bassins respectifs, de faire cesser cette fiction institutionnelle et de confier explicitement la gestion des eaux de surface à la Région qui, de toute façon, finance les travaux, les très chers travaux, souvent inutiles, décidés par d'autres ?

Des réponses du Gouvernement à ces questions pourrait dépendre la décision de mon groupe de proposer, en application de l'article 24 de notre règlement, une commission spéciale d'enquête sur ce dossier.

Pour conclure ce chapitre de mon intervention, je me tourne vers les députés qui ont des responsabilités à la commune d'Ixelles. Ils sont nombreux dans cette assemblée, mais rares dans la salle aujourd'hui. Je compte donc sur leurs partis respectifs pour leur transmettre des informations dans la vallée du Maelbeek, puisqu'ils sont souvent intervenus sur ce sujet.

Je leur signale que, dans le droit fil de ce que je viens de dénoncer, le ministre a annoncé ceci au commission : « Les études pour Flagey ont révélé mais est-ce vraiment une révélation qu'on pouvait limiter le bassin de 45 000 m³ à 22 000 m³. La tendance des années 80 de surbétonner a été abandonnée. On opte actuellement pour des travaux plus légers. » Cela figure à la page 281 du rapport. Encore un petit effort et l'on révélera que le collecteur que vient d'être finalisé dans la rue Gray pourrait suffire pour empêcher les inondations trentenaires.

J'en viens au dossier des espaces verts fédéraux. Je ne voudrais pas jeter une pierre supplémentaire dans la mare, déjà bien agitée ces temps-ci, des rapports tumultueux entre les Régions et les divers niveaux de pouvoir de la Belgique fédérée, mais je ne peux passer sous silence l'immobilisme à propos des services que nous rendons gratuitement au fédéral. Cela intéressera peut-être les mandataires du PRL, qui se tournent si souvent vers le Gouvernement fédéral. Un audit interne à l'IBGE nous a appris, il y a deux ans, que depuis plusieurs années, la Région assurait à perte la gestion et l'entretien d'une série d'espaces verts appartenant au fédéral. Une convention nous lie au fédéral, mais le montant alloué est notoirement insuffisant. Au rapport toujours, le ministre nous apprend que le Gouvernement bruxellois continue les négociations et précise que, en sus des 84 millions perçus annuellement, « la Région bruxelloise demande une vingtaine de millions supplémentaires pour couvrir les besoins auxquels l'Etat fédéral astreint la Région bruxelloise. »

La demande est formulée clairement, le dossier est connu depuis plusieurs années, mais pourtant rien ne bouge. Je m'adresse donc au Ministre du Budget, qui est censé défendre les intérêts budgétaires de la Région, pour lui demander pendant combien de temps il compte encore patienter et entretenir, entre autres, aux frais de la princesse et c'est le cas de le dire un domaine comme celui d'Argenteuil, pourtant situé en dehors de la Région bruxelloise ?

Enfin, en ce qui concerne le budget de l'incinération, je le redirai lors de l'interpellation jointe au budget sur le projet de l'incinérateur de Drogenbos, mais j'insiste déjà ici : bien des fautes sont commises dans le dossier de l'élimination des déchets sous la pression de puissants intérêts financiers. La lecture attentive du budget de l'Agence Régionale de Propreté permet de confirmer cette affirmation. Ainsi, si l'on additionne tous les postes de dépenses destinés à l'incinérateur de Nederover-Hembeek, on arrive à des montants totaux de 888 millions

en 1998 et 1 milliard en 1999. Cette augmentation s'explique par la mise en route progressive du système de lavage des fumées en 1999. Mais pas de panique, l'incinération gérée dans la logique commerciale voulue par la Région — qui a d'ailleurs passé un accord pour travailler en société avec le secteur privé — procure aussi des recettes. Si l'on additionne celles-ci, on arrive à des montants de 1 milliard 81 millions en 1998 et 1 milliard 278 millions en 1999. Les taux de couverture sont donc, respectivement, de 121,7 % et de 111,3 %. En deux mots comme en cent : l'incinération, ça rapporte ! Evidemment, cela ne rapporte pas la même chose à tout le monde : à WATCO et à l'Agence Bruxelles-Propreté, des bénéficiaires financiers, aux Bruxellois et aux Vilyordois, de la pollution atmosphérique et des atteintes à leur santé, aux entreprises ou aux communes qui doivent se débarrasser de leurs déchets, des dépenses toujours croissantes. C'est grâce à l'analyse de ces chiffres budgétaires qu'ECOLO peut affirmer que le bras de fer qui oppose aujourd'hui Bruxelles au Brabant flamand et à la Région flamande s'explique, d'abord et avant tout, par la volonté de gagner de l'argent en étant partie prenante au business de l'incinération, même si cela se réalise aux dépens de la qualité de l'environnement et de la santé des populations de Bruxelles et du Brabant flamand. Ce budget environnement, bien que sans nouveautés, contient donc néanmoins des chiffres qui confirment les critiques de fond qu'ECOLO émet vis-à-vis de la politique du Gouvernement et ce, depuis très longtemps déjà. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, je voudrais aborder très rapidement quelques aspects de la politique menée par le Gouvernement.

Tout d'abord, je voudrais que le ministre compétent en matière d'acquisitions d'immeubles laissés à l'abandon nous confirme que les subsides visent ces immeubles sans aucune spécification particulière; en d'autres termes, que cette initiative relevant des compétences du ministre Gosuin concerne bien des immeubles situés à n'importe quel endroit de la Région bruxelloise et non dans des zones prioritaires. Cette information serait de nature à rassurer les collègues qui exercent des compétences à la fois locales et régionales car, manifestement, un certain nombre d'entre eux n'ont pas encore compris la portée de l'arrêté.

Ensuite, je ferai quelques commentaires à propos de la politique en matière de logements sociaux. Le titulaire du département a rappelé, à l'occasion de son exposé l'importance qu'il accordait à quelques initiatives nouvelles et à quelques comportements traditionnels qu'il entendait amplifier.

Je veux parler de la rénovation du parc du logement social; de la problématique des garanties locatives et des agences immobilières sociales.

Eu égard à ces trois aspects, et même si le Gouvernement semble faire siens les souhaits que nous avons exprimés depuis longtemps, nous regrettons la modicité des montants attribués à la rénovation du parc du logement social. En effet, si le secrétaire d'Etat compétent envisage un montant de 200 millions, additionnés des bénéfices résultant de l'allocation de solidarité, qui permettent à certaines sociétés de consacrer quelques centaines de milliers de francs ou davantage à la rénovation de leur parc de logements et si l'on tient compte des effets induits des contrats de gestion, qui sont passés entre les différentes sociétés et la société régionale, il n'en demeure pas moins que si l'on se réfère, monsieur le Ministre-Président, aux conversations que nous avons eues il y a déjà plusieurs années sur les estimations — affirmatives — de montants de rénovation à consacrer au logement social, vous citez un chiffre supérieur à 10 milliards. Rappelons que le parc du logement social représente environ

40 000 logements. Si on se réfère à une valeur moyenne en — deça de 1 millions de francs par logement, le parc du logement social représenterait au bas mot 40 milliards de francs. Par conséquent, indépendamment des déclarations d'intention, ce n'est certes pas avec des montants aussi peu élevés que l'on pourra gagner la course à la rénovation car, à l'instant même, des pans de logement social sont certainement en train de s'effondrer, pour lesquels les frais de réparation seront bien plus importants que ceux qui auraient dû être consentis antérieurement.

En ce qui concerne la problématique des garanties locatives, nous avons été unanimes à voter ce projet.

Mais il semblerait que nous soyons bloqués en attendant l'avis du Conseil d'Etat. Ce n'est pas la première fois, mais la notion d'urgence peut parfois prévaloir. C'est la raison pour laquelle je demande à M. Tomas de s'enquérir des modalités qui lui permettent d'agir indépendamment des retards du Conseil d'Etat.

Quant à la problématique des agences immobilières sociales, un sujet desquelles nous avons marqué notre accord de principe, nous étions des militants de la cause, même si *in fine*, nous nous y sommes opposés en raison de critères de revenus financiers nous paraissant, dans certains cas, beaucoup trop élevés pour bénéficier de l'accès aux agences immobilières sociales; un projet a été voté et nous souhaitons rester constructifs indépendamment de nos oppositions. Une fois de plus, nous constatons que l'avis du Conseil d'Etat se fait attendre. Plus encore que pour les garanties locatives, nous sommes persuadés qu'il y a urgence, car pour rester cohérents au niveau d'un ensemble de dispositions, nous sommes en faveur non pas de la construction de nouveaux immeubles de logement social mais plutôt de leur rénovation.

Par ailleurs, nous sommes très conscients de la montée sans cesse croissante de la pauvreté. Le rapport sur l'évolution de celle-ci est suffisamment significatif.

En matière de logement social, il s'avère que nous nous trouvons à nouveau face à 27 000 demandes de logements sociaux.

Il est donc très important de prendre des mesures. Même si le concept d'agence immobilière sociale en tant que tel ne requiert pas d'énormes moyens financiers, un certain nombre d'interventions financières sont prévues pour compenser la différence entre le loyer exigé et le loyer perçu. Nous demandons au ministre, non seulement de faire fi de la lenteur du Conseil d'Etat, mais également de consacrer un montant bien plus important que les 30 millions prévus à cet effet, et ce même s'il prétend qu'une modification budgétaire peut toujours être envisagée. Il est urgent que des moyens très importants soient consacrés aux agences immobilières sociales, non seulement pour essayer de développer un autre type de politique sociale du logement, mais aussi une autre politique sur le plan urbanistique. Nous sommes assez déçus que des mesures ne soient pas encore prises en cette matière.

J'en arrive à l'accompagnement social. Après un début de législature difficile, le ministre s'est amélioré en prenant diverses initiatives, notamment en ce qui concerne l'accompagnement social. Un colloque fut organisé à Anderlecht, précisément à propos de l'accompagnement social. Nous étions contents d'y participer étant donné que le ministre avait repris l'une de nos idées-force, à savoir que l'accent doit être mis sur l'accompagnement social. Une part significative de l'allocation de solidarité doit y être consacrée.

Cela fait des mois que le colloque a eu lieu, mais tout ce que nous savons c'est que la FEBUL est chargée de faire une étude en vue de prendre éventuellement une initiative. Nous aurions

souhaité que cette proposition soit formulée avant le 1^{er} mai 1999, date de l'ouverture officielle de la prochaine campagne électorale.

Enfin, je regrette que les propositions que nous avons faites, dans un souci de mixité, en ce qui concerne l'accès des logements sociaux à tous n'aient pas été étudiées, ne fut-ce qu'en commission. Le ministre attend-il que son successeur s'en occupe ?

Dernier point: la Commission mixte s'est penchée sur le problème des populations d'origine étrangère.

Le ministre-président peut-il nous donner des informations sur la campagne de sensibilisation prévue concernant les discriminations à l'embauche. Cela fait des années que nous soulignons le fait qu'en Région bruxelloise, il y a incontestablement un déficit d'emplois, indépendamment de la qualification des chômeurs. Ce déficit profite de façon exagérée aux Wallons et aux Flamands, dans la mesure où une série d'emplois qui pourraient être accordés aux Bruxellois ne le sont pas, pour des raisons qui nous semblent peu compatibles avec nos convictions démocratiques.

Monsieur le ministre-président, nous souhaiterions obtenir des informations sur cette politique de sensibilisation des entreprises au niveau de la discrimination à l'embauche.

Pour terminer, je ferai mienne la suggestion émise par M. Galand: il demandait de soumettre cette question de la discrimination à l'embauche à l'avis du Conseil économique et social. Croyez-vous la chose possible et faisable ? Je vous remercie de vos réponses. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem

(M. Armand De Decker, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Armand De Decker, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op)

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, c'est avec raison qu'en page 14 du projet de budget des recettes et dépenses, année 1999, il est indiqué: «Bruxelles présente une évolution moins positive que celle du Royaume.»

Pourtant, il n'y a pas si longtemps, les provinces francophones étaient à la traîne par rapport à la capitale. Il ne faut surtout pas croire que c'est la Wallonie qui décolle; malheureusement, c'est Bruxelles qui plonge, malgré toutes les déclarations matamoresques du ministre des Finances.

Le FN doit bien constater, en le regrettant beaucoup pour les Belges, que les malheurs qui touchent la capitale de l'Europe — et ce n'est qu'un début — auraient pu être évités aux Bruxellois.

On nous bassine les oreilles en nous racontant, comme à des enfants, que la population de notre ville augmente. C'est cela qui ruine les finances de la région et qui le fera de plus en plus; ce qui signifie que Bruxelles continue à glisser sur la pente savonneuse du déclin et de la ruine. Elle est en train de devenir une proie à la merci du premier prédateur venu.

Ce que l'on ne dit pas aux Belges, c'est que, durant ces dix-sept derniers mois, près de 32 000 Belges ont quitté Bruxelles, que ces derniers payaient des taxes et des impôts, que ce sont donc des milliards de rentrées fiscales en moins pour Bruxelles. Ce que l'on ne dit pas non plus aux Belges de Bruxelles, c'est que leur belle langue française sera bientôt un idiome minori-

taire chez eux parce que plus de deux naissances sur quatre dans la capitale de la Belgique sont étrangères ou d'origine étrangère.

M. François Roelants du Vivier. — Quel est le rapport avec le budget ?

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Passons à l'analyse des divisions de ce projet. Agglomération de Bruxelles: le crédit de 4 388 000 francs servira-t-il à payer les rémunérations du secrétaire général de l'Agglomération de Bruxelles, défunte depuis 1992, et de son adjoint ? Est-il exact que ce secrétaire général, qui a échoué à un examen de recrutement de chef de bureau, touche plus de deux millions par an pour assurer une fonction complètement inutile ?

Divisions 11 et 12: on peut se demander pourquoi le commerce extérieur et les relations extérieures de notre région ne se retrouvent pas ensemble dans la même division. Est-ce pour pouvoir caser des camarades supplémentaires ?

Cela dit, on sait que notre ex-beau pays entretient un coûteux ministère national des Affaires étrangères. Cela n'empêche pas nos nombreuses petites régions et communautés de se comporter comme de vraies petites républiques indépendantes, ayant chacune leur mini-service diplomatique qui partage ses compétences, donc fait double emploi, avec notre ministère fédéral des Relations extérieures.

Tous ces fantasmes de grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf de la fable sont évidemment ruineux pour les finances régionales, donc en définitive pour le contribuable. Il ne suffit pas d'affirmer que Bruxelles fait des économies drastiques, encore faut-il le montrer et le prouver.

Par exemple, le budget reprenant les frais de voyage du ministre chargé du Commerce extérieur sera quasi doublé. Pour les divisions 11 et 12, les crédits prévus pour les frais de voyage des ministres s'élèvent à plus de 7 millions.

Pourrait-on, par exemple, avoir un bilan du dernier voyage d'étude de M. Chabert aux Etats-Unis en compagnie de onze de ses copains, dont les pontes de la SRIB ? La préparation de ce périple aurait coûté aux contribuables bruxellois 1/4 de million et le voyage 7,5 millions. Qu'en est-il ?

Le FN n'est pas le seul à réclamer depuis des années des comptes au sujet de tous les déplacements à l'étranger des ministres. Pas de réponse peut signifier que le bilan de ces périple est tellement maigre ou nul qu'il faut absolument le cacher.

Le Front National est ravi d'apprendre que Bruxelles reçoit 100 millions de l'Europe. Le ministre pourrait-il me faire savoir quelle cotisation notre capitale doit verser pour recevoir pareille somme ?

Bruxelles se retrouve dans une multitude de fromages européens dont en général les activités se chevauchent. Qu'importe ! Ces sinécures dorées ont été créées pour engraisser royalement un nombre toujours plus grand de membres de la nomenclatura. Citons dans le désordre: le Comité des régions, l'Eurorégion, l'assemblée des régions d'Europe, Métropolis, Eurocities, Major cities of the World soit dit en passant on peut se demander pourquoi Bruxelles en est membre, elle qui n'est qu'une petite capitale. Ceci sans compter différents groupes de coopération régionale comme l'U.E., NAFTA, MERCOSUR, SADC, plus des accords de coopération avec, entre autres, Berlin, Lille, Moscou, Montévidéo, Kiev, Budapest, Jérusalem, Arusha, Washington, Brasilia, Pékin, Si Chuan, sans oublier des délégations permanentes, conférences de toutes espèces et autres. Tout cela avec beaux voyages et joyeuses ripailles à la clef, aux frais du contribuable.

Il serait intéressant d'obtenir une ventilation des dépenses pour les divers organismes dont Bruxelles est membre est auxquels elle paie une cotisation, ainsi qu'un bilan des activités de ceux-ci.

Mais cela ne suffit pas encore. En effet, un nouveau super fromage, le Commissariat général aux Relations extérieures va bientôt être mis sur les rails.

On peut se demander où l'on peut trouver cette politique de dépenses très stricte dont se targue le ministre.

Le modèle fédéral belge susciterait de l'intérêt à l'étranger. C'est à voir, car c'est souvent de la commisération que ramasse la Belgique. Les querelles débiles que nos politiciens ne cessent d'attiser par l'intérêt personnel, sont évidemment une très mauvaise publicité pour Bruxelles.

En ce qui concerne l'image de Bruxelles, on ne peut pas dire que la capitale de l'Europe a bonne mine pour les visiteurs qui débarquent à Bruxelles entre deux émeutes, deux grèves ou deux cortèges de revendications, surtout si ceux-ci se font agresser en plein centre de la ville.

Sans sécurité, la meilleure publicité est un coûteux coup dans l'eau.

Il est certainement intéressant pour Bruxelles de participer à de grandes expositions internationales. Mais pourquoi ne pourrait-elle pas s'entendre avec ses partenaires nationaux pour réaliser, ensemble, un stand démontable pouvant servir ailleurs, quand on sait que notre ville va dépenser 20 millions pour être présente à l'exposition de Hanovre ?

L'évocation de Charles Quint, ce très grand Belge né il y a 498 ans, le soleil ne se couchait pas sur ses États, pourrait, en l'an 2000, être pour Bruxelles un attrait supplémentaire dans le cadre des festivités spéciales qui doivent avoir lieu dans notre ville. Le stade de l'évocation d'une exposition en petit comité a-t-il été dépassé ? Évidemment cette commémoration ne peut faire plaisir aux ennemis intérieurs de la Belgique et de Bruxelles.

Monuments et Sites.

L'étude et la discussion du budget de la division 17 ont été réglés en un coup de cuillère à pot dans l'indifférence. Pauvre Bruxelles ! Rien n'a été fait pour rendre ce budget exaltant. La mémoire collective de la capitale de l'Europe, qui est la parente pauvre du budget général, ne passionne pas la classe politique. S'il avait été question du sexe linguistique des anges, le débat aurait été fort animé. Aussi c'est dans le désintéressement quasi général que le budget des Monuments et Sites a été sérieusement raboté au profit du tonneau des Danaïdes que sont la sécurité et la prévention.

Contrairement aux provinces flamandes, fières de leur passé glorieux, la Région bruxelloise n'a pas cru devoir subsidier l'exposition « Albert et Isabelle ».

Sans doute parce que des individus ignares et subversifs du genre de certains constitutionnalistes, vivant aux crochets de l'État et niant deux mille ans d'histoire, professent que la Belgique est un pays artificiel constitué de bric et de broc en 1830.

En mars 1997, par une question orale qui, comme par hasard, discrimination négative, fut, sans demander mon avis, transformée en une question écrite, j'ai voulu attirer l'attention du Ministre-Président sur l'état de décrépitude avancée que présentait déjà à l'époque la poissonnerie du Quartier Léopold, site classé. Depuis lors, rien n'a été fait pour protéger et restaurer ce bâtiment, ce qui fait qu'aujourd'hui son état est encore plus catastrophique qu'au début de l'année dernière.

Au commencement de cette année, ma question orale, posée également à M. Picqué, à propos du délabrement inquiétant des

pavillons d'angle de l'ancien hôpital militaire, également transformée en question écrite, discrimination négative oblige, n'a pas eu de suite car, paraît-il, ce dossier est géré par M. Gosuin.

Le 19 juin 1993, je posais à M. van Eyll, l'éphémère Ministre du Patrimoine, une question d'actualité qui ne fut pas transformée en question écrite — c'était sous la présidence du démocrate Pouillet — sur le très mauvais état d'un immeuble datant du XVII^e siècle situé rue des Six Jeunes Hommes. Depuis lors, rien n'a été fait.

C'est comme cela que, petit à petit, notre patrimoine architectural tombe en miettes. Pourtant, le Ministre-Président est armé pour se substituer aux propriétaires défaillants en faisant réaliser d'office des travaux non exécutés par ceux-ci.

Les Bruxellois constatent avec regrets que le chantier de fouilles du Palais du Coudenberg, Place Royale, est à ciel ouvert depuis des années et qu'on n'y travaille plus depuis de nombreux mois. Pourrais-je connaître les projets du Ministre-Président en la matière ? Compte-t-il refermer ce chantier, faire continuer les travaux ou faire voûter le site de ces vestiges afin de les rendre aptes à la visite comme le sont les souterrains situés à côté ? Pour quelles raisons peut-on également retrouver ceux-ci entre autres dans les divisions 12 et 22 ? Quel est le montant total des crédits réservés à ceux-ci ?

Communications.

Coopération STIB-Sénégal.

Qui va aider qui ? Quand on connaît la pagaille qui règne à la STIB, la question est pertinente. On sait que le Président du Conseil d'Administration, qui a déclaré que ce qui se passe chez lui est hallucinant, est en froid avec son Comité de direction qui, lui-même, l'est avec son armée mexicaine du Conseil d'Administration, politisé lui aussi à 100 %, et que celui-ci est en bagarre avec l'armée guatémaltèque de ses directeurs, fâchés eux-mêmes avec leur base, tiraillée elle-même de tous les côtés par ses syndicats. Les transports publics de Dakar n'ont certainement rien à apprendre de la STIB dans le domaine de l'organisation ! Au moins là-bas les grèves sauvages n'existent pas. Que viendront apprendre les plus francophones des Africains que sont les Sénégalais à Bruxelles ? Travaillés par les syndicats, ceux qui rentreront au Sénégal vont mettre la bisbrouille, les autres deviendront réfugiés politiques conscientisés par le MRAX ou autres entreprises du même acabit vivant aux crochets du contribuable. Les seuls qui auront tiré les marrons du feu sont ceux qui ont fait et feront de beaux voyages et le membre de l'Exécutif qui a les transports en charge qui, lui au moins, a rapporté du Sénégal un superbe hochet agrémenté d'un magnifique ruban vert.

M. le Président. — Monsieur du Looz, j'attire votre attention sur le fait que votre temps de parole est épuisé. Veuillez conclure.

M. Thierry de Looz-Corswaren. — Vous ne connaissez pas le règlement, Monsieur le Président ! Je l'ai sous les yeux. Il dit : « déclarations du Gouvernement et projets de budget : discussions générale, trente minutes par orateur mandaté » et je suis mandaté par un groupe politique.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Où est votre groupe ?

M. le Président. — Vous ne formez pas un groupe politique.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Lisez le règlement complètement. N'en faites pas une interprétation personnelle.

M. le Président. — Il n'y a pas d'autres groupes politiques que les groupes politiques reconnus.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Ce n'est pas écrit, monsieur le Président, je regrette, vous trichez avec le règlement. C'est scandaleux.

M. le Président. — Vous aggravez votre cas ! Je vous de demande de conclure.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Vous n'êtes pas un groupe ! C'est incroyable !

M. le Président. — M. de Looz-Corswarem va conclure tout de suite !

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Les politiques de sécurité-prévention et d'intégration-cohabitation sont devenues le tonneau des Danaïdes de la région. Plus l'établissement y déverse des milliards, plus l'insécurité augmente à Bruxelles.

Comme les Bruxellois le FN constate :

— Que ces dernières semaines, des Turcs venant de leur Asie natale, dont plusieurs centaines de milliers possèdent une carte d'identité d'un pays de l'Union européenne, ont fait trembler de peur, entre autres, les premiers ministres socialo-communistes d'Italie, d'Allemagne et de Bruxelles qui n'ont pas encore compris ce qui leur arrive.

— L'assassinat d'un Belge par défoncement de la boîte crânienne, non seulement n'a pas provoqué la démission d'un membre d'un de nos nombreux gouvernements, mais n'a même pas incité un de nos très nombreux ministres ou politiciens à fustiger cet acte ignoble ni mis les médias en ébullition comme ce fut le cas lors de la mort, malheureusement bien sûr, d'une hors-la-loi en rébellion.

— La déclaration de Mme Bevrex, substitut du procureur du Roi qui a en charge la section de la jeunesse, qui a affirmé le 3 décembre dernier que 90 à 95 % des jeunes déferés à la justice sont d'origine magrêbine.

M. le Président. — Veuillez conclure. Ce que vous dites, ce n'est pas une conclusion.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Les explosions de haine, toujours plus violentes qui à tout bout de champ éclatent dans des établissements d'enseignement de Bruxelles, annoncent le pire... (*Le micro est coupé.*)

Vous trichez avec le règlement, monsieur le Président. Je l'ai sous les yeux.

M. le Président. — Je le connais.

La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, je voudrais revenir sur un sujet qui me paraît préoccupant et qui concerne la STIB. Un certain nombre de charges nouvelles lui incombent depuis un certain temps. Je vous rappelle que j'ai posé une question orale à ce sujet lors d'une séance précédente et je vous remercie, monsieur le ministre, d'y avoir répondu. Mais la réponse était un peu trop générale, sans doute en raison du caractère technique du problème. Je voudrais donc simplement le replacer dans le contexte.

Il y a une bonne année de cela, une première modification était intervenue, importante en termes de coûts que cela induit pour la société. Il est apparu que la STIB était astreinte à ce qu'on appelle les DNA, c'est-à-dire les dépenses non admises. Je crains que sur ce plan, l'évolution ait été relativement négative.

Cela implique des dizaines de millions, pour ne pas dire des centaines de millions, qui tombent à charge de la société.

Depuis peu, la STIB — c'est logique et vous avez répondu à la question que je vous avais posée sur ce point — est aussi astreinte aux dispositions régionales en matière de précompte immobilier et de taxes autonomes, ce qui signifie par rapport aux exercices précédents une facture très alourdie.

Evidemment, il est impossible de traiter de manière discriminatoire cette société régionale qui vit en fait grâce aux moyens qui lui sont transférés. Je comprends très bien qu'on ne peut faire en sa faveur de discrimination positive par rapport à d'autres pouvoirs publics que nous entendons soumettre à ces impôts. Mais je voudrais surtout que l'on prenne en compte que nous sommes toujours sous le contrat de gestion qui a été conclu il y a trois ans et qui ne prévoyait pas ces lourdes obligations fiscales.

Il faudra — probablement lors du prochain budget — prévoir un mécanisme de compensation pour la société — peut-être que le problème se pose aussi pour d'autres pararégionaux — si on ne veut pas voir les finances de la STIB passer par une phase extrêmement négative. Je voulais simplement attirer l'attention du Gouvernement, et plus particulièrement la vôtre, monsieur le ministre, sur ce point. Je crois que c'est une question importante et en tout cas, qui se chiffre, si on cumule les deux aspects, à des centaines de millions. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais intervenir sur la question de l'environnement. Depuis novembre dernier, les collectes sélectives ont été étendues à l'ensemble de la Région bruxelloise. C'est bien, j'en conviens, d'autant que ce n'est pas facile à organiser. D'ailleurs, nous pourrions effectuer un petit test : qui participe, concrètement, aux collectes sélectives ? (*Sourires.*)

Lors du débat en Commission de l'Environnement sur le budget, M. le ministre de l'Environnement nous a annoncé qu'un budget spécial de 50 millions allait être consacré à la mise en place d'un vaste programme visant à mettre en pratique le concept de prévention des déchets, programme dont M. le Président ne voulait pas déflorer le contenu en commission, tant il était prometteur, sans doute... J'avais mis en garde le ministre : pour que les collectes sélectives remportent un vif succès, il fallait encourager, convaincre, expliquer clairement aux habitants le système des collectes sélectives. Le ministre m'a répondu qu'une campagne extraordinaire se préparait. J'attendais donc, moi, quelque chose de formidable, de créatif. Aujourd'hui, je suis bien déçue par cette grande campagne de persuasion. Bien sûr, les habitants.

Comme vous aussi, certainement, monsieur Cornelissen, un dépliant à l'effigie du « Petit Louis ».

M. Jean-Pierre Cornelissen. — J'ai en effet reçu un sac jaune.

Mme Béatrice Fraiteur. — Un sac bleu et un sac jaune gratuits. Mais est-ce suffisant pour inciter les habitants de notre région à changer leurs habitudes ?

M. François Roelants du Vivier. — Vous avez vu les chiffres, madame Fraiteur, la collecte a augmenté de 50 %. C'est un beau succès dont nous pouvons, tous, nous réjouir.

Mme Béatrice Fraiteur. — Oui, mais avant, la collecte des sacs jaunes était presque nulle...

M. François Roelants du Vivier. — Non, la collecte des sacs jaunes se faisait sur toute l'agglomération !

Mme Béatrice Fraiteur. — En tout cas, il aurait fallu une lettre personnalisée, de plus, et je l'ai déjà souligné lors de la discussion sur le deuxième plan déchets, il faut surtout donner un incitant financier pour que ceux qui ont le courage de trier leurs emballages soient récompensés. Sinon, que se passe-t-il en pratique ? Ceux qui sont convaincus par le tri, qui le faisaient déjà, continuent, bien gentiment, à trier. Mais je ne suis pas sûre que le tract de Petit Louis ait réussi à convaincre les autres. Trier prend du temps, demande de la place et exige un effort de chaque jour. Je ne crois pas que la campagne d'information puisse avoir un effet persuasif suffisant pour que les habitants de la Région bruxelloise s'y mettent tous. Je ne dis pas qu'elle ne constituerait pas un plus, mais il faut aller plus loin.

De toute façon, j'attends de voir les chiffres qui permettront d'analyser si la quantité d'emballages triés augmente réellement, indépendamment du papier.

Je suis persuadée que les résultats resteront décevants tant que les sacs bleus et jaunes seront payants. Les sacs bleus et jaunes doivent être gratuits, quitte à augmenter le prix des autres sacs si le coût de l'opération est trop élevé.

Par ailleurs, je me réjouis de la mise en œuvre du Centre de tri et de la collaboration de celui-ci avec les Petits Riens et les CPAS en vue de réinsérer des travailleurs très peu qualifiés.

Par contre, j'avais demandé au ministre un rapport sur l'efficacité des clauses sociales. Il ne m'a pas répondu. J'en déduis que leurs résultats sont inexistantes, à moins que le ministre ne me dise autre chose demain.

Quant à la rénovation du Parc du Cinquantenaire, j'ai été désolée d'entendre qu'elle devait être réalisée pour l'an 2000 mais qu'un désaccord total existait entre l'IBGE, d'une part et le ministre Gosuin et, la commission des Monuments et des Sites, laquelle, selon le ministre, ferait preuve d'un « obscurantisme idéologique ».

Je voudrais demander au ministre comment il compte débloquer ce dossier. En effet, selon moi, ce parc doit être rénové d'urgence pour offrir aux Bruxellois un magnifique espace vert à l'aube du deuxième millénaire. Un budget de 60 millions est prévu en la matière et, à mes yeux, il faut tout mettre en œuvre pour débloquer la situation.

Enfin, je me réjouis de la prochaine mise en route de la station d'épuration d'eaux du Sud qui devrait entrer en fonction en 1999. Cependant, je suis déçue par le fait que les collecteurs devraient encore être complétés pour répondre aux normes européennes. Quant à la station Nord, elle ne sera effective qu'en 2006, au plus tôt. Dès lors, on ne peut pas dire que la question de l'épuration des eaux usées ait avancé de façon spectaculaire au cours de cette législature.

J'aborderai le volet de l'incinération dans le cadre de l'interpellation sur la délivrance du permis d'urbanisme à Drogenbos que je développerai ce soir.

En conclusion, en cette fin de législature, on ne peut pas dire que le ministre de l'Environnement n'a rien fait. Peut-être même celui-ci est-il un des plus actifs dans ce domaine.

M. Dominique Harmel. — N'en rajoutez pas !

M. Alain Adriaens. — N'oubliez pas que vous êtes dans l'opposition !

Mme Béatrice Fraiteur. — Mais si certains parcs se rénovent, si les fumées de Neder sont sur le point d'être lavées, si la

station d'épuration Sud est en voie d'être utilisable, et le centre de tri opérationnel, c'est soit au prix d'une concession — privatisation de l'incinérateur de Neder — soit encore très insuffisant. Notre Ville-Région n'est toujours que peu agréable à vivre que ce soit quant à la qualité de l'air, de l'eau ou sur le plan du bruit qui y est toujours plus important. La preuve, c'est que les habitants ne s'y précipitent pas, sauf peut-être ceux dont les moyens sont si limités qu'ils n'ont pas réellement le choix. (*Applaudissements PSC.*)

M le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, Mme Huytebroeck se fait excuser pour raisons familiales; elle m'a demandé de la remplacer à cette tribune. J'interviendrai donc au nom de mon groupe concernant les travaux publics. J'évoquerai également le budget Economie et Emploi.

Le budget 1999 de la Division 12 ne marque, à première vue, aucune modification importante par rapport aux années précédentes. Les montants qui y sont consacrés peuvent paraître importants à savoir 16,4 milliards, soit près de 25 % du budget total et une augmentation de 1,3 % par rapport à 1998. Une grande partie de ce budget, 10,8 milliards, est constituée par la dotation de la STIB et sert principalement à rembourser des emprunts effectués pour construire un métro qui nous apparaît surdimensionné et parfois, non prioritaire.

Il est clair que les interventions programmées en 1999 continuent à faire la place belle au réseau en souterrain. Ainsi, sur une somme totale de 1,217 milliard du poste « investissements » de l'article budgétaire « Travaux à exécuter en vue d'assurer la promotion et la modernisation des transports urbains », la répartition est la suivante : réseau de surface, 128,6 millions; métro en souterrain, 763,4 millions.

Dans les études, on retrouve encore des sommes pour un prolongement métro vers l'AZ-VUB qui apparaît de plus en plus comme le nouveau « top métro » du ministre, sans compter que, au travers du PRAS, de nombreuses liaisons souterraines sont programmées : c'est le cas pour le tram 55 aux deux extrémités de la ligne, la prolongation au-delà de la station Herman-Debroux, la long de l'autoroute E 411 et le tunnel SNCB Schuman-Josaphat.

Avec de tels chiffres et de tels projets, il est clair que la politique menée par M. De Croo dans les années '70 a trouvé un digne successeur en la personne de l'actuel ministre des déplacements.

Le tout au métro et cette façon malade qu'a le ministre d'enterrer les gens me rappelle ce film français assez surréaliste intitulé « Les Gaspards », dans lequel Philippe Noiret était le chef d'une tribu ayant décidé de vivre dans les souterrains et couloirs désaffectés des métros parisiens.

Trêve d'anecdote, je veux répéter combien cette politique coûteuse d'investissements lourds risque fortement d'handicaper tout autre investissement destiné à l'amélioration d'un réseau de surface qui a cependant bien besoin d'être développé.

Bien sûr, nous voulons également une meilleure desserte et des correspondances, que ce soit vers Erasme ou l'AZ-VUB, mais sans oublier les quartiers avoisinants d'Anderlecht et de Jette. Pour ces derniers, le métro n'est pas la solution mais engouffre beaucoup d'argent.

En effet, en réseau de surface, les besoins existent et je me permets d'en citer quelques-uns. Quel avenir pour l'axe tramway Nord-Midi compte tenu de la nécessité de remplacer le matériel roulant à l'horizon 2010 ? Il est également temps de moderniser et d'augmenter la capacité de certains axes de

moyenne ceinture comme les lignes 23 et 90. Qu'en est-il de la traversée du pantagone par les trams en créant une liaison entre la Régence, la rue Royale et vers le canal. Une ligne de trams de grande ceinture Est, reliant Boitsfort, Auderghem, Woluwe, Bordet et l'aéroport serait également nécessaire. Prolonger les lignes 39 et 44 jusqu'à Schuman et la ligne 55 au delà de la station Silence s'impose aussi.

Je pourrais poursuivre cette liste plus avant pour vous démontrer l'importance des besoins dans divers quartiers de Bruxelles. Mais en mettant toutes ses billes dans le même panier du métro, le gouvernement ne rencontre plus les besoins des Bruxellois en matière de déplacements en transports en commun à l'intérieur de et vers Bruxelles.

De même, pour les fréquences, vous nous dites, triomphal, que celles-ci ont augmenté à certaines tranches horaires. Mais si vous désirez réellement attirer de nouveaux clients, vous devez faire disparaître cette notion d'heure de pointe et intensifier les fréquences tout au long de la journée, de la soirée, même pendant les week-ends. S'il le faut, offrez des alternatives à certaines heures en collaborant avec des services de taxis, de façon beaucoup plus développée que maintenant.

Le ministre Hasquin, au nom du gouvernement, poursuit son discours du RER, remède miracle contre la congestion de la ville. Mais, de moins en moins de personnes le croient parce qu'il ne veut pas entendre parler de mesures d'accompagnement radicales qui doivent aller de pair avec ce projet RER et permettre un vrai transport modal de la voiture vers le chemin de fer.

C'est aujourd'hui que le débat doit avoir lieu et que les décisions doivent être prises pour veiller à des alternatives d'interconnexions, comme des tramways bimodes ou des rames de métro qui utiliseraient les voies des chemins de fer.

Vous devez envisager la desserte de zones non desservies par les chemins de fer, notamment par des lignes de trams modernisées et prolongées. Le budget d'aujourd'hui ne traduit pas une volonté d'aller plus loin dans une politique de mobilité globale qui irait au-delà des mythes « métro et RER ».

Le trafic routier a des impacts négatifs sur la santé. Plus personne ne dément ce constat et des études épidémiologiques font état de lien entre la pollution de l'air et la santé. C'est une évidence de plus en plus forte. Les maladies allergiques et des voies respiratoires sont en augmentation.

En déposant deux propositions législatives ayant pour objectif de diminuer la pollution de l'air résultant du trafic routier, ECOLO a voulu lancer le débat mais aussi stimuler le Gouvernement afin qu'il prenne les mesures indispensables.

D'audition en audition, qui toutes vérifient les cris d'alarme exprimés ici, nous sommes arrivés en juillet à votre compte transport voyageurs qui n'avait rien d'une étude et dont les conclusions me semblent biaisées. Il s'agit d'une étude partielle puisqu'il nous manque le compte Transport marchandises qui, après la mauvaise expérience du compte transport voyageurs, risque bien de ne jamais voir le jour. Encore une fois, il n'y a dans ce budget aucune ligne volontariste visant à favoriser des mesures que permettent d'améliorer la qualité de l'air ambiant.

Quant au choix privilégié pour le nouveau matériel roulant, nous n'observons aucune avancée en ce qui concerne le choix de propulsion des nouveaux bus. Ainsi, le projet pilote en matière de carburants alternatifs lancé par la STIB il y a huit ans, ne semble pas donner les résultats escomptés, alors qu'il résulte d'un colloque organisé par le ministre Chabert en matière d'énergie et que d'autres grandes villes européennes pendant ce temps vont de l'avant.

J'en arrive aux transports privés, pris en charge par le secrétaire d'Etat Eric André.

La politique de surdimensionnement des équipements a également fait sentir ses effets. Ces équipements sont principalement les tunnels qui traversent notre région et qui avec ceux qui sont destinés au métro constituent une deuxième ville souterraine dans laquelle les Bruxellois ont le grand bonheur d'évoluer à l'abri des intempéries. On ne pouvait imaginer lors de la construction de ces tunnels, dans les années 80, qu'ils allaient nous coûter si cher. Ces chers tunnels pilotes — c'est le cas de le dire — les plus performants d'Europe, engouffrent aujourd'hui des millions en dépenses d'entretien, d'électricité et d'électromécanique : 290 millions en 1999 pour les tunnels ... sans compter d'autres entretiens nécessaires ni surtout les nouveaux gadgets du « Castor dynamique » comme 25 panneaux à messages variables qui sont installés sur les tunnels bruxellois et qui permettront aux conducteurs de savoir où les attendent les bouchons, c'est la politique locale « bouche-toi là que je m'y mette ! ». Et là, s'offrent aux conducteurs plusieurs alternatives : soit poursuivre leur route en sachant qu'ils seront dans un bouchon, et étoufferont dans le gaz d'échappement dans les tunnels — mais au moins ils auront été avertis — soit sortis des tunnels et encombrer les quartiers avoisinants à la plus grande joie des riverains !

De même, nous aurons la grande joie de bénéficier d'un centre d'information du trafic pour la modique somme de 130 millions en deux ans. Il s'agira d'une sorte de bureau centralisateur des bouchons, de serveur de trafic, qui devrait régler à distance cette politique du « bouche-toi-là-que-je m'y mette ».

Les 50 millions des itinéraires cyclables pour toute la Région sont évidemment presque dérisoires au regard de ce serveur soi-disant miracle ! Cette somme est insuffisante et surtout mal dépensée. Ce n'est pas nous qui l'affirmons mais le ministre lui-même qui réalise que l'avancement des travaux en matière d'itinéraires cyclables laisse à désirer et que le coût engendré par ceux-ci est prohibitif. Il apparaît en effet que dans sa forme actuelle, le kilomètre d'aménagement cyclable s'élève à 8 millions de francs, ce qui dans le cadre du budget actuel permettra de réaliser à peine un itinéraire par an. Le ministre a donc avoué qu'il devait changer de politique et en venir à des aménagements plus légers. C'est d'ailleurs, pour cette raison qu'il a décidé de renoncer à sa voiture et de prendre dorénavant le vélo.

Une réflexion encore sur un sujet qui me tient à cœur puisqu'ils s'agit de la sécurité routière en ville et aux abords des écoles, pour laquelle le ministre André a lancé une opération autour d'une vingtaine d'entre elles. C'est un premier pas dans la bonne direction mais je demande instamment au ministre des Travaux publics de prévoir des aménagements piétonniers adéquats et sécurisants dans tout chantier entrepris, qu'il se situe ou non près d'une école. En effet, les accidents ne se produisent pas uniquement dans un rayon de cent mètres autour des établissements scolaires et c'est donc dans l'ensemble de la ville que les piétons doivent être protégés.

Un mot encore, au nom de ma collègue, concernant le canal et la zone portuaire et, plus particulièrement, le transport des déchets par voies d'eau. Nombreux sont ceux qui s'accordent à dire que le canal est un formidable outil permettant de diminuer les déplacements des camions en ville. Un projet était en discussion depuis des années mais il semble être bloqué. En effet, le secrétaire d'Etat nous annonce une première étape de transport des mâchefers de l'incinérateur régional par voie d'eau. J'aimerais savoir quelle société privée assurera ce transport et, surtout, où est le projet de transport de déchets de construction via le canal, projet qui était porté entre autres par Bruxelles-Propreté et pour lequel un terrain avait été acquis à Anderlecht. M. André ne s'explique pas pourquoi ce dossier progresse aussi lentement. Je me demande dès lors qui pourra nous répondre. Peut-être le ministre Gosuin ? Finalement, il est étonnant

d'entendre que même le ministre responsable de la zone portuaire ne comprend pas pourquoi un dossier reste bloqué depuis des années.

Je voudrais encore répéter à l'intention de M. Chabert — je suis heureux que M. Picqué soit également présent — la critique récurrente que nous avons davantage l'impression d'une juxtaposition de politiques que d'une véritable action d'un Gouvernement. En matière d'emploi et d'économie, ce manque de synergie nous paraît particulièrement dommageable, mais ce constat peut s'appliquer à l'ensemble des politiques menées par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO et PSC.*)

M. le Président. — Nous passons aux interpellations jointes aux budgets.

Mme Anne-Marie Vanpevenage m'informe qu'elle retire son interpellation jointe aux budgets.

Mevrouw Anne-Marie Vanpevenage deelt mij mee, dat zij haar aan de begrotingen toegevoegde interpellatie intrekt.

La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour développer son interpellation jointe aux budgets.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, à la lecture de la presse du 1^{er} décembre, mon premier sentiment a été celui d'une évidence et intense lassitude. Pourquoi? Le ministre-président flamand avait encore frappé et, bien sûr, sur ce même clou qui a déjà tant de fois provoqué les grincements de dents des Bruxellois et aussi des Wallons! Très franchement, je vous avoue que j'ai hésité entre deux attitudes. Soit jouer la carte de l'indifférence, ignorer les propos tenus, considérer que ce qui est excessif est insignifiant et ne mérite pas le temps et l'énergie que l'on consacre à une interpellation, soit ne pas laisser des idées fausses ou des schémas pervers trouver, à force de répétitions multiples, un début d'accréditation auprès d'une frange au moins de l'opinion publique, et donc réagir avec lucidité, sérénité, dignité mais aussi avec fermeté. C'est évidemment en faveur de cette deuxième solution que j'ai opté.

De quoi s'agit-il cette fois? Lors du week-end des 28 et 29 novembre — les week-ends sont toujours fastes en déclarations d'hommes politiques — celui qui se prend parfois pour le supérieur de Jean-Luc Dehaene a, une fois de plus, livré le contenu de la pensée profonde sur la structure institutionnelle de la Belgique et, comme d'habitude, le concept de loyauté fédérale est apparu comme assez évanescent. On peut en juger d'après ce qu'il a déclaré lors d'interviews qu'il a donnés à *Gazet van Antwerpen* et au *Belang van Limburg*, journaux qui constituent peut-être un terrain favorable pour ce genre de déclarations.

En premier lieu, la Flandre devrait aussi pouvoir gouverner à Bruxelles dans le sens d'un partage de la gestion de la capitale. Plus fort, le modèle $3 + 3$ n'est plus tenable et doit être remplacé par un système $2 + 2$. Cette mathématique un peu spéculative, où $2 + 2$ sont supérieurs à $3 + 3$ couvre en fait la réalité suivante: Flandre et Wallonie seraient les Etats régionaux de base avec, on l'aurait parié, un statut spécial pour Bruxelles, mais aussi pour la Communauté germanophone, alors que celle-ci ne demande strictement rien et semble tout à fait satisfaite de son statut actuel. On notera au passage, mais est-ce une surprise, que M. Van den Brande rompt à nouveau une lance en faveur de la fusion des communes, matière dans laquelle, rappelons-le, ni la Flandre ni la Wallonie n'ont aujourd'hui une capacité d'intervention. Cerise sur la gâteau: M. Van den Brande affirme que c'est « parce que Bruxelles est aussi la capitale de la Flandre que celle-ci doit pouvoir y gouverner ».

C'est évidemment la phrase-clé du message, laquelle repose sur un postulat totalement faux. C'est lassant, mais il faut le rappeler une fois de plus: Bruxelles est la capitale de la Communauté flamande. Tout le monde est prêt à le reconnaître volontiers, mais cela signifie que la compétence de la Flandre s'arrête aux matières communautaires, culturelles et personnalisables. Tant qu'elle s'occupe de celles-ci et de leurs prolongements bruxellois, notamment au niveau de la VGC et dans l'application de certains décrets dans les communes, tout est parfait. Mais dès qu'elle prétend faire autre chose, c'est de l'ingérence dans des matières relevant de notre autonomie. Si nous n'étions pas suffisamment convaincus, le ministre-président flamand fait une suggestion bien curieuse. Il propose de créer à Bruxelles une sorte de *domus Flandria*, c'est-à-dire de réaliser un projet de logement social destiné à inciter les Flamands à venir habiter à Bruxelles. Comme il ne peut avoir recours à des colonies de peuplement, il a songé à cette solution.

Le logement social est exclusivement et intégralement une compétence régionale. M. Van den Brande veut donc vider l'autonomie bruxelloise de sa substance.

Je me trouvais tout à l'heure à la tribune en tant que président et je n'ai donc pu réagir lorsque M. Vandebossche est venu nous dire quelques phrases qui ne mangeaient pas de pain. Or, nous sommes ici confrontés au pillage systématique des compétences de la Région bruxelloise. M. Vandebossche était censé parler du budget, mais je crois qu'il a préféré anticiper sur la présente interpellation. S'il lit le texte de M. Van den Brande comme il le fait pour l'article 101 de notre règlement, je ne suis pas surpris de voir apparaître de nettes discordances. Nous connaissons d'ailleurs les opinions de notre excellent collègue à cet égard, car ce n'est pas la première fois qu'il plaide pour une union privilégiée entre Bruxelles et la Flandre... ce qu'a aussi fait un autre membre de l'Assemblée, en des termes encore plus excessifs.

En fait, que fait Van den Brande? Rien d'autre que confirmer — la pédagogie repose sur la répétition — le schéma confédéral qu'il a développé dans la *Schrikkelnota*, la note bissextile du mois de février 1996, et aussi un certain nombre de propositions reprises dans le *Beleidsplan voor Brussel*. A l'époque, j'avais attiré l'attention à cette tribune sur le fait que, dans les deux cas, il y avait atteinte à l'autonomie bruxelloise. Le fil conducteur de cette démarche vise à empiéter sur les compétences bruxelloises et, bien sûr, à nier le caractère de région à part entière de Bruxelles. Je dois dire que je me réjouis que ni le Président de notre Assemblée ni les membres du Gouvernement n'aient laissé passer ce message sans réagir. Il était bon de rappeler que notre ville n'a que trop souffert de décisions néfastes en matière d'aménagement du territoire, dont les auteurs ne pouvaient être électoralement sanctionnés, puisqu'ils se faisaient élire qui à Malines, qui à Audenaerde, qui à Bastogne. ... Je pense que vous aurez reconnu ces quelques figures mais j'aurais encore pu en évoquer d'autres... Par ailleurs, la décennie du frigo, pendant les années '80, doit nous rappeler que rien ne se fait pour Bruxelles quand ce n'est pas Bruxelles qui peut décider. J'ai aussi apprécié la position de M. Chabert qui a dit non à une gestion par les deux communautés qu'il considère comme « une très mauvaise solution », pour reprendre ses propres termes.

J'espère simplement que M. Chabert n'est pas une hironnelle unique au sein de son parti. Je crois en tout cas que nous devons rester extrêmement vigilants. Nous connaissons les échéances qui nous attendent dans quelques mois.

Nous connaissons le contexte dans lequel le scrutin va se dérouler. Il faudra réellement faire front, à deux niveaux. Tout d'abord entre Bruxellois, pour défendre l'autonomie acquise à ce stade. Je ne me suis pas converti. J'ai expliqué à plusieurs

reprises quelles étaient les imperfections du statut actuel de Bruxelles mais « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». En l'occurrence, cette bonne phrase de M. de la Fontaine est tout à fait justifiée. J'envisage d'ailleurs de déposer une résolution susceptible de rassembler une majorité de Bruxellois sur ce thème. J'essaierai donc de trouver des contributions auprès des autres partis de notre Assemblée.

Il conviendra aussi de faire front entre francophones, à un autre niveau, car il ne peut y avoir de modification constitutionnelle dans ce pays dès que les quatre formations francophones adoptent une position commune et ne retombent pas dans les vilaines ornières, dans les schémas qui, pendant près de 40 ans, ont coûté fort cher à notre communauté. Face à un front résolu, il ne restera aux jusqu'au-boutistes du flamingantisme pointu qu'à remballer leurs exigences ou alors ils choisiront seuls, sans les Bruxellois, le chemin de l'aventure séparatiste. (*Applaudissements sur les bans PRL-FDF.*)

M. le Président. — La parole est à M. Paul Galand pour développer son interpellation joint aux budgets.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues des partis démocratiques, mesdames, messieurs, il y a bientôt quinze jours, M. Van den Brande, ministre-président du Gouvernement d'une des entités composantes de l'Etat fédéral, a fait des déclarations inacceptables au sujet d'une autre entité de cet Etat, notre région. Déclarations inacceptables puisqu'elles renient une fois encore le système fédéral que son propre parti a accepté. M. Van den Brande préconise de mettre Bruxelles sous la tutelle des Régions flamande et wallonne. Son argumentation se base, entre autres, sur la demande de Bruxelles de percevoir de l'Etat un financement plus équitable pour les charges liées à son statut et ses missions de capitale fédérale. Il voudrait lier cette augmentation à un contrôle de plus en plus grand des deux autres régions sur Bruxelles, ce qui revient, en fait, à supprimer son statut spécifique de région à part entière. Nous serions, alors, dans un schéma de confédéralisme qui nie le fait bruxellois.

Marie Nagy, au nom d'ECOLO, a déjà réagit en dénonçant le caractère « lassant » de ces remises en cause des institutions bruxelloises. Pendant que nous nous battons pour faire de Bruxelles une ville au développement durable et solidaire, M. Van den Brande s'échine à remettre en question les institutions qui permettent aux Bruxellois d'agir eux-mêmes sur leur devenir.

Ce n'est d'ailleurs pas la moindre de ses contradictions, puisqu'il prône plus d'autonomie pour la région dont il est ministre-président, se plaint que les Wallons ne prennent pas assez, eux-mêmes, leur propre avenir en mains et en même temps, veut supprimer aux Bruxellois les institutions qui le leur permettent ! Mais cet homme n'est plus à une contradiction près et ça devrait vous inquiéter, monsieur Chabert.

Il faut tout de même que vous nous expliquiez que c'est au nom du mauvais état des finances bruxelloises que M. Van den Brande veut dépecer les pouvoirs du Gouvernement bruxellois, alors qu'à la presse et bientôt, en réponse aux interventions sur le budget, vous allez dire le contraire. De deux choses l'une, ou bien il y a désaccord entre vous, ou bien, au CVP, c'est le règne du double langage.

Pour nous, comme parti écologiste, si nous critiquons les affectations de moyens budgétaires, c'est dans le cadre du respect des institutions fédérales et dans celui d'un débat démocratique, où nous défendons un développement durable et solidaire pour la ville, perspective totalement différente de celle de M. Van den Brande : notre opposition est constructive, sa contestation est lassante et destructrice. Mais, d'une certaine

façon, et c'est le troisième paradoxe de ce monsieur, ses attaques répétées contre Bruxelles sont au fond des aubaines pour vous, monsieur Cornelissen, M. Van den Brande arrive aux environs de la Saint-Nicolas comme Père Fouettard qui suscite quelque peurs, mauvaises conseillères chez certains francophones aux yeux desquels vous vous présentez comme un refuge.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Heureusement que nous sommes là, si je comprends bien !

M. Paul Galand. — Monsieur Chabert, avez-vous informé M. Van den Brande qu'en plus d'être triste et lassant, il est aussi un des meilleurs agents électoraux du FDF ?

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Cela prouve toute l'utilité du FDF sur l'échiquier politique ! Monsieur Galand.

M. Paul Galand. — Ne vous réjouissez pas trop vite, monsieur Cornelissen, parce que ce n'est bien sûr pas ce qui se nourrit de crainte qui peut faire contrepoids. Monsieur Cornelissen, je relève quelques contradictions dans votre demande d'interpellation : vous parlez « du maigre acquis que représentent les institutions actuelles de Bruxelles ». Pourtant — et est-ce si maigre que cela ? — vous ajoutez qu'« en dépit de leurs imperfections, elles permettent aux Bruxellois de faire entre eux les choix politiques qui sont les plus adaptés à leurs besoins. Ne se souvient-on plus de la situation qui prévalait, notamment en matière d'urbanisme, lorsque des ministres étrangers à la région décidaient des infrastructures à créer ou à aménager pour les habitants de Bruxelles ? ».

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur Galand, comme vous me mettez en cause, je souhaiterais préciser que nous avons toujours été très clairs : il existe des imperfections, et vous les connaissez, ce sont celles que l'on vit dans la périphérie bruxelloise ; ce sont aussi des remises en cause permanentes de notre statut au sein même des assemblées ou encore le blocage d'une partie de nos assemblées. Il y a des imperfections, convenez-en. Mais cela étant dit, c'est mieux que rien. Je l'ai d'ailleurs dit tout à l'heure.

M. Paul Galand. — Personne ne prétend que tout est parfait. Mais pour nous, cela ne semble pas un maigre acquis que les Bruxellois puissent décider de ce qui les concerne. Les attaques de M. Van den Brande contre cet acquis me font penser qu'il se sait confronté à une réalité institutionnelle forte et résistante, celle de la reconnaissance de la Région bruxelloise dans son autonomie régionale, acquis du fédéralisme et ça dérange ses vues confédéralistes et séparatistes.

Nous sommes opposés aux approches de type front francophone contre front flamand, mais pour une approche convergente entre Bruxellois.

Je voudrais aussi insister sur un aspect qui justifie la place propre de Bruxelles dans le cadre d'un fédéralisme de coopération à trois. Ce sont ses richesses culturelles bicommunautaires et multiples qui sont aux antipodes de la conception confédéraliste à deux.

D'ailleurs, et l'événement se rapproche, Bruxelles 2 000 devra également être la grande fête de cette multiculturalité où chacune des composantes doit se trouver renforcée dans ses créativité par son ouverture sur le monde. C'est là que la ville de Bruxelles trouvera ou non un sens d'avenir. Pourquoi beaucoup de gens ont-ils peur devant ce futur ? Entre autres parce que des déclarations comme celles de M. Van den Brande vont à l'opposé de ce futur et attisent plutôt des réflexes d'autodéfense ou d'affrontement.

Par contre, nous nous réjouissons évidemment des réactions nettes et claires des partenaires de l'« Openstadlijst voor Brussel », composée d'indépendants, d'Agalev et du SP bruxellois qui réaffirme avec la majorité des forces démocratiques bruxelloises que « Bruxelles, doit demeurer la troisième région, avec la totalité des compétences régionales ». Là on est dans une autre logique, celle de la ville-région solidaire, où les membres des Communautés française et flamande assurent ensemble et chacun dans leurs spécificités la double cohérence régionale et pluricommunautaire.

M. Van den Brande a également justifié ses propositions par la difficulté qu'il a d'expliquer les institutions fédéralistes belges lors de ses voyages à l'étranger. Mais justement, des institutions plus élaborées rendent compte d'une réalité qui est elle-même de mieux en mieux perçue dans sa complexité. La mise en place de structures politiques qui intègrent la complexité des sociétés est un signe de modernité, M. Van den Brande se sent-il dépassé ? Nous savons que le modèle fédéral belge et le modèle bruxellois en particulier peuvent servir d'inspiration à d'autres états, d'autres villes confrontées aux défis modernes de la multiculturalité et des nécessités d'un développement plus centré sur les besoins des habitants.

Donc, pour les raisons que j'ai évoquées en tant que membre de cette Assemblée, en tant que Bruxellois, mon groupe ne peut accepter les déclarations provocantes du ministre-président d'une autre entité fédérale. Les institutions régionales représentent le droit pour les Bruxellois d'assurer au mieux la gestion de leur ville-région dans le cadre d'un fédéralisme de coopération moderne.

Comment le Gouvernement bruxellois réagit-il, non seulement en paroles, mais aussi en faits ? Comment ce Gouvernement et son ministre de Finances mettent-ils les points sur les i lorsque le cadre même de l'action des ministres bruxellois est mis en cause par le ministre-président d'une autre entité fédérale ?

Le Conseil économique et social de Flandre a plaidé, au contraire, récemment pour une approche coopérative. La Wallonie fait de même. Comment, concrètement, ces opportunités ont-elles été saisies par le Gouvernement bruxellois ? Sur ce plan, nous ne devons pas attendre les propositions. La Région bruxelloise doit être sans cesse à l'avant-plan de ces processus de coopération. C'est une des meilleures réponses aux prises de positions que nous dénonçons.

Je terminerai en soulignant que M. Van den Brande fait passer sans cesse au second plan, et il n'est pas le seul, les questions sociales, celles qui traitent des inégalités entre populations et au sein même des populations, celles des luttes pour plus de justice et d'égalité qui dépassent des frontières géographiques et mentales restreintes. Mais le nationalisme est, par nature, un escamotage des luttes sociales. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Harmel pour développer son interpellation jointe aux budgets.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, mes chers collègues, lors du dépôt de ma demande d'interpellation, comme M. Cornelissen, j'avais des sentiments partagés.

Ne faisons-nous pas trop d'honneur à un ministre-président qui, tous les six mois, pour se rendre intéressant, énonce que la Région de Bruxelles-Capitale soit est inexistante, soit pourrait devenir un district, soit encore pourrait être gérée par d'autres, ce qui serait plus intéressant ?

Je trouve ces déclarations d'autant plus agaçantes qu'elles sont récurrentes.

C'est une application de la méthode Coué : « J'affirme et je réaffirme ; il en restera bien quelque chose ».

Monsieur le ministre-président, je suis très heureux de votre réaction ainsi que de celle du Président de notre Assemblée. Nous ne rappellerons pas l'utilité de la Région bruxelloise ; nous en sommes tous convaincus depuis 1989. Comme le disait avec raison M. Galand, nous voyons tous les jours ce qu'elle a apporté à l'ensemble de ses habitants, la manière dont nous parvenons à répondre à certaines de leurs demandes, aux difficultés sociales que Bruxelles rencontre.

Il s'agit d'un faux débat. Nous devons nous inscrire dans une logique de fédéralisme d'union, dans une logique d'un Etat équilibré à trois régions. Pour moi, il est hors de question, quels que soient les appétits des uns et des autres, de le remettre en cause.

Il n'est nullement question de constituer un front des francophones et un front flamand. Si j'ai bien compris le message du Gouvernement et de notre Président d'Assemblée, il s'agit, dignement, en tant que parlementaires bruxellois, en tant qu'élus — on ne l'avait pas encore rappelé — de dire clairement que nous nous inscrivons parfaitement dans cette construction constitutionnelle, voulue à une large majorité des deux tiers, dans cet esprit de fédéralisme d'union dont les uns et les autres ne cessent de nous parler.

Tous ceux qui rêvent, imaginent, souhaitent une autre issue ne sont pas loyaux à mes yeux, — excusez-moi de le dire — par rapport à des engagements qui ont été pris et dont l'encre est à peine sèche.

Par ailleurs, de manière erronée, ils tentent de faire croire qu'un certain nombre de problèmes pourraient être réglés dans une formule qui nous conduirait tout droit à l'aventure.

Soyons clairs, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition — en tout cas, en ce qui me concerne, je n'ai jamais changé d'avis — il y a, depuis 1989, dans le cadre de la Région de Bruxelles-Capitale, une spécificité bruxelloise. Et cette identité, cette spécificité, a permis que nous nous entendions les uns les autres, que nous nous respections les uns les autres depuis maintenant dix ans.

Je dois vous avouer, monsieur le ministre-président, que je regrette l'incident de la Commission communautaire commune. Il ne m'appartient évidemment pas de jouer au professeur et de distribuer des bons et des mauvais points, mais je regrette que l'exercice que vous aviez été capable de mener lors de la première législature n'ait pas pu se répéter. Je ne dis pas que c'est de votre faute, mais le problème est bien réel. Nous le verrons encore demain. C'est d'autant plus grave que cela touche les matières sociales auxquelles nous devons porter une attention toute particulière.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de voorzitter, ik begrijp dat de heer Harmel dit onderwerp aansnijdt. De verantwoordelijkheid voor het probleem binnen de GGC ligt echter niet bij de minister-president, maar volledig bij de twee Vlaamse meerderheidspartijen, de CVP en de SP. Sinds meer dan een jaar hebben deze partijen geen enkele inspanning gedaan om dit probleem op te lossen. De minister van de partij van de heer Vandebussche heeft in november van vorig jaar categoriek gesteld dat er in de Brusselse regering geen andere partners gewenst waren en dat men zijn plan zou trekken.

Men doet dit op een wijze die tegen de letter van de wet ingaat en waardoor begrotingen niet meer kunnen worden goedgekeurd. Men mag dan nog van geluk spreken dat men wordt geconfronteerd met een oppositie die opbouwende kritiek geeft.

Dankzij de positieve oppositie heeft het internationaal imago van ons land niet onder deze situatie te lijden.

M. Dominique Harmel. — Monsieur Vanhengel, voilà la différence entre vous et moi. Vous êtes un excellent plaideur. Vous me tendez une perche en espérant que je vais vous suivre à toute vitesse. Mais non. Je ne partage pas votre sentiment. Je reste intimement convaincu que les Bruxellois sont assez malins pour pouvoir décider eux-mêmes de leur sort, aussi bien les Flamands que les francophones.

Monsieur le ministre-président, je vous demande d'être extrêmement attentif, ainsi que l'ensemble de votre Gouvernement, collégialement — une fois n'est pas coutume —, à réaffirmer clairement que l'on ne permettra à personne de remettre en cause l'existence-même de la Région de Bruxelles-Capitale. En parlant justement d'une seule voix, vous éviterez toute scission entre Bruxellois francophones et flamands.

Cela dit, si certains ont d'autres visées quant à l'avenir de la Région de Bruxelles-Capitale, ils prendront leurs responsabilités. Permettez-moi une image peut-être simpliste: c'est comme en cas de divorce d'un couple. Si l'un des conjoints décide de partir, libre à lui de le faire; mais ce n'est pas pour cela qu'il gardera la maison et les enfants.

Que ceux qui jouent avec le feu soient bien prudents car s'ils provoquent effectivement une cassure, ils en seront les seuls responsables, et il faudra voir ce qu'ils pourront emmener avec eux.

Monsieur le ministre-président, nous devons, tous ensemble, en tant que Bruxellois, tous partis confondus, francophones et néerlandophones parler d'une seule voix. Et nous devons avoir aussi un certain nombre de relais — et M. Cornelissen y a également fait allusion — hors de notre Assemblée. Vous savez comme moi, monsieur le ministre-président, que ces discussions-là n'auront pas lieu ici, mais à la Chambre des représentants. Dans chacun de nos partis, nous devons exiger des parlementaires qui participeront aux débats concernant une éventuelle modification de la structure de l'Etat qu'ils refusent de participer à quelque gouvernement que ce soit qui mettrait à mal l'avenir de la Région bruxelloise.

Dans cet esprit, j'avais écrit au Président de notre Assemblée en lui disant qu'il ne serait pas inutile de mettre en place, à l'initiative du Parlement bruxellois, une commission interparlementaire qui nous permettrait, avec nos amis flamands et wallons, de discuter de la mission que nous voulons voir confiée à Bruxelles, capitale fédérale et européenne. Plutôt que d'avoir des échanges stériles par voie de presse interposée, cela permettrait d'avoir, autour d'une table, entre politiques responsables, un débat sérieux sur ce que nous désirons.

Je suis fatigué d'entendre un certain nombre d'acteurs politiques me dire ce qu'ils veulent pour nous. Je voudrais au contraire que nous soyons capables de leur dire ce que nous voulons pour nous et que nous puissions préciser clairement le rôle que nous entendons jouer en tant que trait d'union pour le maintien de ce fédéralisme d'union et de ce pays auquel beaucoup de citoyens tiennent encore aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, ma première conviction, à l'écoute des déclarations du ministre-président de la Région flamande est qu'il ne faut pas se taire devant ce genre de provocation car l'absence de réaction, que

l'on pourrait imaginer du fait de notre lassitude, finirait par banaliser précisément les chimères dangereuses de M. Van den Brande et consorts.

Nous sommes parfois tentés, indépendamment du plaisir que nous avons médiatiquement à riposter à ce genre de provocation, de ne pas «en remettre» tant nous sommes lassés par tant de mauvaise foi. Mais je pense que ce serait une erreur.

M. Van den Brande fait un exercice institutionnel, qui n'est encore actuellement qu'un exercice de style, tout à fait singulier. Je ne sais pas à quoi il rêve. Rêve-t-il de la co-gestion de Bruxelles par deux Gouvernements communautaires comptant en leur sein au moins un bruxellois exclusivement compétent pour Bruxelles, ce qui est une sorte de retour au passé puisqu'on se rappelle qu'il y avait un ministre bruxellois et des secrétaires d'Etat dans le Gouvernement fédéral? Ou bien pense-t-il carrément à la co-gestion de Bruxelles par deux Gouvernements communautaires qui seraient pleinement compétents pour la gestion de Bruxelles sans même comporter de bruxellois délégués à la gestion de Bruxelles?

M. Jean-Pierre Cornelissen. — C'est arrivé.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Dans les deux cas il est certain qu'on passerait de l'idée d'un *Rijksgebied* comme nous l'avons dénoncé à un *Rijksgebied* bicommunautaire, qui est encore pire dans la hiérarchie des cauchemars que le *Rijksgebied* national car cette formule consacrerait aussi la fin de l'Etat fédéral. C'est assez étonnant car le discours selon lequel on devrait revenir au passé est encore différent du discours actuel qui vise à consacrer la gestion bicommunautaire.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — C'est le but des auteurs, je le crains.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — A nous de répondre de la manière la plus appropriée. Si on imagine que la gestion de Bruxelles serait harmonieusement mieux assurée par la co-gestion de deux Gouvernements dont on connaît les contentieux qu'ils entretiennent entre eux sur des matières sans doute potentiellement moins conflictuelles que ce que serait la gestion de Bruxelles, il y a de quoi s'inquiéter. Quand deux communautés sont incapables de se mettre d'accord sur la manière de comptabiliser les élèves dans l'enseignement ou bien sur la manière d'assurer l'efficacité des radios locales et de leur rayonnement, on s'imagine ce que pourraient être ces deux Gouvernements communautaires, dans l'une ou l'autre formule, amenés à gérer ensemble Bruxelles! Bonjour le chaos pour la cohérence de la gestion de la ville!

Il est vrai aussi que le statut bicommunautaire induirait inévitablement — c'est dans le prolongement de cette formule — l'introduction de la sous-nationalité bruxelloise.

Comment se départir, mesdames, messieurs, de l'opinion que la gestion imaginée pour Bruxelles par certains serait en fait fondée sur un principe d'organisation très comparables aux villes frappées par des conflits guerriers et où une pacification impose un partage d'influences entre les ethnies? C'est vraiment cela. On est évidemment proche d'un condominium — M. Van den Brande a prétendu que ce n'était pas à cette formule-là qu'il songeait, ce qui me fait dire que je ne sais pas de quoi il parle — même si M. Van den Brande nie en avoir défendu le principe.

Après ces considérations malheureusement belgo-belges, je voudrais vous parler du principe démocratique de la gouvernance publique si important pour assurer la gestion des villes, ces espaces où la citoyenneté doit justement être encouragée par la cohésion sociale. Cette citoyenneté, mesdames, messieurs, ne

peut être possible qu'à travers la faculté que le citoyen a de se reconnaître dans les institutions démocratiques et dans la faculté de sanctionner ses élus.

Dans l'inventaire de tout ce qui menace nos grandes villes et nos grandes métropoles, on n'oublie généralement pas — heureusement! — de faire figurer ce problème de la gouvernance publique et de la citoyenneté urbaine, donc de la cohésion sociale de la ville.

J'ajouterai qu'on peut imaginer l'image déplorable que notre pays afficherait sur le plan européen et international en trahissant aussi brutalement le principe démocratique du suffrage universel et du droit des habitants des villes à assurer leur devenir. Il faudrait aussi défendre dans l'opinion internationale le fait que tout à coup, on a jugé que les habitants de la capitale de l'Europe étaient incompetents, incapables et tellement invalidés qu'ils étaient dans l'impossibilité d'assurer la gestion de la ville.

En conclusion, car s'il faut réagir, il ne faut pas exagérément épiloguer, ce qui m'inquiète c'est la question suivante : M. Van den Brande est-il conscient des conséquences politiques incalculables de l'effacement et de la négation d'une institution légitimée par dix ans d'existence et des risques énormes — je pèse mes mots — qu'un tel viol des engagements pris à l'échelle du pays pourrait avoir sur le respect que les bruxellois devraient tellement témoigner à l'égard de nouvelles institutions publiques tellement opposées aux valeurs démocratiques fondamentales ?

Croyez-vous que je me reconnaîtrais encore dans les institutions publiques qui, de manière indue et illégitime, s'emparaient du pouvoir sur cette ville, donc sur le devenir qui est le mien, sur celui de ma famille et sur celui de mes concitoyens ? Je pense qu'il y a dans ce que M. Van den Brande énonce comme possibilité d'avenir un risque énorme fondé sur le grand désarroi émotif des bruxellois que pourrait engendrer le fait de nier les valeurs démocratiques de base.

M. Van den Brande n'a sans doute pas pensé à tout cela ou s'il l'a fait, c'est que, de manière très présomptueuse, il se croit en état d'imposer par un rapport de force favorable un nouveau statut pour Bruxelles. Un tel viol du respect que les communautés et l'ensemble des régions se doivent signifierait inévitablement — peut-être est-ce cela qu'il attend — la fin du pays incapable d'assurer le respect des engagements constitutionnels pris il y a dix ans.

Est-ce de la gesticulation mêlée à un certain nombre d'utopies dangereuses, de chimères néfastes ? Je n'en sais rien, mais ce que je sais, c'est qu'à ce genre de discours, il faut pouvoir opposer une grande détermination et démontrer au jour le jour que cette institution fonctionne bien. C'est la meilleure riposte à opposer à M. Van den Brande. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De heer Michel Vandebussche. — Mijnheer de Voorzitter, ik vraag het woord bij motie van orde.

De Voorzitter. — U heeft het woord.

De heer Michiel Vandebussche. — Mijnheer de Voorzitter, de interpellatie was gericht tot twee ministers. Mogen wij aannemen dat de tweede minister zich helemaal terugvindt in de bewoordingen van de minister-president ? Het ging toch om een interpellatie gericht tot minister-president Picqué en minister Chabert.

De heer Charles Picqué, minister-president van de Regering. — Ik ben ervan overtuigd dat minister Chabert het eens is met mijn standpunt gezien dit het principe van het voortbestaan van het Brussels Gewest vooropstelt.

De Voorzitter. — Mijnheer Vandebussche, wanneer de minister-president antwoordt op een interpellatie, doet hij dit namens zijn hele Regering.

De heer Michiel Vandebussche. — Dat meen ik ook.

M. le Président. — Je voudrais ajouter, puisque M. Harmel m'a cité dans son interpellation, que la réponse de M. le ministre-président était importante et significative mais que tous les bruxellois doivent être excessivement vigilants sur le terrain abordé par les déclarations de M. Van den Brande.

Par définition, le ministre-président parle au nom de tous ses ministres, mais je me réjouis que M. Chabert, par exemple, ait déclaré, très nettement, qu'il est inconcevable de gérer la Région bruxelloise d'une manière bicommunautaire et que plusieurs autres élus du rôle linguistique flamand de notre Parlement aient fait des déclarations similaires. Mais je mesure malheureusement fort bien que cette idée selon laquelle, sous prétexte que nous sommes la capitale de la Belgique, les autres régions et communautés auraient une sorte de droit de regard, est une idée qui, en Flandre, même dans des milieux qui n'éprouvent aucune animosité à l'égard de Bruxelles, progresse. Il faut donc que nous fassions, tous ensemble, élus bruxellois — et je réponds à M. Harmel — un effort pédagogique pour faire comprendre que Bruxelles doit être gouvernée par des bruxellois francophones et flamands, ensemble, et qu'il n'est pas question que l'on vienne nous gouverner de l'extérieur ou avec une mainmise extérieure.

Monsieur Harmel, vous m'avez envoyé une lettre et je consulte les groupes politiques à ce sujet. Nous verrons ce que nous pourrons faire, dans un climat, vous le savez, très proche des élections, qui rend, dès lors, ce genre de discussion assez difficile.

La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, je ferai une très courte réplique dans la mesure où j'aimerais me réjouir de l'analyse faite par le ministre-président et qui est extrêmement juste en ce qu'elle montre comment ce confédéralisme, que l'on entend imposer à notre ville, ne fonctionnerait pas. D'ailleurs, je l'ai rappelé dans mon interpellation et vous également, on a déjà connu cette situation, où le secteur bicommunautaire, par exemple, était géré par un ministre de Liège et un autre de Bruges.

On ne peut pas dire que cela marchait particulièrement bien. Je crois, comme vous, que l'on se situerait dans le blocage permanent. C'était, un peu, la conclusion de mon interpellation : je crois qu'effectivement la vigilance reste de mise. Nous ne pouvons minimiser la situation compte tenu des échéances de l'an prochain, du climat, des revendications, des rapports de force qui risquent de marquer les élections. C'est la raison pour laquelle même si nous nous trouvons dans un climat préélectoral, je crois qu'il y a des initiatives à prendre. Je n'emploierai plus le mot « front » ; je parlerai plutôt d'une concertation extrêmement poussée qui permettrait de savoir ce que nous pouvons faire ensemble en vue de protéger ce qui a été acquis.

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, M. Picqué a signalé, à juste titre, que le processus prôné par M. Van den Brande aboutirait à un système de « sous-nationalité », entre autres, au niveau des droits sociaux. Il fallait le souligner car cela paraît aberrant le jour où l'on fête le cinquantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme. J'attire votre attention sur ces deux niveaux de droit dans la cité. Je pense à la sécurité sociale, aux allocations familiales, aux soins de santé. Il ne

faudrait pas que par une série de revendications ou d'imprudences, on en arrive, par exemple, à ce qu'un bruxellois flamand et un bruxellois francophone perçoivent un remboursement différent en matière de soins de santé pour une même chambre d'hôpital. Il serait inacceptable qu'un enfant bruxellois ne soit pas l'équivalent d'un autre enfant bruxellois.

M. Picqué dit également qu'il ne faut pas banaliser les déclarations de M. Van den Brande. Voilà pourquoi nous avons souhaité développer une interpellation à ce sujet sans pour autant créer d'incidents. Je regrette cependant, monsieur le ministre-président de n'avoir pas entendu de proposition concrète de la part du Gouvernement ou de réponse aux propositions formulées par certains parlementaires. J'avais évoqué le Conseil économique et social flamand qui avait changé d'optique en prônant une approche coopérative. J'ai également parlé de certaines positions wallonnes à cet égard. Selon moi, la Région bruxelloise a tout intérêt à activer les coopérations, à prendre les devants, à favoriser les rencontres et à saisir les opportunités qui se présenteraient. En résumé, j'attends davantage des réponses concrètes du Gouvernement sur ce plan.

M. le Président. — La parole est à Mme Corine de Permentier pour développer son interpellation jointe aux budgets.

Mme Corinne de Permentier. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président chers collègues, malgré l'opposition massive de la population bruxelloise, malgré les nombreux recours non encore tranchés introduits auprès du Conseil d'Etat, malgré les irrégularités de ce dossier, notamment en regard du droit communautaire européen, malgré le caractère particulièrement nocif du projet pour la santé de la population, malgré les nombreuses et vaines tentatives du ministre Gosuin pour mettre les différents acteurs autour de la table afin d'arriver à mettre en œuvre une conciliation, la députation permanente du Brabant flamand vient de délivrer le permis de bâtir de l'incinérateur de Drogenbos.

C'est sans aucun doute une nouvelle manifestation de ce que je qualifierai d'acharnement du Gouvernement flamand à imposer coûte que coûte sa politique aux habitants de Bruxelles, et ce, chacun l'aura compris, en totale contradiction avec les enjeux environnementaux et économique de notre Région.

Une éclatante confirmation de ce que je viens d'avancer nous en est par ailleurs donnée par les récentes déclarations de M. Van den Brande concernant sa vision de Bruxelles. Cette volonté manifeste de balayer les droits des Bruxellois est un nouvel affront adressé à la population bruxelloise francophone et néerlandophone.

Dois-je rappeler combien cet incinérateur est nuisible ? Dois-je citer les nombreuses conséquences — tant au niveau de la santé qu'au niveau économique — que cette installation risque d'engendrer ?

Des nombreuses études ont mis en avant le fait que l'incinérateur aura un impact dramatique sur la santé de Bruxelles.

Il est prouvé notamment que l'incinérateur émettra : des particules fines responsables d'affections pulmonaires et cardiaques, du cadmium — substance cancérigène source de néphropathies et d'ostéomalacies —, des dioximes, responsables d'affections dermatologiques, cardio-vasculaires, hépatiques et endocriniennes, d'autres substances toxiques telles que le dioxyde de carbone, l'oxyde d'azote, de soufre, l'acide chlorhydrique et certains métaux lourds comme le plomb, le nickel, le mercure et l'arsenic.

Si l'étude d'incidentes ne reprend pas tous les effets pervers de l'incinérateur sur la santé, ceux-ci existent néanmoins et

menacent dangereusement une population de plus d'un million d'habitants. Le caractère nocif de ce projet est tel que l'obstination du Gouvernement flamand me paraît plus que suspecte. Dois-je rappeler l'existence du conflit d'intérêt entre la société Vlabraver et la province du Brabant flamand ? Le fait que plusieurs députés permanents soient également administrateurs de la société pourrait, dit-on, expliquer bien des choses...

Je suis maintes fois intervenue à cette tribune à ce sujet afin de mettre en œuvre tous les moyens pour éviter cette installation, non seulement comme députée bruxelloise mais aujourd'hui aussi en qualité de bourgmestre faisant fonction à Forest, commune impliquée en première ligne par cette éventuelle implantation. Chacun comprendra que je me sente particulièrement concernée et que je sois spécialement révoltée. Pourquoi vouloir à tout prix imposer aux Bruxellois les méfaits d'un incinérateur qui, en l'occurrence, n'est même pas destiné à éliminer leurs propres déchets et alors que le taux de pollution de la Capitale est déjà plus qu'alarmant ?

Pourquoi ne pas valoriser davantage les effectifs déjà mis en place, notamment l'incinérateur de Neder-Over-Hembeek, qui travaille aujourd'hui bien en dessous de sa capacité ?

En effet, la création d'un incinérateur à Drogenbos créera une capacité d'incinération de plus ou moins 200 000 tonnes par an.

Rappelons également que l'incinérateur de Neder-Over-Hembeek dispose du plus performant des systèmes de lavage de fumées, capable notamment de traiter les dioxines.

J'aurais aimé que le ministre Gosuin puisse m'informer du suivi environnemental en la matière. Je suppose que le ministre-président pourra nous dire quelle est la position de M. Gosuin. Où en sont exactement les négociations et les différents recours introduits ?

J'aimerais connaître la position du ministre Picqué au sujet de la situation politique et juridique de ce dossier.

Lors des prochains comités de concertation, que compte-t-il mettre en œuvre afin de préserver les Bruxellois de ce fléau ?

J'aimerais également connaître sa stratégie, notamment en regard de la violation du Traité CEE et de plusieurs de ses directives.

J'en appelle à une totale détermination et fermeté du Gouvernement de la Région bruxelloise.

En avril 1997, le Parlement bruxellois a, à l'unanimité, voté une résolution s'opposant à cette implantation. Le Président De Decker a d'ailleurs saisi, au nom d'un million de Bruxellois, la Commission européenne en mai 1998 et ce en vertu de la violation du droit communautaire.

Puis-je rappeler que la directive 75/442 impose notamment un principe de proximité des installations d'éliminations de déchets. Drogenbos est décalé au sud-ouest de la province et fort éloigné des principaux centres générateurs de déchets.

La directive 80/779 impose des valeurs limites pour les particules en suspension. Or, ces valeurs sont largement dépassées par le projet dont nous parlons aujourd'hui.

Etant donné que la Région flamande s'est refusée à reconnaître le caractère perfide du projet et que, délibérément, elle a choisi d'ignorer les droits des Bruxellois, j'ai décidé avec François Roelants du Vivier de déposer au Président du Parlement bruxellois une demande de plainte auprès de la Commission européenne, et ce en vertu de l'article 226 du Traité pour violation des articles 2, 4, 5 et 8 de la directive européenne du 85/337 27 juin 1985, concernant l'évaluation de certains projets publics et privés sur l'environnement.

Je ne vous détaillerai pas les différents articles concernés, je spécifierai seulement qu'il est notamment précisé dans l'article 2 que « les Etats membres prennent les dispositions nécessaires pour que, avant l'octroi de l'autorisation, les projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, notamment en raison de leur nature, de leur dimensions ou de leur localisation, soient soumis à une évaluation en ce qui concerne leurs incidences. »

Dès lors, le fait que cette étude d'incidence n'examine aucunement les émissions de dioxyde de carbone produites par l'incinérateur, les effets cumulatifs de la proximité immédiate de la tour de refroidissement d'Electrabel ainsi que les effets à moyen et long termes du projet, tout cela constitue des arguments essentiels dans la lutte contre l'incinérateur.

Nous demandons, monsieur le Président, de bien vouloir solennellement saisir la Commission européenne de notre position unanime et ce, dans le souci de témoigner de notre volonté unie de résister à ce véritable coup de force du Gouvernement de la Région flamande, et je vous remets le mémorandum que François Roelants du Vivier et moi-même avons rédigé. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

M. le Président. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour développer son interpellation jointe.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, l'incinérateur de Drogenbos est devenu un classique de notre Assemblée. Ce n'est pas par notre volonté mais cela se fait sous la pression de décisions d'autorités flamandes.

Il me paraît inutile de rappeler les détails d'un dossier qui peut se résumer — comme vient très bien de le faire Mme De Permentier — par la volonté et l'obstination flamande d'implanter une infrastructure polluante à un jet de pierres des limites méridionales de notre région. Compte tenu des vents dominants, ce seront bien sûr essentiellement nos communes du Sud qui seront exposées aux retombées de l'incinérateur. Ainsi donc, depuis la dernière discussion, le permis de bâtir a été malgré tout délivré, en dépit de toutes les objections que l'on pouvait faire. Ce qui m'interpelle réellement dans ce dossier, c'est l'attitude quasi schizophrène du Gouvernement flamand. D'une part, la Flandre n'arrête pas de clamer que Bruxelles est sa capitale et elle prétend même vouloir se substituer, dans la gestion de la ville, à ceux qui y habitent et font vivre Bruxelles. On vient d'en parler abondamment.

Mme Françoise Dupuis. — C'est l'arme chimique !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — D'autre part, un peu à l'instar de ces pays, qui placent leurs centrales nucléaires aux confins de leur territoire, pratiquement chez le voisin, la Flandre installe une infrastructure de ce genre sur un site qui, rappelons-le dans les études préliminaires, n'était pas retenu comme le plus adéquat, — il y a eu quelques pressions de la part d'hommes influents comme M. Tobbyack et M. Dehaene, pour que d'autres sites soient écartés — et qui s'avère dommageable pour la santé de ces populations dont la Flandre dit se préoccuper.

Mais que fait Mme Grouwels, que fait cette ministre bruxelloise qui siège au Gouvernement flamand ? Est-elle si peu préoccupée de la santé des bruxellois, elle qui s'exprime si volontiers sur tout et n'importe quoi ? Quel geste a-t-elle posé en faveur d'une alternative ? Quels mots a-t-elle prononcés ? Car une alternative est et reste toujours possible. Le ministre de l'Environnement bruxellois, Didier Gosuin, a proposé une formule rationnelle basée sur une coopération interrégionale : une capacité pouvait être dégagée à l'incinérateur de Neder-Over-Heembeek.

Cette proposition n'a pas reçu d'écho favorable. Le ministre l'a cependant réitérée à plusieurs reprises et même actuellement, il est toujours prêt, toujours ouvert à une discussion sur ce point. Selon moi, cela reste effectivement la meilleure option. Je le crois d'autant plus volontiers quand j'examine les conditions d'exploitation qui ont été fixées par le ministre Kelchtermans. La capacité de l'infrastructure étant limitée et la moitié des déchets devant être transportés par des barges qui, soit dit en passant, devront pour une partie traverser Bruxelles, ce sont des conditions qui rendent évidemment le traitement plus cher que s'il était pris en charge à Neder-Over-Heembeek. La Flandre pourrait faire les mêmes calculs. Aussi, la question qu'il faut se poser c'est : pourquoi s'obstine-t-elle ? Pourquoi s'en tient-elle à une formule qui, sur le plan économique, est la moins bonne ? Est-ce pour marquer que la Flandre ne recule pas une fois qu'elle a décidé, quelles que soient les objections, quelles que soient les oppositions ?

Comme l'a fait Mme de Permentier, je demande que notre Gouvernement fasse preuve de la plus grande fermeté et utilise tous les moyens qui sont encore disponibles pour empêcher la réalisation de cette infrastructure située à cent mètres — il faut le rappeler — des limites de Bruxelles. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur pour développer son interpellation jointe.

Mme Béatrice Fraiteur. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, l'octroi du permis de bâtir au projet d'incinérateur de déchets à Drogenbos n'est jamais que la xième péripétie d'un feuilleton qui risque de nous occuper encore. Ces coups qui se répètent de plus en plus rapidement nous révèlent deux choses. Tout d'abord, une forme de mépris que le Gouvernement flamand manifeste à l'égard de la population bruxelles dont la minorité flamande doit lui sembler à ce point peu importante qu'il n'en tient pas compte. Ensuite, une espèce de forcing cynique que les autorités flamandes exercent sur notre région pour la pousser à bout par tous les moyens possibles.

Ce mépris est manifeste : on flanque une installation dont la plus grande partie des nuisances sera supportée par des non-électeurs. Et quand bien même certains Flamands figureraient parmi les victimes de l'opération, il semble qu'il ne soit que juste qu'ils expient le fait d'habiter dans cette capitale. Le cynisme est patent !

Nous avons régulièrement interpellé le ministre de l'Environnement, tantôt pour le secouer en l'invitant à agir, tantôt pour le soutenir dans les efforts à entreprendre pour trouver une solution correcte à un problème de gestion de déchets, mais surtout de santé publique. Cette fois encore, un pas supplémentaire semble être franchi dans la construction de l'incinérateur. Il convient que le ministre informe le Parlement des mesures prises par le Gouvernement bruxellois. Qu'en est-il du groupe de travail formé à la suite de la saisine du Comité de concertation ? Qu'en est-il des mesures prises devant la Cour d'arbitrage, les instances européennes, ... ? Mme De Permentier a déjà, je crois posé ces questions.

L'enjeu est important et il est normal que nous demandions d'être tenus au courant au jour le jour.

Par ailleurs, nous souhaitons que le Gouvernement adopte une politique plus offensive, comme nous le lui avons déjà suggéré voici deux ans. Ainsi, nous lui demandons d'envisager la possibilité d'édicter des règles de circulation stricte pour les transports de matières polluantes. Pour arriver à Drogenbos, les camions devront emprunter des voies de communications dont la plupart traversent la Région bruxelloise. Pourquoi ne pas

interdire l'accès au ring ou aux voiries bruxelloises pour les véhicules transportant de tels types de matériaux ? Pourquoi ne pas limiter le nombre de véhicules de transport susceptibles d'encombrer les voiries, comme cela se fait dans d'autres villes, ou réglementer les aires de circulation durant les week-ends ou pendant certaines heures ? Pourquoi ne pas réserver la circulation des véhicules transportant des matières polluantes à ceux qui respectent certains critères stricts d'homologation ?

Je n'ai ni les ressources ni les moyens d'un cabinet ministériel ou d'une administration, mais j'ai peine à croire que le Gouvernement, avec la proposition de résolution que nous avons adoptée à l'unanimité, ne puisse trouver les moyens de protéger la santé des habitants du transport des matières polluantes. Par ailleurs, je souhaite évoquer les déclarations faites la semaine dernière sur *TV-Brussel* par MM. Vandebussche et Vandebossche, dont le degré de cynisme me laisse songeuse.

Comme ce fut souligné dans l'interpellation précédente, il est vrai qu'ils promettent une amélioration de la qualité de vie de tous les bruxellois. Ils prétendent que les offres de la Flandre devraient se comprendre dans le seul souci d'améliorer cette qualité de vie et nous assurent de leur bonne volonté à l'égard des habitants de la région. Comment peuvent-ils dès lors laisser passer un acte aussi méprisant envers la qualité de vie de ces mêmes habitants ?

Je souhaite que des interventions aient lieu au *Vlaamse Raad* à l'égard des collègues de leurs partis qui prennent de telles décisions. Je pense que nous avons ici de bons interlocuteurs pour poser ce genre de problème.

Je me permets encore d'interpeller le ministre Chabert, dont les compétences en matière économique doivent être alertées par cette décision. Il n'ignore pas, en effet, que les conséquences de l'implantation de cet incinérateur sont nettement défavorables à l'image de la capitale. Le ministre des Relations extérieures s'est certainement mobilisé pour faire revenir à la raison ses collègues du gouvernement. Enfin, le ministre du Budget, si soucieux de la croissance de la population de la région, ne peut qu'avoir été heurté par cette politique contraire aux efforts poursuivis, par exemple, par la ministre flamande de Affaires bruxelloises, Mme Grouwels. Celle-ci a publié les résultats d'une étude selon laquelle 51 % des flamands n'auraient jamais mis les pieds à Bruxelles. Sur dix flamands, deux veulent bien envisager de venir vivre à Bruxelles, mais quatre refusent catégoriquement. Sincèrement, qui choisirait d'habiter de son plein gré dans un endroit manifestement malsain et rendu désagréable ?

J'attends donc que nos représentants bruxellois néerlandophones interviennent sur la question. (*Applaudissements sur les bancs PSC et ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. François Roelants du Vivier pour développer son interpellation jointe.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, quand un ministre de l'environnement d'une région déclare « Bruxelles nous envoie son eau sale, on peut bien lui donner notre air sale, on peut bien lui donner notre air sale », il ne peut y avoir de dialogue fécond basé sur de tels arguments. Alors que la politique de l'environnement se définit et s'articule sans cesse davantage au niveau européen, l'entêtement des promoteurs de l'incinérateur de Drogenbos et la complicité du gouvernement flamand dans cette entreprise apparaissent comme un anachronisme flagrant.

La délivrance, le 18 novembre dernier, du permis de bâtir l'incinérateur — autorisation accordée en violation d'une directive européenne, j'y reviendrai plus loin — a marqué une nouvelle étape d'une longue partie de bras de fer entre deux

Régions qui eussent dû se concerter pour arriver à une solution mutuellement profitable, ainsi que l'a proposé, à maintes reprises, notre ministre de l'environnement.

J'ai été heureux de constater que notre gouvernement a réagi immédiatement à l'autorisation de bâtir accordée par le ministre du gouvernement flamand M. Stevaert, qui s'était pourtant illustré naguère par des ardeurs environnementalistes, mais qui semblent s'arrêter aux frontières de sa Région.

M. Alain Adriaens. — C'est toujours comme cela avec les partis traditionnels... Des paroles, rien que des paroles...

M. François Roelants du Vivier. — Il fallait en effet se manifester d'emblée face au mépris affiché, tant par la députation permanente du Brabant flamand que par le Gouvernement de la Région flamande, à l'égard des Bruxellois, de leur Gouvernement et de leur Parlement qui, je le redis après d'autres, s'est prononcé unanimement contre ce projet mastodonte, dépassé, nuisible, et donc la rationalité économique est parfaitement absente.

Je rappelle, et c'est loin d'être une cruauté, que dans notre Gouvernement se trouvent représentées des formations politiques présentées également dans le Gouvernement flamand. Je rappelle — encore plus fort — que Mme Grouwels, ministre des Affaires bruxelloises dans le Gouvernement flamand est également invitée du Collège de la Commission communautaire commune. Ce ministre répète à qui veut l'entendre que l'un de ses soucis prioritaires est la qualité de vie à Bruxelles. Mais quel silence de sa part en ce qui concerne la construction d'un incinérateur dont les nuisances et, notamment, les fumées, vont envahir la ville qu'elle chérit ! Quelle étrange discrétion pour une personne pourtant portée aux déclarations fortes, voire outrancières, comme un passé récent nous l'a encore prouvé.

Assistons-nous au syndrome du « doctor Brigitte and Mrs Grouwels ». M. le ministre des relations extérieures, après avoir pris le thé à la City de Londres, ne devrait-il pas entreprendre ses amis — et son amie — sur un sujet où, en toute loyauté, il s'est montré solidaire du Gouvernement et du Parlement ? On ne peut à la fois se combattre par la voie judiciaire et se retrouver chaque semaine, en bonne intelligence, à une réunion du même parti.

Car la voie judiciaire, si elle doit être suivie, n'est sans doute pas la seule à emprunter. La volonté politique de conclure un arrangement où chacun retrouve ses billes, sans la réalisation d'un incinérateur obsolète et onéreux, constitue le chemin le plus efficace pour une résolution du problème.

Mais peut-être le Gouvernement a-t-il chargé ses membres proches du Gouvernement flamand, d'une mission de bons offices ? Il serait intéressant d'en être informé. Je souhaiterais aussi entendre le Gouvernement à propos des arguments qu'il ne manquera pas de défendre à l'occasion de la réunion du comité de concertation gouvernement fédéral-gouvernement fédérés, qui aura le 13 janvier, si je ne m'abuse.

Par ailleurs, nous apprenions récemment que le Premier ministre, M. Dehaene, était entré dans la danse. Pourquoi pas ? Si le génial plombier se mue en pompier et qu'il parvient à éteindre l'incendie, je serais le premier à m'en réjouir. Mais le Gouvernement a-t-il reçu des assurances quant à l'implication personnelle du premier ministre dans ce dossier ? Si son rôle se limite à créer un groupe de travail qui fasse rapport au comité de concertation le 13 janvier, sans jouer un rôle d'arbitre, je crains qu'on en reste à la confrontation des points de vue.

J'ai fait tout à l'heure allusion à la violation d'une directive européenne. Ma collègue, Corinne De Permentier, a, à cet égard, indiqué au cours de son intervention qu'elle et moi avions

demandé au Président de notre institution de déposer une plainte auprès de la Commission européenne.

En effet, aucune évaluation des incidences sur l'environnement n'a été réalisée dans le cadre de la procédure de demande de permis de bâtir. Or, les installations d'incinération de déchets ménagers sont visées à l'annexe II, 11, c de la Directive du Conseil 85/337/CEE du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, et doivent, à ce titre, être soumises à une évaluation conforme aux articles 5 à 10 de la Directive.

Lorsque l'évaluation des incidences s'impose, elle doit être réalisée avant l'octroi de l'autorisation qui permet effectivement la mise en œuvre du projet, à savoir dans le cas d'espèce le permis de bâtir.

De surcroît, les informations recueillies lors de l'évaluation des incidences doivent, en vertu de l'article 8 de la Directive, être prises en considération dans le cadre de la procédure d'autorisation, ce qui n'a pas pu être le cas pour le permis de bâtir.

En d'autres termes, les articles 2, 4, 5 et 8 de la Directive n'ont pas été mis en œuvre dans le cadre de la procédure d'instruction et de délivrance du permis de bâtir.

Considérerait-on l'évaluation des incidences réalisée à l'occasion du permis d'environnement comme susceptible de couvrir également le permis de bâtir, qu'il faudrait encore noter que le contenu de cette étude ne satisfait pas à l'article 5, § 1^{er} de l'annexe III de la Directive, notamment en ce que les principales solutions de substitution n'ont pas été examinées par le maître d'ouvrage et en ce que les principales raisons de son choix, notamment quant au site de l'implication, n'ont pas été examinées au regard de ses effets sur l'environnement.

Tout cela indique qu'il y a amplement matière à plainte auprès de la Commission européenne.

Le dossier de Drogenbos est ouvert depuis 1990.

Il a subi de nombreux avatars. Ayant été le premier à agiter la sonnette d'alarme à cet égard dans ce Parlement, je suis aussi de ceux qui poursuivront le combat jusqu'au bout. Et je souhaite que, si nous en sortons victorieux, chacun de nous considère que cette victoire ne sera pas la sienne, mais bien celle de l'ensemble des Bruxellois, qui nous ont donné mandat pour les représenter. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Alain Adriaens pour développer son interpellation jointe aux budgets.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, vous devez deviner combien je vous aime quand vous vous levez comme un seul homme ou souvent comme une seule femme pour dénoncer avec vigueur les agissements honteux de ceux qui veulent installer un incinérateur dans une zone urbaine comme celle qui entoure Drogenbos. Certes, vous devez vous douter que je serais encore plus heureux si vous déployiez cette mâle vigueur ou féminine vigueur pour dénoncer toutes les installations qui menacent l'environnement et donc la santé des habitants.

Ne croyez-vous pas que vous seriez un peu plus crédibles si vous vous étiez joints à Ecolo pour demander le développement des alternatives écologiques qui auraient pu permettre, depuis longtemps déjà, de diminuer les quantités de déchets ménagers incinérés à Neder-over-Heembeek ? Car s'il est très mal de vouloir construire un incinérateur de 207 000 t/an en lisière de la Région de Bruxelles, il est tout aussi méchant de maintenir, dans la même zone, une batterie de trois fours qui brûlent 535 000 tonnes chaque année. Et si vous vous laissez

prendre aux arguments du ministre bruxellois de l'Environnement qui prétend que son incinérateur à lui sera bien plus propre demain, quand on aura installé un nouveau système de lavage des fumées que celui projeté à Drogenbos, c'est que vous ne vous êtes jamais penchés sur les aspects technico-scientifiques du dossier.

Ce n'est pas l'incinérateur de 1985 qui sera plus propre qu'un hypothétique incinérateur, qui ne verra jamais le jour, prévu pour l'an 2000.

Ce qui se passe, chers collègues, c'est que les marchands d'incinération ont le tour pour mettre les responsabilités politiques dans leur poche et les poussent à investir dans une technologie dépassée, polluante et coûteuse... partout, à Neder comme à Drogenbos.

Vous ne m'aurez donc pas dans votre camp quand vous montez aux barricades en disant que les Flamands sont méchants et que à Bruxelles on brûle plus blanc que blanc. Billevesées que cela. Je voudrais employer un autre mot mais je crains qu'il ne figure pas dans le dictionnaire parlementaire.

En revanche, nous pourrions être des alliés objectifs dans la lutte contre l'incinération, d'où qu'elle vienne. Dans le cas de Drogenbos, c'est contre la Région flamande qu'il faut utiliser tous les moyens légaux pour retarder indéfiniment la construction d'une infâme machine de plus. D'accord, Conseil d'Etat, comité de concertation avec les gouvernements régionaux et fédéral, Commission européenne, voire même Cour de justice européenne : tous les moyens seront bons pour empêcher ce qui est nocif pour la santé humaine et donc contraire à l'intérêt de nos populations. Bravo donc, monsieur le ministre-président, pour avoir alerté le comité de concertation. Félicitation, monsieur le ministre de l'Environnement il n'est pas présent parmi nous, pour la mobilisation de vos excellents juristes pour cette bonne cause. Je suis de tout cœur avec vous, chers collègues, pour consigner tous les textes de motion ou de résolution, pour prouver la farouche opposition de notre assemblée à ce projet nocif. Mais Ecolo sera toujours là pour moquer vos couplets communautaires.

Tout à l'heure, M. Harmel faisait une déclaration pacificatrice en disant que tous les Bruxellois devaient agir ensemble contre la dérive d'une communautarisation de tous les dossiers. Mais je crois que, dans ce cas-ci, certains exacerbent à tort une telle dérive.

Quand on a une personne dans l'œil, on s'abstient de gloser sur la paille qui est dans l'œil du voisin. Voyez-vous, Ecolo a une ligne de conduite unique : il est contre la fumée, toxique majeur du système pulmonaire..., que cette fumée sorte d'un incinérateur voulu par WATCO et relayé par les politiciens manipulés du Brabant flamand ou qu'elle sorte de cigarettes voulues par le sieur Bernie Ecclestone et défendues par des politiciens manipulés de la Région wallonne... Ecolo se bat sans se préoccuper de coteries mesquines et politiciennes. Vous vous êtes engagés dans le combat juste contre l'incinération. Bravo, mais essayons, tous ensemble, de ne pas polluer ce combat — ce serait un comble — par de basses considérations communautaires... *(Applaudissements sur les bancs Ecolo et PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, dès le début de cette affaire, nous avons alerté le Gouvernement flamand de l'inquiétude légitime qui était la nôtre face à un projet dont la localisation ne nous paraissait pas due au hasard.

Avant d'en arriver au recours juridique, nous avons entrepris une discussion avec les autorités du Brabant flamand, du

Gouvernement flamand et de la VLABRAVER la société chargée de l'exploration de cette unité d'incinération. Le ministre Gosuin vous donnera probablement demain des précisions à ce sujet. Il vous rappellera que nous avons été jusqu'à envisager la cession de parts dans la société de l'incinérateur de Neder-over-Hembeek. Je sais que cela renvoie à la formule même de l'incinération, mais le présent débat est surtout marqué par le conflit avec la Province du Brabant flamand et la Région flamande. A un moment donné, nous avions songé à faire absorber par l'incinérateur de Neder-over-Hembeek une partie non négligeable des déchets que les autorités flamandes envisageaient d'incinérer à Drogenbos. Cette proposition résultait de discussions assez difficiles, même en notre sein, mais qui indiquaient notre volonté de trouver de formules de consensus. Nous avons donc émis plusieurs propositions constructives, mais nous n'avons pas pu aboutir à un accord.

Suite à la décision du ministre Stevaert de ne pas accueillir le recours introduit par la commune de Drogenbos, nous avons saisi le Comité de concertation. Lors de la réunion de ce comité où je représentais le gouvernement, j'ai insisté sur la nécessité d'aboutir à une solution conciliant les intérêts de chacun. Il a été décidé, à ma demande et sous l'égide du cabinet du premier ministre, d'organiser une nouvelle concertation entre les différentes parties concernées.

D'ailleurs, je viens d'adresser une lettre au premier ministre par laquelle je lui demande, bien sûr, de respecter le calendrier de nos réunions et de pouvoir compter sur une cadence accélérée des négociations.

Monsieur le Président, je vous prends à témoin et vous comprendrez pourquoi j'ai également insisté sur le fait que les turbulences communautaires et linguistiques ont parfois moins de charge émotionnelle que ce problème de l'incinérateur de Drogenbos: en effet, il fait peser une grande angoisse sur la population de notre région dès lors qu'il s'agit d'un problème de santé publique.

J'ai même l'impression que les gesticulations auxquelles nous assistons dans les cénacles parlementaires, les provocations verbales dont nous avons encore fait état tout à l'heure, sont peut-être moins néfastes aux relations entre nos deux régions que cette imposition d'installer cet incinérateur à la limite de la Région bruxelloise.

Je veux dire que cette affaire recèle plus de charges émotives que d'autres contentieux linguistiques et communautaires. Je connais des familles relativement indifférentes à ce genre de tensions communautaires, linguistiques et institutionnelles, qui en viennent à considérer que cette attitude du Gouvernement flamand est vraiment l'expression d'une hostilité à l'égard de la population bruxelloise.

Nous avons donc pris trois mesures immédiates: la saisine du Comité de concertation qui contraint la Région flamande à renégocier ou à prendre en considération les alternatives du projet; un groupe de travail a été constitué à cette fin. Une autre mesure, ce sont les recours en suspension et en annulation du permis de bâtir introduits au nom du Gouvernement de la région. La troisième est une plainte déposée devant la Commission européenne pour violation de directives, comme celle de l'évaluation des incidences.

En ce qui concerne la plainte relative au permis d'environnement, la Commission européenne doit encore statuer sur la suite à lui donner. De surcroît, le Conseil d'Etat, doit lui aussi statuer sur le recours en suspension du permis d'environnement dont il est saisi. Nous savons qu'il existe un rapport — pour utiliser un euphémisme — pas très positif. Comme me le faisait dire M. Gosuin dans la réponse que je formule actuellement en son nom, la décision du Conseil d'Etat

sera la première que la section de l'administration néerlandophone de cette juridiction rendra sur la question clé de l'impartialité des auteurs d'études d'incidence. A ce titre, il s'agira d'un arrêt de principe, on peut raisonnablement supposer que ses termes auront été mûrement réfléchis.

Il est certain qu'une décision favorable à Vlabraver serait très lourde de conséquences sur le devenir de l'ensemble des études d'incidence en Région flamande.

On peut aussi s'interroger sur le fait que la décision récente du Gouvernement flamand de proclamer un moratoire de deux années sur la construction de toute unité d'incinération, partout sur son territoire, ne concerne pas Drogenbos.

Nous avons donc entrepris plusieurs démarches. Nous devons demeurer très vigilants tout en nous rendant compte que la partie est difficile, qu'il nous faut éviter, autant que faire se peut, de dévier ce débat de son caractère relatif à la santé publique; j'en conviens.

Nous ne pouvons pas non plus oublier que, si nous souhaitons un fédéralisme de coopération et d'union, il doit pouvoir se concrétiser dans ce genre de dossier. Le fait de devoir saisir le Comité de concertation quant à un conflit d'intérêts aussi flagrant et aussi visible montre bien que le fédéralisme de coopération ne résulte pas d'une volonté naturelle de travailler ensemble. Cela m'amène souvent à dire que nous avons peut-être échoué, ou peut-être été relativement inefficaces dans le fonctionnement de ce fédéralisme de coopération.

A titre personnel, j'ai également introduit un recours au Conseil d'Etat en ma qualité d'habitant d'une commune limitrophe. Là aussi, le rapport de l'auditeur n'est pas favorable. Mais nous ne devons pas renoncer à infléchir l'avis du Conseil d'Etat. Nous resterons attentifs. L'un des arguments qui peut sereinement amener le premier ministre à prendre ce dossier en mains et à veiller au bon déroulement des négociations, c'est le fait que cet incinérateur de Drogenbos pourrait devenir très emblématique des mauvaises relations entre nos deux régions et dépasser le cadre des discussions auxquelles on peut assister dans les cénacles parlementaires.

Il y a une véritable inquiétude. Est-elle à la hauteur des risques encourus ou non? C'est encore un autre débat mais cette inquiétude existe et elle n'est pas fondée sur un fantasme mais sur une réelle menace. Nous allons donc continuer à en discuter. Mais je ne vous cache pas que devoir en arriver là pour éviter des décisions dont il est évident qu'elles sont mauvaises m'interpelle singulièrement sur la manière dont ce fédéralisme de coopération fonctionne en Belgique. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF, PS, ECOLO, PSC.*)

M. le Président. — Monsieur le ministre-président, chers collègues, je voudrais ajouter que lorsque notre Parlement a voté une résolution à l'unanimité sur le sujet, je suis allé la remettre personnellement, accompagné de mon vice-président M. Béghin, à M. De Batselier, Président du Parlement flamand. M. De Batselier nous a accueillis très cordialement et nous a assurés que cette résolution de notre Parlement serait examinée par la commission compétente du Parlement flamand. Je crois que cela fut effectivement le cas mais notre position n'a nullement été prise en considération.

Par ailleurs, étant donné que notre Parlement avait voté cette résolution à l'unanimité, je l'ai fait parvenir avec une lettre d'accompagnement à tous les membres de la Commission européenne en attirant leur attention sur les violations des directives européennes en matière environnementale. Si j'ai bonne mémoire, c'était l'été dernier.

A ce jour, j'ai reçu des accusés de réception de tous les commissaires européens auxquels j'avais adressé ce courrier.

Tous m'ont fait savoir qu'ils le transmettaient à Mme Bjeregaard, commissaire européenne chargée de l'environnement, à qui je l'avais également adressé.

Mme de Permentier et M. Roelants du Vivier, me demandent de relancer cette plainte. J'ai déjà demandé un rendez-vous à Mme Bjeregaard pour lui exposer, au nom du Parlement bruxellois, la position contenue dans la résolution que nous avons adoptée il y a quelques mois.

La parole est à M. François Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, je voudrais dire deux choses. Tout d'abord, monsieur le Président, vous vous êtes en effet rendu au Parlement flamand et y avez rencontré son Président. Les membres de la commission de l'Environnement savent que j'ai vainement tenté de demander à mon collègue présidant la commission de l'Environnement du Parlement flamand d'organiser une concertation avec notre commission de l'Environnement pour examiner ensemble la façon dont les problèmes de politique des déchets pourraient être envisagés entre nos deux régions. Je l'ai donc fait sans évoquer directement la question de l'incinérateur de Drogenbos. Je n'ai jamais eu de réponse positive.

Deuxièmement, M. le ministre-président a parlé de discussions dans les cénacles parlementaires. Je voudrais dire que si nous sommes ici, c'est parce que nous représentons l'opinion dont on dit justement qu'elle est sensibilisée. Si plusieurs d'entre nous sont intervenus ce soir, c'est parce que nous voulons transmettre cette inquiétude et que nous souhaitons que le Gouvernement en tienne le meilleur compte possible. C'est notre rôle de parlementaire.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, monsieur Roelants du Vivier. Je n'ai pas voulu dire que nos débats avaient un caractère inutile, loin s'en faut, dès lors qu'on parle de l'incinérateur de Drogenbos. Je voulais dire que la portée émotionnelle de ce dossier est supérieure à toute l'émotion que peut dégager un débat au sein d'un Parlement en rapport avec des problèmes de type communautaire et linguistique. Je ne parlais pas de l'incinérateur de Drogenbos. Vous savez bien que les citoyens suivent relativement peu les conflits dont nous débattons ici et qui sont de nature communautaire. A tort ou à raison, peu importe.

En revanche, ils savent très bien que cet incinérateur-là est une menace pour la santé publique. C'est ce dont j'ai essayé de convaincre M. Van den Brande quand je lui ai rendu visite. Quand j'ai mis en avant le souci qu'il a de donner l'image d'une Flandre soucieuse des intérêts de Bruxelles, je me suis étonné qu'en même temps il prenne le risque de voir sa région stigmatisée par une décision aussi inadéquate.

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Je souhaiterais répéter que dans ce dossier, il faut éviter l'escalade, et ce pour des raisons d'efficacité. Je regrette qu'à part le ministre-président, aucun interpellant n'ait insisté sur le fait que cet incinérateur était nocif pour la santé, certes des Bruxellois, mais aussi des Flamands. Insistons et ne faisons pas de particularisme. Les habitants et leurs comités qu'ils soient de Flandre ou de Bruxelles travaillent de manière concertée contre cet incinérateur sans barrières ou frontières communautaires et nous devons, dans une optique d'efficacité, suivre leur exemple.

M. le Président. — Je vous propose de clôturer la liste des orateurs qui souhaitent participer à la discussion générale sur les budgets. J'ai encore deux demandes d'intervention de membres présents, M. de Patoul et Mme Carton de Wiart. Si M. le ministre-président est d'accord, nous pourrions les entendre maintenant.

Dans la discussion budgétaire, la parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, je voudrais intervenir dans le cadre de la discussion du budget de l'année 1999 pour tracer quelques pistes concernant la possibilité de créer des politiques transversales entre la recherche scientifique, l'économie et l'emploi. Certes, je sais que nous sommes dans une période particulière puisque 1999 sera une année électorale. Il sera difficile de faire de grandes modifications. Mais l'intérêt du débat est probablement à l'heure actuelle plus pour préparer les discussions futures et entre autres une éventuelle déclaration gouvernementale future au niveau de la Région bruxelloise.

Si, chaque année, je suis monté à cette tribune dans le cadre du budget, j'ai chaque fois critiqué violemment la politique en matière de recherche scientifique car à l'ère du secrétaire d'Etat Vic Anceaux la politique scientifique était menée en vue de la flamandiser et, il faut être clair, les subventions se faisaient sur base d'un système de copinage. Cette ère est terminée, je m'en réjouis. Je tiens à préciser que je n'ai jamais rien fait pour que M. Anceaux occupe cette fonction. Je n'avais même pas signé sa nomination parce que j'avais bien jugé les intentions qu'il avait.

M. Guy Vanhengel. — Ce sont là des tendances que Mme Grouwels qualifie de racistes.

M. Serge de Patoul. — Je n'ai pas parlé de racisme. A mon avis, Mme Grouwels ne comprend pas les termes qu'elle utilise. Je constate simplement que lorsque M. le secrétaire d'Etat Anceaux avait en charge la recherche scientifique il a manifestement tout fait pour flamandiser ce secteur. C'est une réalité que je peux vous démontrer chiffres à l'appui.

Aujourd'hui, et je suis convaincu que vous allez vous en réjouir avec nous, monsieur Vanhengel, la situation est différente puisque dans le cadre du débat que nous avons eu en commission le ministre Grijp s'est déclaré partisan de la création d'une chaire interuniversitaire bruxelloise, qui pourrait avoir comme mission non seulement de conseiller la Région sur les choix de recherches à mener et de collaborer à des études mais aussi — et c'est intéressant — de faire connaître à la Région bruxelloise des études scientifiques menées par ailleurs, que ce soit à Bruxelles ou dans d'autres institutions, études susceptibles de l'intéresser dans le cadre de son action politique.

Cette chaire interuniversitaire bruxelloise pourrait être d'ailleurs une base pour le conseil consultatif de la recherche scientifique en Région bruxelloise, sujet qui est à l'ordre du jour depuis longtemps mais sur lequel le débat parlementaire n'a pas encore vraiment progressé.

Fondamentalement, comme je le dis chaque année, le problème de la recherche scientifique en Belgique résulte du fait qu'elle est considérée comme une fonction accessoire c'est-à-dire qu'elle suit les compétences principales, ce qui a pour effet qu'elle est aujourd'hui totalement émiétée dans les différentes institutions, puisque chacune d'entre elles a partiellement la politique scientifique dans ses compétences de base, qu'il s'agisse des régions, des communautés ou de l'Etat fédéral.

Bien que le problème soit avant tout institutionnel, il n'empêche que, si aujourd'hui nous pouvons tendre vers une chaire interuniversitaire pour la Région de Bruxelles, cela serait certainement un progrès.

Avec ce type de garde-fou, nous pouvons estimer qu'il serait opportun que les budgets mis à la disposition de ce type de politique soient augmentés. Dans cette perspective, ce qui semble d'ailleurs être approuvé par tous, il m'apparaît des plus urgent que la région consacre des moyens de recherche pour mettre en place un tableau de bord de l'évolution de la région. Ce tableau de bord, réalisable au départ de statistiques pertinentes et correctement traitées doit être un outil de gestion pour tous ceux qui ont, d'une manière ou d'une autre, une responsabilité dans la gestion du bien public à Bruxelles ou qui, de par leur fonction et leur activité professionnelle, ont des responsabilités en terme de gestion dans le secteur privé qui peuvent influencer l'ensemble de la vie en Région bruxelloise.

La problématique de la récolte de statistiques n'a jusqu'à présent pas encore été réellement prise en charge de façon décidée par le Gouvernement. J'avoue que je le regrette. Nous sommes dans une situation où il existe des statistiques certes intéressantes mais il n'existe pas de centralisation claire de cette information. Son traitement n'est donc pas vraiment efficace.

De plus, des manques existent et bien trop souvent, dans les débats parlementaires, nous sommes acculés à constater que les données qui nous sont fournies sont approximatives, voire même contestables ou partisans.

La Région bruxelloise existe en tant que région depuis près de 10 ans. Il est urgent de créer cet outil. Il devrait aussi pouvoir nous permettre de dégager des tendances afin de mieux préparer l'avenir. Un modèle économétrique devrait être également étudié afin que l'on puisse disposer d'outils plus performants.

Une partie des moyens financiers prévus pour la politique scientifique devrait y être consacrée.

Nous savons que nous devons traiter le budget des dépenses avec prudence. Il est aisé de monter à la tribune pour dire qu'il faut plus de moyens financiers pour telle ou telle politique mais ce n'est pas là une participation positive au débat. Les moyens de la Région bruxelloise restent limités. Il faut en être conscient.

Dans cette perspective, je me pose de plus en plus de questions sur l'utilité des moyens financiers régionaux pour l'application des ordonnances en matière d'expansion économique, en dehors des investissements liés à l'intégration des activités économiques dans le milieu urbain. J'estime que ces aides publiques aux entreprises ne sont, en réalité, pas de réels incitants pour l'économie bruxelloise. Cela signifie qu'une partie du budget consacré aux lois d'expansion économique devrait pouvoir être récupérée afin de mettre en œuvre les actions de recherche scientifique de type économique susceptibles de voir les entreprises bruxelloises utiliser et exploiter les résultats de ces recherches, et ce en Région bruxelloise. Ce qui devrait permettre d'ailleurs, de créer de l'emploi pour les travailleurs bruxellois.

Dans le même esprit d'utiliser plus efficacement les moyens budgétaires pour relancer l'économie bruxelloise, je me réjouis de la création d'un «Seed fund». Je pense, effectivement, qu'une des difficultés pour les entreprises, quand elles sont de petite taille et assez novatrices, est le fait de trouver les capitaux adéquats pour mener à bien leurs projets.

Si ce problème de capitalisation des petites entreprises ou de celles qui présentent un haut risque peut être, en partie, résolu par ce fonds, le Gouvernement bruxellois aura réussi une bonne opération. L'initiative du Gouvernement est donc intéressante. Il faudra bien sûr, en tirer des conclusions d'après une certaine expérience, mais je pense que ce type d'initiative est plus efficace en matière d'utilisation des moyens financiers publics que le système des ordonnances d'expansion économique, avec l'exception que j'ai exprimée.

Ceci nous amène au problème de l'économie sociale qui est en relation avec celui de la capitalisation des sociétés. Ce type de fonds devrait pouvoir, également, aider ce type d'entreprises car l'économie sociale présente un atout intéressant pour notre région. Outre le fait que les sociétés d'économie sociale fournissent des services qui correspondent à des besoins, au niveau de la région, il faut souligner qu'ils sont aussi pourvoyeurs d'emplois souvent peu qualifiés c'est-à-dire qui correspondent exactement aux demandeurs d'emploi en Région bruxelloise. Faut-il rappeler qu'en Région bruxelloise, nous offrons beaucoup plus d'emplois qu'il n'y a de travailleurs bruxellois, mais qu'il existe une différence entre cette offre d'emplois et les qualifications des demandeurs d'emploi? L'économie sociale, la relance et l'activation de cette économie sont, à notre sens, des moyens susceptibles de créer des emplois qui correspondent aux demandeurs bruxellois. Je sais que, dans la déclaration gouvernementale, il est prévu que nous puissions voter un projet d'ordonnance concernant les sociétés d'insertion socio-professionnelle. Un texte devrait arriver, incessamment, en commission. J'ai, personnellement, déposé avec Mme Vanpevenage une proposition qui va bien au-delà et qui envisage le problème de l'économie sociale de façon plus vaste. Je crois que nous devrions avoir ce débat, si possible, d'ailleurs, avant la fin de la législature. Je pense qu'il y aura moyen de trouver une majorité sur ce sujet, dans la mesure où plusieurs groupes politiques ont déposé des textes à ce sujet.

Je voudrais à présent aborder brièvement des aspects spécifiquement liés à l'emploi. D'une part, il me paraît nécessaire d'améliorer le service fourni par l'ORBEm en matière de mise à l'emploi et d'autre part, le Gouvernement doit prendre un certain nombre d'initiatives dans ce domaine: il pourrait, par exemple, dégager des moyens financiers pour sensibiliser les employeurs au fait que leurs exigences en termes de recrutement devraient davantage correspondre au type d'emplois qu'ils proposent. En effet, on constate trop fréquemment que les exigences dépassent largement les compétences nécessaires pour certains emplois. Je voudrais ici reprendre un exemple cité par M. Chabert, mais probablement pour une autre raison, à savoir celui de sociétés exigeant le bilinguisme pour des postes de veilleur de nuit. Il est clair que dans ce cas, une telle exigence est excessive.

Enfin, en Belgique, la politique de l'emploi consiste en un fatras de mesures qui, en réalité, découragent ceux qui seraient susceptibles d'en bénéficier. La Région bruxelloise devrait pouvoir y venir en aide à ces personnes. A cet égard, le guichet unique, essentiellement mis en œuvre pour répondre à des demandes formulées par les entreprises et liées à l'investissement, devrait aussi permettre de fournir un certain nombre d'informations liées aux mesures qui peuvent contribuer à la mise à l'emploi de certaines personnes, en particulier celles qui se trouvent en décrochage social. L'expérience a montré qu'actuellement, le guichet unique ne remplissait pas cette fonction. Selon moi, le Gouvernement devrait donner des directives en ce sens. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Carton de Wiart.

Mme Françoise Carton de Wiart. — Monsieur le Président, la discussion budgétaire offre l'avantage de nous permettre d'aborder une grande variété de sujets. Pour ma part, j'examinerai brièvement l'ajustement budgétaire 1998 qui est soumis à notre vote. Celui-ci prévoit, dans le cadre du projet Bruxelles 2000, la somme de 60 millions pour le réaménagement du parc du Cinquantenaire, somme qui devrait rejoindre le budget de l'IBGE.

Le parc, site classé, appartient à l'Etat fédéral qui a conclu une convention d'entretien avec la région: l'IBGE assure le ramassage des feuilles, le gardiennage et l'entretien courant.

Le parc a été créé en 1897 comme site de l'exposition universelle et liaison entre le cœur de la ville et ses nouveaux faubourgs appelés à se développer autour de l'avenue de Tervueren.

Après 102 ans, on peut légitimement penser à une rénovation du site qui a subi quelques massacres, notamment la percée du tunnel Kennedy qui traverse le parc à ciel ouvert.

Il se fait qu'en ce moment même, jusqu'au 28 décembre, a lieu une enquête publique. Le ministère fédéral des Communications demande un permis d'urbanisme pour élever un mur anti-bruit le long de la partie ouverte du tunnel.

S'il faut se réjouir de l'intérêt de l'Etat fédéral pour les oreilles des Bruxellois, certaines questions doivent être posées quant à l'avenir du parc et en particulier des arbres, dont on sait qu'ils ne sont pas éternels.

Le mur antibruit est manifestement la première tranche d'un projet beaucoup plus vaste, encore inconnu du public mais sur lequel a planché un bureau d'étude bien connu. La tentation est grande de remodeler tout le parc. Il est facile d'abattre les arbres qui encadrent l'arche centrale des arcades du Cinquantenaire et qui sont visibles depuis le carrefour Arts-Loi. Ensuite, tombera la double rangée d'arbres en fer-à-cheval qui prolonge les bâtiments des musées. Dans le permis qui est actuellement à l'enquête, aucun d'abattage d'arbre n'est demandé. Il est simplement question d'une deuxième phase prévoyant l'aménagement de surface.

A quoi vont servir les 60 millions que le Gouvernement nous demande aujourd'hui? J'aimerais être rassurée quant à l'application de quelques grands principes.

Le parc du Cinquantenaire est très sollicité. Combien de manifestations s'y déroulent par an? N'a-t-on pas atteint une charge trop importante? Il ne faut pas attendre des travaux pour penser la gestion du parc.

Au sujet des travaux, un plan général de rénovation du parc doit être établi en tenant compte de ses caractéristiques et de son histoire. Le financement de l'ensemble doit être assuré.

Je voudrais qu'aucun abattage d'arbre ne soit réalisé sans étude phytosanitaire contradictoire. Les arbres éventuellement abattus devraient être remplacés par des sujets de taille convenable. Il faudra donc s'assurer, à temps, qu'un nombre suffisant d'arbres de même origine soient disponibles en pépinière.

En plus des enquêtes publiques ponctuelles, je voudrais que les différentes phases de rénovation du parc soient suivies par un comité d'accompagnement composé de riverains et d'usagers.

Si ces principes sont respectés, il y aura un bel avenir pour le parc du Cinquantenaire, sinon je crains le pire. Le parc est une propriété de l'Etat fédéral, le mur antibruit est la première manifestation de l'intérêt du propriétaire, via le ministère des Communications et de l'Infrastructure et je m'en réjouis. Les 60 millions mis par les Bruxellois peuvent être l'amorce d'un grand projet.

Je l'espère, mais je souhaite aussi que le propriétaire continue à manifester son intérêt, cette fois via la Régie des Bâti-ments, et que la rénovation du parc se fasse avec une vue d'ensemble, à laquelle seraient associés riverains et usagers. C'est là que la région doit jouer son rôle.

Je remercie le ministre des réponses qu'il voudra bien apporter à ces différentes questions. (*Applaudissements.*)

DEMANDE D'URGENCE

VERZOEK OM URGENTVERKLARING

M. le Président. — M. Harmel a demandé tout à l'heure de procéder à un vote d'urgence pour l'examen de sa proposition d'ordonnance. Je propose que ce vote ait lieu en début de séance demain matin.

M. le Président. — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaines séances plénières le vendredi 11 décembre 1998 et le lundi 14 décembre 1998 pour la poursuite de la discussion budgétaire.

Volgende plenaire vergaderingen op vrijdag 11 december 1998 en op maandag 14 december 1998 voor de voortzetting van de budgettaire bespreking.

— *La séance plénière est levée à 21 h 10.*

De plenaire vergadering wordt om 21.10 uur gesloten.

ANNEXE

COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— les recours en annulation du décret de la Communauté flamande du 23 juin 1998 octroyant une aide complémentaire aux personnes vivant dans une situation de précarité par suite de circonstances dues à la guerre, à la répression et à l'épuration, introduits par le Conseil des ministres, par l'ASBL Union des Fraternelles de l'Armée secrète, par l'ASBL Section des Combattants brainois, par la ville de Dinant, par A. Haulot, le Gouvernement de la Communauté française, O. Van Autrève, le Conseil de la Communauté française, le Conseil régional wallon, le Gouvernement wallon, par A. De Cordier et autres, par l'ASBL Union des Fraternelles de l'Armée secrète, la ville de Dinant et par la commune d'Oupeye (nos 1384, 1385, 1415, 1419, 1420, 1434, 1435, 1436, 1437, 1441, 1442, 1443, 1455, 1463 et 1465 du rôle);

— le recours en annulation du décret de la Communauté flamande du 17 mars 1998 réglant le droit à la liberté d'information et la diffusion d'informations brèves par les radiodiffuseurs, introduit par l'ASBL Ligue professionnelle de football (n° 1444 du rôle);

— le recours en annulation des articles 3 et 5 du décret de la Région flamande du 9 juin 1998 contenant des dispositions modifiant le Code des impôts sur les revenus, pour ce qui concerne le précompte immobilier, introduit par C. Peeters et K. Janssens (n° 1451 du rôle);

— le recours en annulation du décret de la Communauté flamande du 28 avril 1998 relatif à la politique flamande à l'encontre des minorités ethno-culturelles, introduit par K. Möller et autres (n° 1464 du rôle).

Pour information.

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— les questions préjudicielles concernant l'article 80 de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances, posées par le tribunal de police de Charleroi et par le tribunal de police de Verviers (nos 1311 et 1438 du rôle);

— les questions préjudicielles relatives à l'article 8, alinéa 1^{er}, de l'arrêté-loi du 14 septembre 1918 concernant la législation pénale, l'article 10bis de la loi du 17 avril 1878 contenant le titre préliminaire du Code de procédure pénale et l'article 19 de la loi du 15 juin 1899 comprenant le titre 1^{er} du Code de procédure pénale militaire, posées par la Cour de cassation (nos 1341 et 1460 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 171, alinéa 2, de la loi-programme du 22 décembre 1989, modifié par l'article 112 de la loi du 20 juillet 1991 portant des dispositions sociales et diverses, posée par la cour du travail de Gand (n° 1428 du rôle);

— la question préjudicielle concernant les articles 270 et suivants de l'arrêté royal du 18 juillet 1977 portant coordination des dispositions générales en matière de douanes et accises, posée par la cour d'appel de Gand (n° 1447 du rôle);

BIJLAGE

ARBITRAGEHOF

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— de beroepen tot vernietiging van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 23 juni 1998 houdende bijkomende bijstand aan personen die in een bestaansonzekere toestand verkeren ten gevolge van oorlogsomstandigheden, repressie en epuratie, ingesteld door de Ministerraad, door de VZW Unie der Verbroederings van het Geheim Leger, de VZW Section des Combattants brainois, de stad Dinant, A. Haulot, de Franse Gemeenschapsregering, O. Van Autrève, de Franse Gemeenschapsraad, de Waalse Gewestraad, de Waalse Regering, door A. De Cordier en anderen, door de VZW Unie der Verbroederings van het Geheim Leger, de stad Dinant en door de gemeente Oupeye (nrs. 1384, 1385, 1415, 1419, 1420, 1434, 1435, 1436, 1347, 1441, 1442, 1443, 1455, 1463 en 1465 van de rol);

— het beroep tot vernietiging van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 17 maart 1998 houdende regeling van het recht op vrije nieuwsgaring en de uitzending van korte berichtgeving door de omroepen, ingesteld door de VZW Liga Beroepsvoetbal (nr. 1444 van de rol);

— het beroep tot vernietiging van de artikelen 3 en 5 van het decreet van het Vlaamse Gewest van 9 juni 1998 houdende bepalingen tot wijziging van het Wetboek van inkomstenbelastingen voor wat betreft de onroerende voorheffing, ingesteld door C. Peeters et K. Janssens (nr. 1451 van de rol);

— het beroep tot vernietiging van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 28 april 1998 inzake het Vlaamse beleid ten aanzien van etnisch-culturele minderheden, ingesteld door K. Möller en anderen (nr. 1464 van de rol).

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— de prejudiciële vragen over artikel 80 van de wet van 9 juli 1975 betreffende de controle der verzekeringsondernemingen, gesteld door de politierechtbank te Charleroi en de politierechtbank te Verviers (nrs. 1311 en 1438 van de rol);

— de prejudiciële vragen over artikel 8, eerste lid, van de besluitwet van 14 september 1918 betreffende onder meer de wijze van stemmen in het Militair Gerechtshof en de krijgswaarden, artikel 10bis van de wet van 17 april 1878 houdende de voorafgaande titel van het Wetboek van strafvordering en artikel 19 van de wet van 15 juni 1899 houdende eerste en tweede titel van het Wetboek van strafrechtspleging voor het leger, gesteld door het Hof van Cassatie (nrs. 1341 en 1460 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 171, tweede lid, van de programmawet van 22 december 1989, zoals vervangen door artikel 112 van de wet van 20 juli 1991 houdende sociale en diverse bepalingen, gesteld door het arbeidshof te Gent (nr. 1428 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 270 en volgende van het koninklijk besluit van 18 juli 1977 tot coördinatie van de algemene bepalingen inzake douane en accijnzen, gesteld door het hof van beroep te Gent (nr. 1447 van de rol);

— la question préjudicielle relative à l'article 51, § 1^{er}, 3^o, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée, posée par le tribunal de première instance de Nivelles (n^o 1448 du rôle);

— la question préjudicielle relative à l'article 12.6, alinéa 2, de la loi du 4 novembre 1969 sur le bail à ferme, posée par le juge de paix du canton d'Etalle (n^o 1449 du rôle).

Pour information.

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants:

— arrêt n^o 114/98 rendu le 18 novembre 1998, en cause:

- les questions préjudicielles relatives à l'article 2bis, § 1^{er}, de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, désinfectantes ou antiseptiques, et aux articles 1^{er} (n^o 15), 11 et 28 de l'arrêté royal du 31 décembre 1930 concernant le trafic des substances soporifiques et stupéfiantes, posées par le tribunal correctionnel de Bruxelles (n^{os} 1128, 1129 et 1130 du rôle);

— arrêt n^o 115/98 rendu le 18 novembre 1998, en cause:

- le recours en annulation de l'article 31 de l'arrêté royal du 20 décembre 1996 «portant des mesures fiscales diverses en application des articles 2, § 1^{er}, et 3, § 1^{er}, 2^o et 3^o, de la loi du 26 juillet 1996 visant à réaliser les conditions budgétaires de la participation de la Belgique à l'Union économique et monétaire européenne» confirmé par la loi du 13 juin 1997, introduit par J.-P. Naniot et autres (n^o 1259 du rôle);

— arrêt n^o 116/98 rendu le 18 novembre 1998, en cause:

- la question préjudicielle relative à l'article 425 du Code d'instruction criminelle, posée par la Cour de cassation (n^o 1269 du rôle);

— arrêt n^o 117/98 rendu le 18 novembre 1998, en cause:

- les questions préjudicielles relatives à l'article 479 du Code d'instruction criminelle et à l'article 2 de la loi du 15 mai 1981 portant approbation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, posées par la Cour de cassation (n^o 1274 du rôle);

— arrêt n^o 118/98 rendu le 18 novembre 1998, en cause:

- le recours en annulation des articles 128, 156 et 157 du Code électoral, introduit par P. D'Hoker (n^o 1416 du rôle);

— arrêt n^o 119/98 rendu le 18 novembre 1998, en cause:

- les questions préjudicielles relatives à l'article 76, § 1^{er}, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée, posées par le tribunal de première instance de Verviers (n^o 1367 du rôle).

Pour information.

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 51, § 1, 3^o, van het Wetboek van de belasting over de toegevoegde waarde, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg van Nijvel (nr. 1448 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 12.6, tweede lid, van de pachtwet van 4 november 1969, gesteld door de vrederechter van het kanton Etalle (nr. 1449 van de rol).

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten:

— arrest nr. 114/98 uitgesproken op 18 november 1998, in zake:

- de prejudiciële vragen over artikel 2bis, § 1, van de wet van 24 februari 1921 betreffende het verhandelen van de giftstoffen, slaapmiddelen en verdovende middelen, ontsmettingsstoffen en antiseptica, en de artikelen 1 (nr. 15), 11 en 28 van het koninklijk besluit van 31 december 1930 omtrent de handel in slaap- en verdovende middelen, gesteld door de correctionele rechtbank te Brussel (nrs. 1128, 1129 en 1130 van de rol);

— arrest nr. 115/98 uitgesproken op 18 november 1998, in zake:

- het beroep tot vernietiging van artikel 31 van het koninklijk besluit van 20 december 1996 «houdende diverse fiscale maatregelen, met toepassing van de artikelen 2, § 1, en 3, § 1, 2^o en 3^o, van de wet van 26 juli 1996 strekkende tot realisatie van de budgettaire voorwaarden tot deelname van België aan de Europese Economische en Monetaire Unie» bekrachtigd bij de wet van 13 juni 1997, ingesteld door J.-P. Naniot en anderen (nr. 1259 van de rol);

— arrest nr. 116/98 uitgesproken op 18 november 1998, in zake:

- de prejudiciële vraag betreffende artikel 425 van het Wetboek van strafvordering, gesteld door het Hof van Cassatie (nr. 1269 van de rol);

— arrest nr. 117/98 uitgesproken op 18 november 1998, in zake:

- de prejudiciële vragen betreffende artikel 479 van het Wetboek van strafvordering en artikel 2 van de wet van 15 mei 1981 houdende goedkeuring van het Internationaal Verdrag inzake burgerrechten en politieke rechten, gesteld door het Hof van Cassatie (nr. 1274 van de rol);

— arrest nr. 118/98 uitgesproken op 18 november 1998, in zake:

- het beroep tot vernietiging van de artikelen 128, 156 en 157 van het Kieswetboek, ingesteld door P. D'Hoker (nr. 1416 van de rol);

— arrest nr. 119/98 uitgesproken op 18 november 1998, in zake:

- de prejudiciële vragen betreffende artikel 76, § 1, van het Wetboek van de belasting over de toegevoegde waarde, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Verviers (nr. 1367 van de rol).

Ter informatie.